

Rapporteur général en charge du budget : M. Martial WESLY

## Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Projet de Budget primitif pour 2017 »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

#### 1.1 Introduction

Le Président du Conseil régional présente un budget primitif conforme à la stratégie financière contenue dans les orientations budgétaires, et souligne un contexte qui ouvre de nouvelles perspectives : amélioration confirmée de la conjoncture nationale, poursuite de l'effort national pour le rétablissement des comptes publics, bouleversements institutionnels avec la mise en œuvre des lois de réforme territoriale.

Ce contexte contraignant et exigeant offre aussi des opportunités, que la Bretagne pourra saisir en s'appuyant sur ses atouts : une capacité à rebondir et tracer des perspectives, la mobilisation sur le front de l'emploi, une capacité à réinventer l'action publique ou encore la mise en service de la LGV et la concrétisation de BGV.

Avec la mise en œuvre des lois de réforme territoriale, le budget 2017 atteint 1,625 Mds €, en hausse de 23 %, essentiellement, à hauteur de 180 M€, par des évolutions de périmètres liées à la prise de responsabilité sur de nouvelles compétences. Cette augmentation se traduit aussi dans la section d'investissement qui passe à 655,5 M€, soit plus de 40 % du budget et une hausse de 27 % par rapport à 2016. Cela conforte le Conseil régional comme le premier investisseur public local sur son territoire et en fait un acteur majeur dans le soutien à la croissance.

#### 1.2 Recettes

Le budget 2017 traduit l'ensemble des évolutions annoncées dans le rapport d'orientations budgétaires.

La baisse des dotations de l'État se poursuit pour la dernière année de mise en œuvre du Pacte de confiance et de responsabilité, incluant l'intégration de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) dans l'enveloppe des dotations minorées. Les dotations de l'État, en baisse de 21 M€ pour la Région, essentiellement au travers de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) forfaitaire, ne représentent plus que 17,6 % du budget primitif, pour 24 % en 2016.

En parallèle, conséquence des transferts de compétences prévus par la loi NOTRe, la part de la fiscalité s'accroît avec le doublement de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) perçue (327 M€) par rapport à 2016.

Les ressources fiscales sans pouvoir de taux augmentent de 60 % et représentent désormais 42 % du budget primitif (vs 37 % en 2016). Le budget intègre dorénavant de façon pérenne des dotations départementales, en compensation des transferts opérés.

Les ressources fiscales régionales avec pouvoir de taux sont en baisse de 19 %, soit seulement 9 % du budget primitif 2017 avec 149 M€. En ce qui concerne la taxe sur les cartes grises, il est proposé de reconduire le tarif de 2016. Le produit attendu pour 2017 au titre de cette taxe s'élèverait ainsi à 113,7 M€. Parallèlement, le

Conseil régional maintient à 0 € la taxe sur le permis de conduire.

Autre conséquence de la loi NOTRe, l'État a institué pour 2017 un fonds de soutien aux Régions pour le financement d'une partie des aides économiques supplémentaires versées en 2017 suite à l'évolution des compétences départementales (à ce titre 27,9 M€ seront potentiellement attribués à la Région).

Ce budget est par ailleurs marqué par la perception de recettes opérationnelles nouvelles en lien avec les transferts de compétences à intervenir en 2017 sur les ports départementaux et les transports maritimes, interurbains et scolaires.

Le budget intègre également une enveloppe de 17,5 M€ en dépenses et en recettes au titre de la mise en œuvre effective de la délégation de gestion sur la nouvelle programmation 2014-2020 des fonds européens.

Enfin, la Région inscrit une autorisation d'emprunt de 367 M€, permettant le respect de ses engagements et le financement des projets d'investissements, conformément à la stratégie présentée dans le cadre des orientations budgétaires.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le budget primitif 2017 affiche une forte augmentation (+23 %, soit 330 M€), reflet des transferts de compétences (compensés à hauteur de 180 M€), mais également du volontarisme du Conseil régional, notamment en investissement malgré une nouvelle diminution des dotations de l'État. Le CESER se félicite de voir la Région monter en puissance avec des responsabilités élargies. Le rôle central dans lequel la collectivité est renforcée s'accompagne de nouveaux devoirs en matière d'impulsion des politiques, avec une obligation à tisser des partenariats plus nombreux et équilibrés avec les autres acteurs régionaux.

Le contexte est compliqué par ces transferts, mais comme il est souligné, la meilleure santé de l'économie, illustrée par divers indicateurs, offre de nouvelles marges de manœuvre au Conseil régional. Encore une fois, le CESER se félicite que les négociations conduites avec les Conseils départementaux sous l'égide de la Commission d'évaluation des charges transférées aient abouti rapidement et favorablement, tant pour les parties prenantes que pour les utilisateurs. Le CESER souhaite avoir connaissance de tout écart significatif éventuel par rapport aux montants arrêtés, ces écarts pouvant selon le cas être cause d'arbitrages ou faire l'objet de nouvelles négociations. Il souligne la nécessité de mener les transferts à terme en sauvegardant la qualité du service et en restant attentif au devenir des différents personnels concernés. Le CESER s'interroge toutefois sur la capacité de la Région à absorber ces nouvelles compétences dans les limites du budget fixé, dans la mesure où les dépenses liées aux transferts seront dynamiques et où l'augmentation des moyens de certains services supports, certes bien réelle, peut apparaître insuffisante au vu des besoins.

D'autre part, le Conseil régional soutient au travers de ses prévisions budgétaires la réalisation de son programme décrit dans les six grandes ambitions, encore récemment détaillées lors de la présentation des orientations budgétaires et sur lesquelles le CESER s'est prononcé. Il apprécie les précisions apportées par le budget primitif, notamment sur les efforts budgétaires importants consacrés à des priorités telles que l'emploi, la formation et le développement économique, mais aussi sur le maintien de l'effort en faveur de compétences non obligatoires (comme la culture).

Comme prévu, le haut niveau des investissements est poursuivi pour mener à bien les grands projets déjà approuvés par le CESER. L'ouverture de la ligne à grande vitesse en juillet constituera assurément un temps fort de l'année et au-delà de l'événement, le CESER suivra au fil du temps les concrétisations des bénéfices attendus.

Le CESER relève que le poids des différentes recettes dans le budget régional connaît de fortes variations entre les deux exercices. Ainsi, la fiscalité sans pouvoir de taux progresse de 35 % à 42 %, spécialement du fait de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises accompagnant les transferts de compétences (elle passe de 154 M€ à 327 M€). La part de l'emprunt passe de 20 % à 23 % du budget (de 258 M€ à 367 M€). A l'inverse la fiscalité avec pouvoir de taux revient de 14 % à 9 % et les dotations d'État de 24 % à 18 %, ce qui reflète la contribution de la collectivité à l'effort de réduction de la dette publique, mais constitue aussi l'amorce d'une évolution pour les années à venir. Ces évolutions requièrent toute l'attention de la Région pour assurer la maîtrise de ses projets et répondre aux urgences et impondérables, alors que des contraintes budgétaires s'imposent à elle, et qu'elle reste dans l'attente d'une éventuelle substitution d'une fraction de TVA à la DGF (à compter de 2018).

En vue de poursuivre son programme, le Conseil régional porte l'autorisation d'emprunt à hauteur de 367 M€, en progression de 109 M€. La stratégie poursuivie en matière de gestion des nouveaux emprunts et de l'encours paraît judicieusement adaptée pour tirer le meilleur parti des conditions très favorables du marché.

Pour assurer les équilibres, le CESER souligne la poursuite par le Conseil régional en 2017 de l'effort engagé depuis 2015, en vue de réduire les dépenses de fonctionnement à concurrence de 0,75 % à périmètre constant.

Par ailleurs, le CESER approuve la stabilisation des tarifs appliqués aux cartes grises, tarifs relevés en 2016.

En conclusion, après un exercice budgétaire 2016 marqué en particulier par la refonte de la Nomenclature stratégique par programme qui privait l'analyse de certains éclairages, l'exercice 2017 connaît de nouvelles complexités découlant des transferts de compétences. Pour le CESER, il reste donc difficile de suivre les évolutions du budget : l'effort en faveur de certaines politiques est clairement visible et mis en avant, en revanche il peut s'avérer compliqué d'apprécier si d'autres politiques descendent dans l'ordre des priorités, alors que le budget est en augmentation globale. D'un point de vue purement formel, le CESER trouverait utile que les chiffres du budget précédent soient rappelés pour chaque programme, afin de faciliter la comparaison d'une année sur l'autre. Dans ce contexte, le CESER compte d'autant plus être informé ponctuellement sur les évolutions rencontrées en cours d'année. Enfin, pour le CESER, le poids accru du budget, les responsabilités nouvelles prises par la Région, doivent aussi encourager plus avant le Conseil régional sur la voie de l'évaluation.

**Sur proposition de Mme Évelyne LUCAS**

**Présidente de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »**

**Mission I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale**

**101 - Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés**

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Avec l'achèvement de la première période (2014-2016) du volet régional des contrats de partenariat Europe/Région/Pays, l'année 2017 sera rythmée par leur révision, dans le cadre adopté en décembre 2016. Elle permettra une adaptation aux mouvements de recomposition des territoires. La continuité du soutien aux projets sera assurée avec une programmation des contrats qui se poursuivra en parallèle de la discussion sur cette révision des contrats, courant 2017.

Le programme 101 s'articule autour des objectifs suivants :

- Soutenir les capacités d'ingénierie dans les territoires ;
- Soutenir les projets de développement local en lien avec les orientations régionales ;
  - Soutenir les priorités partagées de développement dans les territoires ;
  - Œuvrer pour le maintien et le développement des services collectifs essentiels ;
  - Honorer les engagements antérieurs ;
- Accompagner les nouveaux défis ;
  - Inciter au développement de l'inter-territorialité ;
  - Soutenir les projets de renouvellement urbain des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
  - Renforcer l'armature urbaine et rurale bretonne fondée sur les centralités.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Sur proposition de Mme Marie-Pierre SINOU  
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Le CESER a approuvé lors de la session de décembre 2016 les modalités de révision de la politique territoriale du Conseil régional. Le programme 101 précise les modalités de répartition des différentes enveloppes entre les Pays.

Le CESER note avec intérêt la refonte de la péréquation utilisée pour l'enveloppe régionale ingénierie (8,7 M€), proposant de retenir comme nouvelle base de répartition l'indice « capacités d'intervention des collectivités », l'un des trois indicateurs utilisés pour la répartition des dotations dédiées aux projets et validés en 2014. L'enveloppe attribuée suite à la péréquation sera complétée par un forfait annuel de 50 000 € garanti à chaque Pays. Pour le CESER, cette nouvelle péréquation permettra d'apporter une aide plus équitable au regard des moyens dont dispose chaque Pays ou EPCI. Le CESER souligne cependant qu'il est difficile de faire une comparaison avec la répartition précédente, n'ayant pas eu connaissance des sommes attribuées pour la période 2014/2016. La reconfiguration des périmètres de Pays rend aussi difficile cette comparaison.

Le contrat avec l'Association des îles du Ponant (AIP) garantit aux îles une enveloppe de 125 000 € (100 000 €

pour le soutien à l'ingénierie et 25 000 € pour la conduite d'études).

Le CESER se félicite de la continuité apportée par le Conseil régional au financement des Conseils de développement, tout en rappelant son observation de décembre dernier concernant la diminution des ressources de certains Conseils de développement, du fait de la mise en place de conseils auprès des EPCI. Il approuve également la mise en place d'une convention d'objectifs et de moyens tripartite Région/Pays/Conseil de développement. Le CESER souhaite que le Conseil régional veille dans ces conventions à ce que les Pays apportent des moyens aux Conseils de développement.

La nouvelle dotation de 107 785 113 € dédiée aux projets a été répartie entre les 21 Pays sur la base des indicateurs de péréquation de 2014 : indice de développement humain, dynamisme des territoires et capacités d'intervention des collectivités. Ce travail s'est fait à partir des dernières données statistiques disponibles et des nouveaux découpages territoriaux. Là encore, la comparaison avec la première période des contrats est très difficile du fait du redécoupage territorial.

Le CESER regrette qu'une révision de l'ensemble des indicateurs n'ait pas été menée. Pour rappel, dans son avis d'avril 2014, il avait souligné qu'il manquait les éléments de méthode, les raisons du choix par le Conseil régional de tel ou tel indicateur pour construire les indices, puis in fine l'indice de péréquation. Le CESER s'interrogeait aussi sur la présence d'indicateurs corrélés qui de ce fait montrent plusieurs fois la même chose et sur l'absence de pondération de certains indicateurs par rapport à d'autres.

Comme en 2014, le Conseil régional a souhaité pouvoir accompagner au maximum trois priorités et un éventuel axe « rééquilibrage territorial », ces points devant mobiliser au moins 80 % de la dotation garantie. Les territoires auront la possibilité d'ajuster ces priorités dans le cadre de l'exercice de révision et les fiches actions pourront être fortement revues. Le CESER souhaite que ces ajustements reposent sur un véritable projet de territoire co-construit avec les Conseils de développement.

Les Pays pourront dès 2017 mobiliser un quart de cette dotation et les reliquats de la première période, sans attendre la révision des contrats. Le CESER s'interroge sur la notion de « plafonnement des dotations » et souhaiterait connaître le montant de ce plafonnement et la méthode selon laquelle il sera appliqué.

Suivant les modalités adoptées à la session de décembre 2016, les reliquats non programmés sur la période 2014-2016 (30 952 455 €) ont été reventilés entre les Pays sur la base des chiffres de la population de 2013.

Concernant les Comités uniques de programmation (CUP) des Pays-EPCI, le CESER souhaite attirer l'attention du Conseil régional sur la vigilance qui devra être apportée pour que les maires présents ne participent pas au débat et au vote sur les projets concernant leur commune.

Dans son avis de décembre 2016, le CESER avait approuvé la mise en œuvre du nouveau dispositif d'incitation au développement de l'inter-territorialité. Il regrette de ne pas trouver dans le budget du programme 101 les critères et les modes de répartition de cette enveloppe de 2 M€. Il en est de même pour la répartition de l'enveloppe de 14 M€ affectée au nouveau dispositif de soutien aux projets visant à travailler sur l'attractivité des centralités en Bretagne et qui fera l'objet d'un Appel à manifestation d'intérêt (AMI). Par ailleurs, le CESER s'interroge sur l'opportunité de lancer cet AMI aujourd'hui, alors que les réflexions ont à peine débuté dans le cadre de l'élaboration du SRADDET.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- la révision des contrats de partenariat Europe/Région/Pays, en souhaitant que les contrats révisés soient soumis à l'avis du CESER comme l'avaient été les contrats de 2014 ;
- la programmation et le financement des projets, nécessitant donc que soit régulièrement transmis au

CESER les éléments lui permettant ce suivi.

### 2.1. Volet « Soutenir les projets de renouvellement urbain des quartiers prioritaires de la politique de la ville »

Sur proposition de M. Jean-Edmond COATRIEUX  
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Sur proposition de M. Michel MORVANT  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

Le CESER se félicite qu'une enveloppe de 14 M€ s'ajoute aux engagements financiers déjà actés par les conventions signées entre la Région, l'État et les collectivités dans le cadre des nouveaux contrats de ville.

S'agissant du volet « rénovation urbaine », le CESER prend acte des quatre critères de fragilité retenus en cohérence avec l'action nationale de l'ANRU pour répartir cette enveloppe entre les 12 quartiers prioritaires d'intérêt national ou régional dont les périmètres sont arrêtés en Bretagne. Dans le cadre du volet « social » de la politique de la ville, il eut été opportun d'ajouter un critère complémentaire : la proportion d'habitant.e.s bénéficiaires de la prime d'activité.

Ces contrats associent les actions de cohésion sociale et de rénovation urbaine afin de permettre la mobilisation de l'ensemble des politiques publiques d'éducation, d'emploi, de justice, de sécurité, de transport, de santé pour promouvoir l'égalité républicaine dans les quartiers.

Leur contenu constitue un projet intégré pour la population bâti sur trois piliers : le social, l'urbain et l'économique. Le CESER soutient l'approche intégrée de l'action publique en faveur du développement urbain et territorial. Il lui semble qu'au-delà de ces trois piliers, les dimensions culturelles et environnementales de la politique de la ville sont tout aussi importantes. Il souhaite, en ce sens, que le Conseil régional, en bonne intelligence avec l'État en région et ses partenaires territoriaux, mobilise ses politiques culturelles et environnementales dans les quartiers prioritaires. Il en va de même pour ses actions en faveur des jeunes, du sport, de la santé et de l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne.

Comme le préconise le CESER dans son rapport « *Bienvenue dans les espaces publics en Bretagne !* » de juin 2016, cette action publique intégrée devrait aussi être mise en œuvre pour améliorer la qualité de vie dans les espaces publics des quartiers prioritaires en privilégiant un urbanisme à échelle humaine, plaçant le bien-être et la vie sociale des piétonnes et des piétons au cœur du projet urbain, à tous les âges de la vie, de même que la relation à la nature en ville. L'espace public, « *lieu des liens et lien des lieux* », est à penser en réseau afin de développer l'ouverture et la connectivité des quartiers au reste de la ville et du territoire, et réciproquement.

Les contrats de ville visent à assurer une mise en œuvre opérationnelle transversale de tous les engagements des signataires et des partenaires. Les habitants des quartiers y sont associés à travers la création de conseils citoyens dans une démarche de co-construction permettant de mieux mobiliser leur maîtrise d'usage, leurs expressions et leur expertise citoyenne. Le CESER sera vigilant à ce que ces conseils soient réellement associés à l'élaboration des projets.

S'agissant de la politique territoriale, le CESER rappelle qu'au moment de la signature des conventions adossées aux contrats de partenariat Europe/Région/Pays, le Conseil régional a souhaité que les crédits servent à la mise en œuvre de la politique de la ville, sans qu'aucun moyen supplémentaire, en lien avec ses compétences, ne soit envisagé dans le cadre des contrats de ville. Cette situation avait amené le CESER à considérer qu'il y avait un risque que les moyens dégagés ne soient pas à la hauteur des ambitions affichées. Il proposait donc que la clause de revoyure prévue en 2017 intègre un fléchage des crédits en direction des quartiers de la politique de la ville. Le CESER note par conséquent avec satisfaction que l'enveloppe dédiée de 14 M€ s'inscrit dans cette démarche. Il tient cependant à préciser que, celle-ci ne relevant pas des contrats de partenariat Europe/Région/Pays, il conviendra que les Conseils de développement soient informés des

conventions qui seront signées avec les EPCI concernés.

Le CESER prend acte que ce dispositif ne concerne que les problématiques spécifiques au renouvellement urbain des quartiers, et que les différents dispositifs régionaux mobilisés dans le cadre de la politique de la ville le seront dans les mêmes conditions qu'auparavant.

## 2.2. Volet « Habitat »

*Sur proposition de M. Michel MORVANT  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »*

Le fait que la thématique de l'habitat et du logement soit traitée dans différents programmes (101, 102 et 503) rend difficile, voire impossible, une lecture précise des programmes en la matière et des financements qui y sont consacrés. Cette remarque a déjà été formulée par le CESER s'agissant en particulier des contrats de partenariat Pays/Région/Europe qui comportent un volet logement.

Pour pallier ce problème de lisibilité, le CESER suggère que la politique de l'habitat du Conseil régional, dont les grandes orientations ont été adoptées lors de sa session de juin 2013 dans son bordereau « *Pour un habitat durable favorisant le bien-être des bretons et le développement des territoires* », fasse l'objet d'une présentation synthétique et chiffrée dans une annexe qui pourrait être jointe à la mission I, si possible dès le RADD 2016 et à partir du BP 2018. Cette présentation agrégée permettrait d'une part, de mieux faire connaître et de valoriser l'action publique transversale du Conseil régional en faveur de l'habitat des breton.ne.s, d'autre part, d'en faciliter le suivi par l'assemblée consultative et les acteurs de l'habitat en région, incluant les citoyen.ne.s. Cette vision d'ensemble pourrait aussi faciliter l'élaboration du volet Habitat du futur SRADDET.

Si la politique en faveur des quartiers prioritaires répond à des besoins avérés, il serait cependant souhaitable de réfléchir à des propositions fortes en faveur du milieu rural en particulier avant la prise en charge partielle des études de diagnostic « Centres-bourgs » et du soutien à la production de logements très sociaux en rénovation dans les communes de moins de 3 500 habitants portés par les collectivités, les bailleurs sociaux et les organismes de maîtrise d'ouvrage d'insertion ; ces opérations étant difficiles à équilibrer sur le plan du financement. Le CESER rappelle ici qu'il publiera, en juin 2017, une étude approfondie sur le défi de la revitalisation des centralités, incluant l'enjeu de l'habitat.

Il serait intéressant de connaître les actions concrètes mises en œuvre dans les plates-formes de rénovation de l'habitat dont plusieurs fonctionnent déjà. Se pose aussi la question de savoir si toutes les collectivités vont pouvoir continuer à assumer la prise en charge de ce dispositif au-delà des trois années d'aide régionale.

Les études du CESER « *Sécuriser les trajectoires résidentielles des actifs en Bretagne* » (janvier 2013) et « *Bienvenue dans les espaces publics en Bretagne !* » (juin 2016) mettent l'accent sur ces problématiques d'amélioration des conditions d'habitat et de la qualité de vie pour toutes et tous. Le CESER souhaite que les préconisations de ces travaux de fond continuent à être prises en compte par le Conseil régional.

Le SRADDET devra prévoir des objectifs et des orientations de moyen et long termes en matière d'habitat dont certaines pourraient être prescriptives. L'utilité d'une vision claire et prospective de la politique de l'habitat du Conseil régional est donc réelle.

En conclusion, le CESER souligne que les attentes de la population sont bien repérées, que les objectifs sont fixés pour y répondre mais qu'il est difficile de mesurer l'impact des politiques menées faute de disposer de données qualitatives et quantitatives clairement identifiées.

## 102 - Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La vaste recomposition territoriale que connaît la Bretagne renforce le besoin de mieux connaître les dynamiques en cours pour affiner les politiques et piloter l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), schéma intégrateur porteur d'un projet territorial nécessitant de s'appuyer sur des études et connaissances précises et sur une mobilisation de tous les acteurs.

Ce programme se décline autour des objectifs suivants :

- Améliorer la connaissance des territoires ;
- Œuvrer au développement équilibré et durable de la Bretagne ;
- Favoriser les capacités d'innovation territoriale et le partage des bonnes pratiques ;
- Soutenir et encourager la jeunesse pour préparer la Bretagne de demain ;
- Développer une stratégie globale de santé dans toute la Bretagne.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Sur proposition de M. Jean-Edmond COATRIEUX  
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Le CESER souligne l'importance des enjeux liés à ce programme au moment où s'engage l'élaboration du SRADDET, dans une « *logique de co-construction donnant toute leur place aux territoires* » et nécessitant « *de partager un diagnostic actualisé et sans concession des forces et faiblesses, des opportunités et des menaces qui se présentent en Bretagne* » (voir le dossier du Conseil régional « *Élaboration du SRADDET : la Bretagne au carrefour des transitions* » et l'*avis du CESER à ce sujet*). Depuis plusieurs années, il insiste dans la grande majorité de ses études sur la nécessité pour la Région de se doter d'outils d'observation afin de mieux anticiper les mutations en cours, dans un souci d'efficacité et d'efficience des politiques publiques.

Pour le CESER, la feuille de route décidée en partenariat avec l'État et les quatre Départements dans le cadre du Pacte d'avenir (décembre 2013) initiait la construction d'un observatoire des territoires à l'échelle régionale. Pour rappel, le document indiquait que « *la mise en œuvre des outils d'observation partagés des dynamiques territoriales, dans l'esprit de ce qui a été réalisé avec GéoBretagne, constitue une priorité* ».

Lors de l'examen du budget 2016 la Région indiquait qu'elle avait souhaité avec l'État et les quatre Départements formaliser et faire converger leurs besoins et réflexions, au moyen d'une feuille de route commune qui fixait les objectifs suivants en matière d'observation :

- Réunir et structurer un socle de données « partageables » ;
- Valoriser les travaux d'observation : collecte des travaux réalisés, recensements des travaux en cours, regroupement dans un espace organisé et cohérent pour en faciliter l'accès, l'exploitation, et le partage ;
- Faire travailler en réseau les fonctions d'observation existantes en facilitant les échanges de données, coordonnant l'activité, mutualisant les compétences ;
- Piloter collectivement des productions partagées avec une approche multi-thématiques innovante.

Elle indiquait également avoir travaillé à une première traduction technique des orientations politiques de la feuille de route et à l'organisation de premiers échanges avec des acteurs de l'observation qui avaient vocation à trouver toute leur place dans le partenariat. Il s'agissait alors de bâtir une organisation et un outil répondant



aux besoins de ces acteurs et des populations. Le lancement de ce partenariat devait donner lieu à l'organisation d'un temps fort régional au printemps 2016. Les premiers travaux d'acquisition d'une plate-forme numérique devaient également être lancés. Le CESER avait soutenu ces orientations. Il regrette, par conséquent, que la présentation du programme 103 n'intègre pas un bilan de la mise en œuvre de cette feuille de route.

S'agissant de la phase opérationnelle 2017, le programme se limite à un projet de création d'une plate-forme commune, avec la réalisation de portraits de territoire sur plusieurs thématiques. Pour le CESER, les ambitions affichées par le Conseil régional dans le cadre de la connaissance des territoires sont en dessous des enjeux que posent l'observation, la collecte des travaux réalisés, le recensement des travaux en cours, le regroupement dans un espace structuré et cohérent pour en faciliter l'accès, mais aussi l'exploitation et le partage des données, ou encore l'élaboration de méthodologies communes, dans le cadre de la construction d'un diagnostic devant préfigurer l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité du territoire (SRADDET). Pour le CESER, la création d'une plate-forme commune, dans une logique de juxtaposition de données essentiellement, ne permet pas de dégager une analyse régionale, tant sur les mutations en cours que sur leurs conséquences sur les politiques régionales.

Comme en 2016, le CESER considère qu'il convient d'axer les enjeux sur le lien étroit à constituer entre les données géographiques et les données statistiques nécessaires à la vie de l'observatoire des territoires.

S'agissant des réseaux d'acteurs de territoires, le CESER approuve les orientations d'action proposées pour l'animation du réseau rural. Il participe d'ailleurs à la commission de pilotage mise en place pour cette animation. Cependant, il restera attentif au fait que leur montée en puissance, souhaitée par le Conseil régional, ne constitue pas une réponse au désengagement opéré par la Région quant à la construction d'un observatoire des territoires à l'échelle régionale.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- La mise en œuvre de la feuille de route du projet partenarial d'observatoire des territoires ; le CESER souhaite à ce sujet la communication d'un bilan ;
- Les travaux liés au dispositif d'observation du foncier ; le CESER souhaite une communication des résultats de ces travaux.

### 2.1. Volet « Jeunesse »

Sur proposition de M. Bernard GAILLARD  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

Le CESER approuve la poursuite de l'engagement du Conseil régional en faveur de la jeunesse. Cette action transversale se situe dans le prolongement de la Charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne de 2011 actualisée en 2013 par le Conseil régional, dont on peut d'ailleurs s'étonner qu'elle ne soit pas citée. Est-elle toujours d'actualité ?

Le CESER souligne de longue date dans ses travaux l'intérêt, d'une part, de l'approche intégrée et transversale de la politique jeunesse, d'autre part, celui d'impulser et d'accompagner la prise de responsabilité des jeunes en soutenant leur créativité et leur engagement. Il renvoie ici, notamment, aux préconisations de son rapport de 2011 « *Les univers soci@ux et culturels des jeunes en Bretagne* ».

Plus récemment, dans un autre rapport « *Bienvenue dans les espaces publics en Bretagne !* », adopté en juin 2016, le CESER souligne l'importance d'aménager des espaces publics accueillants et invitants, facteurs de bien-être et de lien social à tous les âges de la vie, pour les femmes comme pour les hommes. Il invite donc le Conseil régional à renforcer son action, avec ses partenaires, en faveur de la promotion de l'égalité entre les

filles et les garçons, entre les adolescentes et les adolescents, dans l'espace public. Il suggère, par exemple, de mobiliser le nouveau Conseil régional des jeunes, lycéen.ne.s et apprenti.e.s de Bretagne sur ce défi.

L'engagement du Conseil régional se traduit par diverses actions de soutien : chaire « Jeunesse » de l'EHESP qui vient notamment d'engager la recherche-action « Jeunes en TTTRANS » co-financée par le Conseil régional, prévention santé auprès de la population jeune, initiatives jeunes au travers de financement participatif, développement du service civique et des passerelles entre celui-ci et les dispositifs de formation et d'emploi.

L'assemblée consultative régionale prend acte de la volonté du Conseil régional d'accélérer le développement du Service civique en Bretagne comme levier d'insertion et d'accès à l'emploi. Elle souligne son attachement à ce que ce dispositif reste conforme à sa finalité originelle, à savoir favoriser l'engagement citoyen des jeunes.

Le CESER apprécie également le soutien au réseau associatif, en particulier sur la thématique de l'habitat des jeunes. Ce soutien pourrait s'étendre à toutes les dimensions jeunesse prises en compte par les associations. Les effets à moyen terme de cette politique publique en faveur de la jeunesse ne peuvent apparaître que dans une certaine pérennité des actions.

Le CESER souhaite connaître les actions d'information réalisées auprès des jeunes en partenariat avec les autres acteurs afin que ce public ait une meilleure connaissance de la globalité des actions et dispositifs.

Le CESER s'étonne que le dispositif des Points accueil-écoute jeunes (PAEJ), soutenu de longue date par le Conseil régional, ne soit plus mentionné bien que toujours en vigueur.

Par ailleurs, le CESER avait souhaité, dans un avis antérieur, qu'il y ait inscription à l'ordre du jour de la CTAP, dès 2015, de la coordination de la politique jeunesse en région. Le CESER maintient ce souhait pour 2017, cette politique jeunesse concernant toute l'action publique en Bretagne : État en région, collectivités territoriales, EPCI, Conseils de développement... Le CESER apprécie donc que le Conseil régional souhaite mettre œuvre un partenariat étroit avec les différents acteurs de la politique jeunesse, ce qui va d'ailleurs dans le sens de la récente Loi Égalité et citoyenneté votée par le Parlement le 22 décembre 2016. Il l'encourage fortement à jouer ce rôle d'ensemblier de l'action publique en faveur des jeunes en mobilisant, pour ce faire, l'ensemble de ses politiques publiques et de ses partenaires.

## 2.2. Volet « santé » (programmes 101 et 102 réunis)

Sur proposition de M. Sylvère QUILLEROU et Mme Zoé HERITAGE  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

D'une manière générale, le CESER soutient l'action volontariste du Conseil régional visant à « *développer une stratégie globale de santé* » en coordination avec ses partenaires régionaux et territoriaux. La santé de la population est en effet une ressource vitale et un service collectif essentiel pour le développement durable et solidaire de la Bretagne et de ses territoires. Elle est aussi une condition indispensable à sa cohésion sociale et territoriale, en particulier dans le contexte d'un vieillissement accéléré de sa population. D'où l'enjeu fondamental d'une action publique transversale et cohérente visant à lutter contre les inégalités sociales, économiques, professionnelles, territoriales et environnementales de santé.

Le CESER regrette, comme il l'avait fait dans son avis sur le BP 2016, que la disparition d'un programme dédié à la politique de santé du Conseil régional ne lui permette plus d'apprécier le niveau des crédits budgétaires afférents ni de suivre leur évolution. L'éclatement de cette politique entre différents programmes et objectifs du budget amoindrit sa lisibilité, tant par l'assemblée consultative que par les acteurs de la démocratie en santé, incluant les citoyen.ne.s.

S'agissant de l'égalité territoriale en santé, le CESER redit sa profonde inquiétude quant à l'évolution de l'offre et de la répartition des professionnels de santé en Bretagne. Il souhaite que le Conseil régional, d'une part, poursuive son soutien aux mesures incitatives d'installation de ces derniers dans les territoires déficitaires ou qui pourraient le devenir ; d'autre part, qu'il mobilise ses compétences dans le champ de la formation et de l'enseignement supérieur en ce sens. Ce défi concerne, d'une manière générale, la formation de tous les professionnels de santé intervenant dans les territoires.

Dans le contexte de la révision du Projet régional de santé (PRS), de l'élaboration de nouvelles orientations du Conseil régional de Bretagne en matière de santé publique et de la refonte de la carte intercommunale, il sera possible, pour les EPCI se substituant à un Pays à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, de reprendre le portage du dispositif de l'Animation territoriale de santé. A titre expérimental, cette année, les missions de celle-ci pourront être élargies à la coordination de stratégies territoriales de santé, voire aux enjeux relatifs à l'offre de soins de proximité. Le CESER approuve cette expérimentation. Les moyens humains et financiers attribués à l'animation territoriale de santé seront-ils redéployés ou renforcés en conséquence ? Il réitère son souhait d'extension géographique du dispositif au-delà des onze territoires bénéficiaires, l'ensemble de la Bretagne n'étant pas encore couverte.

Le CESER souligne la nécessaire continuité du soutien régional à l'observation de la santé en Bretagne et à ses acteurs. Il partage le constat du Conseil régional selon lequel « *l'observation constitue un préalable à l'intervention en santé publique* ». Il se félicite donc que la santé soit intégrée au projet partenarial d'observatoire des territoires.

Le CESER rappelle que, dans son récent rapport « *Bienvenue dans les espaces publics en Bretagne !* » (juin 2016), il préconise un renforcement du soutien régional aux projets et opérations d'aménagement et d'urbanisme favorable à la santé, en lien avec sa politique foncière, sa politique d'aménagement territorial, son action en faveur de toutes les mobilités, de la transition écologique et énergétique... D'où l'intérêt d'intégrer, le plus en amont possible, l'enjeu transversal de la santé dans le futur SRADDET en cohérence avec le Programme régional santé environnement (PRSE ) copiloté par le Conseil régional et l'État.

L'année 2017 verra le début de mise en œuvre du nouveau Plan régional santé-travail (PRST) pour 2016-2020. Le CESER souhaite que le Conseil régional continue à jouer un rôle actif en ce sens, avec l'ensemble de ses partenaires socioprofessionnels et territoriaux. Cette année seront également finalisés le nouveau Projet régional de santé (PRS) et son troisième PRSE. Le CESER, qui est impliqué dans leur élaboration, leur suivi et leur évaluation, encourage fortement le Conseil régional, en tant qu'acteur de la santé publique et de la démocratie en santé, à poursuivre son implication dans leur mise en œuvre transversale, partenariale et coordonnée en Bretagne. Il souhaite que l'ensemble des politiques publiques régionales et territoriales soient mobilisées en ce sens.

## 103 - Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional a fait du très haut débit une priorité, condition du développement économique et social, de l'innovation et de l'aménagement du territoire. Le syndicat mixte Mégalis Bretagne s'est vu confier cette mission dès 2012, permettant ainsi une mutualisation des moyens de tous les acteurs publics et une coordination avec les opérateurs privés. Les opérateurs privés déploient, en Bretagne, la fibre optique sur 10 % du territoire représentant 40 % de la population. Au total, c'est un investissement public majeur évalué à 2 Mds € en 15 ans avec de larges retombées sur l'emploi, la formation, et la cohésion territoriale.

Pour rappel, le programme 103 s'articule autour de trois objectifs :

- Accompagner la réalisation d'infrastructures numériques ;
- Développer les usages numériques ;
- Soutenir la dynamique bretonne des acteurs du numérique.

En matière d'infrastructures, la Région qui assure le déploiement de Bretagne très haut débit (BTHD), prévoit une multiplication par 4 du nombre de prises mises en place d'ici la fin de l'année 2017.

Maintenant que les 4 villes moyennes (Auray, Carhaix-Plouguer, Lamballe, Redon) et 32 zones rurales de la tranche 1 sont desservies, l'objectif de la tranche 2 de la phase 1 est de déployer 170 000 prises optiques (foyers, entreprises et services publics) situées dans 9 villes moyennes (Châteaulin, Dinan, Dinard, Landerneau, Loudéac, Paimpol, Ploërmel, Pontivy, Quimperlé) et l'équivalent en nombre de lignes (axes équilibre et cohésion) sur 90 zones rurales.

A noter un axe 5, non prévu dans la feuille de route initiale, mais validé en 2016 par le syndicat mixte Mégalis à la demande de la Région et des quatre Départements, qui concerne les lycées et les collèges. Il n'est pas financé dans le cadre du programme 103 mais dans le cadre des crédits dédiés à ces établissements. La mise en œuvre de cet axe dédié permettra de compresser les délais de raccordement à la fibre. Sans attendre ce raccordement, un débit plus « confortable » sera mis en place dans chaque lycée. A l'issue d'un appel d'offres, chaque établissement qui le souhaite pourra bénéficier d'un débit lui permettant d'attendre l'arrivée de la fibre.

Un appel à projet pour soutenir l'innovation numérique à destination des TPE est une nouvelle initiative de la Région.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Sur proposition de M. Joël JOSSELINE  
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Sur proposition de M. Jean LE TRAON  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

Le CESER a toujours suivi avec une grande attention le programme BTHD et s'est régulièrement félicité de l'initiative prise par le Conseil régional dès 2012.

L'appel à projet à destination des TPE pour soutenir l'innovation numérique, en y associant des acteurs du numérique, est également une initiative originale et intéressante, qu'il faudra néanmoins évaluer. Pour le CESER, cette initiative devra également aller de pair avec un renforcement de l'accompagnement des dirigeants et des salariés.

« *Mutualiser la gestion des données numériques publiques* » est une préoccupation en termes notamment de sécurité, de protection de la vie privée, etc. Le CESER souhaiterait qu'une initiative de « *service public régional de la donnée* » soit élaborée, au delà de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il est disposé à y contribuer.

Les indicateurs pour le 1<sup>er</sup> objectif semblent indiquer un retard dans l'avancement du déploiement. En effet, la prévision de 40 000 prises déployées pour 2016 n'est pas atteinte (15 000 réalisées) avec une nouvelle prévision de 70 000 prises pour 2017 (l'objectif étant toujours de 230 000 en 2018, sachant qu'il y aura également 1 257 510 locaux à raccorder d'ici 2030).

De la même manière, le taux de couverture de la population couverte par le très haut débit (déploiement

privés et publics confondus prévu à 17 % en 2016) n'est réalisé qu'à 15,1 % avec une prévision de 23,4 % pour 2017, l'objectif étant toujours de 68,4 % en 2023 et 100 % en 2030. Concernant cet indicateur, le CESER a déjà signalé qu'il restait à obtenir dès que possible la comparaison nationale rapportée à la surface du territoire et rapportée au nombre de foyers. Il réitère cette demande. De plus, pour la bonne compréhension de ces indicateurs, il souhaite que soient explicitées les différences entre le « *nombre de prises* » et le « *taux de couverture* ».

Le CESER insiste à nouveau sur la nécessité d'accélérer le déploiement : de nombreuses zones restent blanches (ou grises), ce qui constitue un frein à la transformation numérique d'entreprises dans des secteurs tels que l'agriculture ou le bâtiment, comme l'illustre l'étude « *Numérique et entreprises de Bretagne : urgence et opportunités* ». Favoriser l'axe 4 de BTHD (Montée en débit) serait peut-être une option, mais le CESER ne dispose pas de données nécessaires pour connaître l'état du déploiement lié à cet axe.

Reste le nombre d'entités publiques utilisant la plate-forme de services dématérialisés de Mégalis Bretagne qui est quasiment conforme aux objectifs (1 830 pour 2016 sur un objectif de 1 850) avec une prévision cible de 2 000 pour 2017.

Enfin, la remarque de l'année dernière reste d'actualité, il n'y a toujours plus d'indicateurs pour le 2<sup>ème</sup> objectif (observer les pratiques numériques, soutenir l'innovation, œuvrer pour l'inclusion numérique, faciliter l'accès à la connaissance).

De manière générale, le CESER apprécierait que soit détaillée la répartition des crédits entre les quatre axes de BTHD.

### 2.1. Volet « formation »

Sur proposition de Mme Valérie FRIBOLLE et M. Thierry LENEVEU  
au nom de la Commission « Formation – enseignement supérieur »

L'accélération de la transition numérique devrait logiquement être accompagnée d'une accélération équivalente du déploiement du Visa Internet Bretagne. Or ceci ne semble pas avoir été le cas en 2016 d'après les chiffres peu précis dont nous disposons (6 478 en 2013, 9 500 pour 2014, prévision de 13 000 en 2015, et seulement 1 700 en 2016). Le CESER approuve, par conséquent, le développement en 2017 d'un nouveau Visa Internet Bretagne avec l'objectif d'augmenter le nombre de personnes formées et d'améliorer le maillage territorial. Il espère que sa mise en œuvre pourra se faire rapidement afin d'assurer une continuité de l'action publique dans ce domaine.

En ce qui concerne le portail Skoden, il était envisagé de mettre en place un dispositif nouveau, ce qui n'apparaît pas dans le programme. Il semble dommageable que ce portail qui répondait aux attentes de son public disparaisse sans que soit assuré l'avenir des services qu'il rendait.

Le CESER rappelle l'importance de soutenir la transition numérique dans la formation. Il s'agit d'un véritable enjeu de société qui nécessite une attention plus spécifique que ce qui est proposé par le Conseil régional à travers le programme 103.

Enfin, il relève que l'accompagnement au développement des pratiques innovantes dans le domaine de la formation continue (ingénierie pédagogique), incluant l'accompagnement et l'usage du numérique et le perfectionnement des acteurs de la formation continue, qui faisaient partie d'un programme 314 (que l'actuel programme 103 reprend en partie), ont été redistribués entre plusieurs programmes (programmes 312 et 316). Ce découpage n'améliore pas la visibilité de ce champ d'intervention.

## 2.2. Volet « Usages et inclusion numérique »

Sur proposition de M. Patrice RABINE  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

La transition numérique des administrations publiques, nationales et territoriales connaît aujourd'hui une très forte accélération. Elle tend à induire une modification en profondeur des relations entre les usagers et l'administration. Cependant, l'accès aux services publics et les démarches administratives en ligne exigent des usagers qu'ils connaissent le fonctionnement d'un ordinateur et de ses périphériques, et qu'ils sachent utiliser Internet. Cette accélération de la transition numérique devrait donc logiquement être accompagnée d'une accélération équivalente du déploiement de l'ensemble des dispositifs territoriaux d'inclusion numérique des publics éloignés des technologies, réseaux et usages numériques. Réduire la fracture numérique est nécessaire pour lutter contre certaines formes de non recours aux droits et services : services sociaux, culturels, accès aux soins (*e-santé*), au logement (habitat connecté), mobilités et transports, sports (« *e-sport* ») et loisirs, participation démocratique (« *civic tech* »), services urbains (« *smart city* »), service de l'emploi, etc.

Le CESER encourage donc le Conseil régional à accentuer son soutien à l'observation de l'exclusion numérique ainsi qu'aux actions innovantes d'inclusion sociale de toutes et tous dans l'espace public numérique, à tous les âges de la vie et dans tous les territoires. L'inclusion ne pouvant se limiter à l'inclusion numérique, il convient d'envisager, chaque fois que nécessaire, toute solution humaine d'inclusion sociale hors ou à côté du numérique. Le développement des usages numériques et l'action en faveur de l'inclusion numérique doivent aussi prendre en compte, avec de nombreuses incertitudes scientifiques, le risque émergent de l'impact sur la santé des ondes électromagnétiques tel qu'identifié dans le Programme régional santé environnement (PRSE) copiloté par l'État et la Région.

### Mission II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable

#### 209 - Développer le système portuaire

Sur proposition de M. Jean-François LE TALLEC  
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 209 répond au double objectif suivant :

- Réaliser des investissements pour développer les trafics portuaires ;
- Optimiser l'exploitation des ports dans une logique de durabilité économique, sociale, et environnementale.

Le programme d'actions du Conseil régional pour 2017 est marqué notamment par l'intégration de 19 ports supplémentaires dans le cadre du transfert des ports départementaux et la procédure de renouvellement de la concession du port de Saint-Malo, dont l'échéance est actuellement prévue en septembre 2017.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER approuve de manière générale les objectifs portés par le Conseil régional en faveur du développement des ports. Dans un contexte économique marqué en 2016 par un recul global du trafic marchandises et du trafic passagers, il apparaît indispensable de poursuivre les efforts de modernisation et d'adaptation aux défis et opportunités de l'économie maritime en Bretagne. Le CESER approuve les investissements ciblés dans ce BP, depuis la poursuite de travaux sur le port de Brest, jusqu'à la modernisation des outils à Saint-Malo et Lorient. Il souligne cependant la vigilance à avoir sur la complémentarité des outils portuaires à l'échelle régionale. Le CESER remarque, par ailleurs, que le « *mode de réalisation innovant* » envisagé sur le port de Saint-Malo demande à être précisé.

Le CESER souligne également l'importance de poursuivre les efforts en faveur d'une vision des ports comme espace d'activité économique. Il souhaite qu'une vigilance toute particulière soit accordée par la Région et les acteurs locaux à la vocation industrielle des entreprises accueillies sur ces espaces, génératrices de trafics et donc d'emplois. Le soutien à l'activité de réparation navale prend tout son sens dans ce cadre pour le CESER. Le CESER note ici que le cadre budgétaire du Programme pluriannuel d'investissement (PPI) de la plate-forme de Brest n'est à ce stade pas arrêté.

Par ailleurs, le CESER souligne que la stabilité en 2016 de l'activité pêche sur les trois ports régionaux est un élément positif. Il souhaite que les travaux de dragage puissent se poursuivre dans des délais raisonnables pour garantir la bonne marche de l'activité.

Enfin, plus largement, le CESER rappelle la nécessaire articulation entre la politique des transports et la politique portuaire menées par la Région. Dans ce cadre, il note que l'approche de la performance logistique des ports, si elle est indispensable, doit être précisée par le Conseil régional. Le CESER soulignait déjà, pour l'exercice précédent, que la référence au Plan régional d'action logistique (PRAL) n'est malheureusement pas accompagnée de projets concrets dans le budget. Il souhaite également que des précisions soient apportées sur l'approche multimodale et sur l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) portant sur une infrastructure nouvelle en Ille-et-Vilaine.

### Mission IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités

#### 401 - Développer les modes de transport collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable

Sur proposition de Mme Françoise LE LOARER et M. Jacques UGUEN  
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La loi NOTRe confie à la Région à compter de 2017 un rôle plus structurant, en matière de mobilités, car elle aura en plus du service TER, la compétence des transports inter-urbains et scolaires, ainsi que la desserte des îles.

En 2017, la mise en service de la ligne à grande vitesse Bretagne/Pays de la Loire apportera des modifications sur la consistance du service régional des transports avec le rôle assuré par le TGV à l'ouest de Rennes et son articulation avec les services TER.

Pour la Région, le transport public de voyageurs doit s'inscrire dans une véritable chaîne multimodale s'il veut se développer au service de tous les habitants.

Le programme 401 s'articule autour des objectifs suivants :

- Le TER en Bretagne, un engagement structurant pour le territoire ;
- L'autocar, complément indispensable du TER aujourd'hui, maillon fort d'un nouveau réseau de transports régional demain ;
- La desserte des îles, une nouvelle compétence pour la collectivité régionale ;
- L'importance de la prise en compte du phénomène multimodal et de l'essor des nouvelles formes de mobilités collectives et individuelles.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le programme 401, englobant désormais le transport ferroviaire TER et sa complémentarité avec la desserte TGV, les transports inter-urbains et scolaires – même si pour ceux-ci la mise en œuvre opérationnelle ne se fera qu'en septembre 2017 – et la desserte des îles, permet d'avoir une vision globale de l'action du Conseil régional en matière de transports, à un moment où de nouvelles formes de déplacements collectifs et individuels se développent. Le CESER approuve la volonté affichée du Conseil régional de « *diffuser la grande vitesse à tous les territoires* », ainsi que son attachement au développement du service public en matière de transports. Le CESER salue les efforts financiers mis au service du renouvellement du matériel roulant.

2017 verra l'arrivée de la grande vitesse en Bretagne avec une augmentation du nombre de voyageurs occasionnels qui contribuent pour plus de 70 % aux recettes du TER. Pour autant, le CESER rappelle que le TER doit rester le train du quotidien, l'enjeu étant donc de concilier ces deux objectifs, tant au niveau des dessertes, du matériel, que des services. Le CESER s'inquiète de la dégradation du service sur la ligne Rennes-Châteaubriant, notamment pour le transport des scolaires.

Au regard des compétences renforcées de la Région qui devient Autorité organisatrice des transports (AOT) avec la compétence ferroviaire, routière, desserte des îles, le CESER approuve la démarche du Conseil régional promouvant l'idée du « *séjour sans voiture en Bretagne* » pour les séjours de courte durée.

La nouvelle grille des dessertes ferroviaires qui sera mise en service en juillet 2017 va bouleverser les habitudes des usagers et, même si des démarches de concertation ont été mises en place à différents niveaux, le CESER sera attentif aux retours des comités de lignes qui se dérouleront durant le premier semestre 2017. Il émet également le souhait qu'une réunion spécifique du Comité régional des partenaires du transport public soit programmée sur ce sujet.

Le CESER prend acte de l'affirmation du Conseil régional indiquant que les lignes routières ont pour vocation de compléter le maillage de l'offre ferroviaire ; cette affirmation prend tout son sens dans le cadre de la nouvelle compétence transport de la Région issue de la loi NOTRe.

L'année 2017 doit permettre au Conseil régional, au regard de ses nouvelles compétences, de se doter d'un véritable service public de transport régional, allant au-delà de la desserte et intégrant l'harmonisation des tarifs, le déploiement de nouveaux services avec l'optimisation des nouvelles techniques de communication, etc. Pour le CESER, cela ne pourra se faire sans une concertation approfondie avec les usagers, mais également avec les salariés de ce secteur. Le CESER souligne que l'année 2017 constitue une véritable opportunité de mise en œuvre d'une ambition multimodale, en agissant sur les éléments de la chaîne des déplacements, en tenant compte de l'émergence de nouvelles mobilités, mais nécessitant de s'appuyer sur les besoins des usagers. Le CESER sera vigilant sur le risque de mise en concurrence des différents modes de transport et notamment sur le maintien de l'offre ferroviaire de service public en Bretagne.



Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- Le retour des comités de ligne ;
- La concertation et le déploiement de la desserte TER ferroviaire et routière de fin 2017 ;
- Les conséquences pour les scolaires de la nouvelle offre ferroviaire TER.

## 402 - Moderniser les réseaux ferroviaires et routiers structurants

Sur proposition de M. Jean-Luc PELTIER  
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme regroupe un ensemble d'actions dont la finalité est d'irriguer le territoire breton par des infrastructures terrestres (ferroviaires et routières) et des gares performantes, permettant à la Bretagne, à la fois de développer ses échanges avec l'extérieur, et d'offrir au sein de son territoire des infrastructures adaptées aux usages du quotidien, contribuant à un aménagement équilibré et durable du territoire.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- Améliorer l'accessibilité de la Bretagne en tout point du territoire ;
  - Participer à la modernisation et au développement du réseau ferroviaire structurant ;
  - Participer à la modernisation du réseau routier ;
- Faciliter les déplacements de la vie quotidienne ;
  - Participer à l'amélioration et à la pérennisation des infrastructures ferroviaires ;
  - Participer à la rénovation des gares et points d'arrêts régionaux ;
  - Accompagner le développement des principales agglomérations bretonnes ;
- Encourager le développement du fret dans une logique durable ;
  - Favoriser la mise en œuvre d'un plan régional d'actions logistiques ;
  - Accompagner la reprise du transport combiné rail-route ;
  - Soutenir les projets d'infrastructure nécessaires au développement du fret.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER note qu'à ce jour la date de mise en service de la ligne à grande vitesse devrait être respectée. Le CESER souhaite être informé du résultat de la phase d'essais dynamiques dont le bon déroulement influera sur la mise en service commerciale de cette nouvelle infrastructure. Le CESER s'inquiète des nouveaux reports de réalisation concernant l'amélioration de la liaison Massy-Valenton. Il s'interroge sur l'ambition des acteurs publics dans ce dossier.

Le CESER note la fin des travaux de modernisation des axes Rennes-Brest et Rennes-Quimper, conformément aux engagements pris par la Région pour l'amélioration de l'accessibilité de la pointe bretonne. Outre les gains de temps réalisés, il se félicite de ces réalisations qui contribuent à améliorer la sécurisation du réseau ferroviaire avec la suppression de nombreux passages à niveau et, *in fine*, à la fiabilité du système ferroviaire.

Le CESER a pris connaissance de la phase complémentaire au débat public concernant le projet Liaison nouvelle ouest Bretagne-Pays-de-la-Loire (LNOBPL), démarche initiée par SNCF Réseau. Le CESER a participé aux divers ateliers et déposera une contribution au débat début février 2017. Le CESER restera attentif à la décision ministérielle attendue en 2017.

S'agissant des gares, le CESER prend acte de la relance des discussions concernant les Pôles d'échanges multimodaux (PEM) de Quimper et Vannes, avec une signature des contrats de Pôle qui doit intervenir cette année.

Concernant les travaux de modernisation du réseau routier inscrit au Contrat de plan État-Région (CPER) 2015-2020, le CESER note qu'il s'agit de poursuivre les opérations engagées sur la RN 164 ainsi que l'axe Triskell, travaux dont une large part dépend du respect des engagements financiers pris par l'État.

Concernant les lignes du maillage régional, le CESER salue l'effort financier consenti par la Région d'une part et par les collectivités locales d'autre part pour la réalisation des opérations de réhabilitation. Le CESER s'interroge sur les intentions de l'État et de SNCF Réseau au sujet du devenir de ces lignes, essentielles pour redynamiser nombre de territoires en Bretagne. Le CESER s'inquiète également des conséquences à venir de la mise en œuvre de la loi NOTRe qui, à terme, pourrait conduire à un repli de l'offre ferroviaire sur ces axes avec des transferts sur route, notamment dans le cadre des trajets scolaires. Le CESER sera très attentif à ce risque.

Le CESER salue la démarche d'amélioration des gares et haltes du réseau ferroviaire régional avec notamment la mise en conformité pour les personnes à mobilité réduite. Le CESER suivra avec attention l'issue des réflexions en cours sur la modernisation de la gare de Landivisiau.

Le CESER prend acte de l'implication financière de la Région auprès de diverses collectivités dans les projets de transports en commun sur site propre qui contribuent à améliorer l'offre multimodale de transport et donc à favoriser le report modal.

Enfin le CESER, considérant que la logistique est un élément moteur de l'activité économique en Bretagne, soutient la démarche du Conseil régional concernant le développement du fret ferroviaire dans une logique durable. Compte tenu de la situation du fret ferroviaire en Bretagne, le CESER appelle de ses vœux l'ensemble des acteurs concernés à une véritable mobilisation, afin que la Bretagne contribue au nécessaire effort national pour atteindre les objectifs fixés par la COP 21.

Le CESER émet une réserve sur le respect des engagements financiers par l'État et SNCF Réseau dans les diverses opérations de modernisation du réseau ferroviaire à voie unique de Bretagne.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- La mise en service de la LGVBPL ;
- L'évolution du dossier LNOBPL ainsi que la décision ministérielle à venir sur ce dossier ;
- La réalisation des travaux de modernisation de l'axe Massy-Valenton ;
- La remise à niveau de toutes les lignes ferroviaire du maillage régional ;
- L'évolution de la situation du fret ferroviaire en Bretagne.

## 403 - Moderniser les aéroports à vocation régionale

Sur proposition de M. Jean-François LE TALLEC  
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 403 reprend et poursuit les objectifs que porte le Conseil régional depuis plusieurs exercices à savoir :

- Assurer les missions d'autorité concédante des aéroports de Rennes, Dinard, Brest et Quimper ;

- Soutenir le développement des aéroports à vocation régionale en tant que pôles majeurs d'entrée/sortie sur le territoire régional ;
- Accompagner le projet de réalisation du nouvel aéroport Notre-Dame-des-Landes.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER note la continuité des engagements du Conseil régional en faveur des plate-formes aéroportuaires de la région. Il note que l'intervention de la Région en termes d'investissement n'est pas nécessaire au regard de l'autofinancement prévu par les concessions.

Le CESER prend acte du cadre de la nouvelle gouvernance à instaurer pour les aéroports du Finistère.

Le CESER note la volonté du Conseil régional de maintenir son soutien à l'aéroport de Lannion. Il demande toutefois davantage de précisions sur les conditions du partenariat évoqué dans le présent bordereau.

Comme demandé l'an dernier, le CESER souhaiterait connaître le montant de la subvention de fonctionnement versée au Syndicat mixte aéroportuaire Notre-Dame-des-Landes pour l'année 2017, dans le cadre des conventions de financement.

### Mission V - Pour une Bretagne engagée dans la transition écologique

#### 501 - Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau

Sur proposition de MM. Lionel LE BORGNE et Jean-Yves PIRIOU  
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 501 en faveur d'une gestion intégrée de l'eau aboutira en 2017 à la finalisation du Plan breton pour l'eau (PBE), qui rassemblera les engagements concrets de la Région dans l'accompagnement de ses partenaires pour améliorer l'efficacité de la politique de l'eau. Ce PBE mettra l'accent sur la transversalité des politiques publiques, la gouvernance et la simplification.

Comme en 2016 le programme s'articulera autour des trois objectifs stratégiques du PBE :

- Renforcer l'appropriation des enjeux de l'eau par les acteurs bretons (formation, information, gouvernance, études) ;
- Viser le respect de la qualité des milieux aquatiques, compatible avec un développement équilibré des territoires (SAGE, Projets territoriaux pour l'eau, Bassins « Algues Vertes ») ;
- S'adapter aux risques liés à l'eau (quantité d'eau potable, inondations et submersions marines).

Le Conseil régional poursuivra son accompagnement auprès des territoires dans la mise en place de la réforme territoriale qui confie une grande partie des compétences de gestion de l'eau au bloc intercommunal, modifiant ainsi fortement l'organisation actuelle.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Comme le CESER l'a rappelé dans son rapport d'octobre 2016 sur « *Les enjeux de l'eau en Bretagne à l'horizon*

2040 », les politiques régionales en matière d'eau et de gestion des milieux aquatiques sont anciennes (plusieurs décennies). Cet historique et l'ensemble des actions réalisées sur le territoire depuis les premières alertes associatives, puis les réglementations régionales, les différents plans bretons et leurs budgets affectés, ne doivent pas être oubliés. Ces actions ont été rendues possibles par une prise de conscience générale et une mise en œuvre à différentes échelles par l'ensemble des acteurs (agriculteurs, collectivités, usagers, etc.). Il est important de s'en inspirer pour le présent et l'avenir. Le CESER en a été l'un des acteurs notamment au travers de ses études sur le sujet. Grâce à tous ces acteurs, la Région Bretagne a désormais un savoir-faire reconnu et une avance en matière de gestion, de prévention et d'accompagnement des acteurs. Le fait que le territoire soit couvert à 100 % par les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), illustre par exemple la forte implication des acteurs locaux dans ce domaine. Tout ceci se traduit, au fil des années, par une amélioration de la qualité de l'eau sur certains paramètres. Cependant, il faut noter que l'objectif de 69 % des masses d'eau en bon état en 2021 est loin d'être atteint, puisque 38 % l'étaient en 2015. Il s'agit donc de ne pas relâcher l'effort sur des éléments pénalisants comme les marées vertes, les bactéries, les phytoplanctons toxiques, les pesticides, la continuité écologique des cours d'eau, etc. A ce sujet, le CESER note une baisse conséquente du budget sur ce programme, en contradiction avec les ambitions affichées.

Le changement climatique et l'évolution démographique de la Bretagne font d'ores et déjà émerger le problème de la quantité d'eau potable disponible. Le CESER apprécie que ce sujet, qu'il a souligné dans son étude, soit désormais pris en compte par le Conseil régional. Il souhaite rappeler que cette problématique quantitative se pose actuellement essentiellement en période estivale dans les zones côtières, tant en matière d'alimentation en eau potable que d'épuration. Il souligne que cette problématique pourrait s'étendre à terme à d'autres territoires, à d'autres espaces géographiques et peut-être en d'autres saisons.

La loi NOTRe a offert au Conseil régional la possibilité de renforcer ses compétences en matière de coordination et d'animation dans le domaine de l'eau. Le CESER espère que cette année 2017 sera celle de la concrétisation de cette demande. Le CESER participe d'ores et déjà à la Conférence bretonne de l'eau et des milieux aquatiques (CBEMA) et à ses groupes de travail et a publié sa réponse à la saisine de l'exécutif portant sur sa contribution à l'élaboration du PBE. Il sera particulièrement attentif à la prise en compte des apports de cette réflexion prospective.

Le CESER est également sollicité par le Conseil régional pour apporter ses réflexions sur un projet de « COP régionale » dans lequel le thème de l'eau aura toute sa place. Il s'agit de mettre de la cohérence et de la transversalité entre toutes les compétences régionales pour élaborer une transition écologique et énergétique de la Bretagne. Cette démarche dont l'aboutissement devrait avoir lieu à l'automne 2018 devrait se conduire en articulation avec l'élaboration du SRADDET. Le CESER sera attentif à cette articulation comme il l'affirme dans son avis sur l'élaboration du SRADDET présenté lors de cette même session.

Le Conseil régional est bien conscient que la politique de l'eau subit un bouleversement dû à la réforme territoriale qui va transférer plusieurs compétences au bloc intercommunal, aussi bien dans le petit cycle de l'eau (eau potable et assainissement) que dans le grand cycle de l'eau (Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations (GEMAPI)). Le CESER soutient la démarche du Conseil régional qui souhaite préserver la logique de solidarité dans les bassins versants hydrographiques entre l'amont et l'aval. Il souhaite également que les Commissions locales de l'eau (CLE) des SAGE, dits également « parlements locaux de l'eau », gardent tout leur rôle et puissent intervenir auprès des élus des EPCI. Le CESER sera attentif au fait que les dynamiques engagées à l'échelle des SAGE, souvent adossés aux Pays, soient préservées.

Enfin, le CESER reste très attentif au Plan Algues Vertes n°2. Si le document cadre a été réalisé par le Conseil régional et l'État en 2016 et approuvé par le CESER, ce dernier constate et regrette que les projets de territoire tardent à émerger alors qu'ils devaient être initiés dès le début de l'année 2017 pour des objectifs fixés à l'horizon 2021. Les moyens sont programmés par les partenaires financiers (Région, État, Agence de l'Eau, Départements des Côtes d'Armor et du Finistère), mais les territoires et les acteurs locaux peinent encore à

s'en saisir pleinement pour remédier à cette problématique récurrente. Le CESER l'avait pourtant souligné dans son rapport de 2011 « *Les marées vertes en Bretagne : pour un diagnostic partagé, garant d'une action efficace* » : seule la mise en œuvre de projets de territoire ambitieux, validés scientifiquement, reconnus par les parties prenantes, et soutenus collectivement dans la durée, permettra de maintenir la dynamique engagée par le plan régional de lutte contre les proliférations d'algues vertes. Le CESER maintient ces recommandations qui sont toujours d'actualité.

## 502 - Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages

Sur proposition de M. Alain THOMAS  
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 502 se veut une réponse efficace au défi de l'érosion de la biodiversité en Bretagne. 20 % des espèces de vertébrés et 13 % de la flore du territoire régional sont à ce jour menacés. Ce défi est relevé par une multitude d'acteurs aux moyens limités et la Région entend œuvrer comme facilitateur, d'autant que le nouveau cadre législatif la place comme chef de file en la matière. Un nouveau panorama s'est en effet mis en place dans le courant de l'année 2016 avec l'adoption de la Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, la création de l'Agence française de la biodiversité (AFB), la transformation du Comité régional Trame verte et bleue (CRTVB) en Conférence bretonne de la biodiversité.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Nouveaux dispositifs, nouvelles structures aux échelons national et régional, nouvelles stratégies. La prise de conscience sur l'érosion de la biodiversité fait son chemin. Néanmoins, la question des moyens budgétaires à la hauteur des enjeux reste invariablement posée.

Sur le volet « connaissance du patrimoine naturel », le Conseil régional rappelle le rôle essentiel du réseau associatif. Le CESER observe que ces dernières semaines ont été marquées par l'annonce des difficultés rencontrées par ce secteur. Il espère que la Région pourra leur apporter un soutien par le biais, par exemple, de nouvelles démarches telles que la constitution d'observatoires thématiques permettant d'enrichir la plate-forme régionale des données naturalistes.

En matière de politiques territoriales de préservation des espaces et des espèces, le CESER pense que le rôle de la Région va être primordial dans la déclinaison du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et ses traductions au niveau local. La question des continuités écologiques, qu'il s'agisse de leur conservation ou de leur restauration, doit être abordée avec pédagogie et conviction. Le CESER note d'ailleurs avec intérêt l'accompagnement d'initiatives en faveur de ces continuités en lien avec le secteur agricole.

Mais la diversité des actions en faveur de la biodiversité, ponctuelles et dispersées dans l'espace, ainsi que la transversalité de cette problématique entre plusieurs politiques régionales, posent plus que jamais la question de l'évaluation des résultats. Le CESER souhaite que des propositions dans ce sens soient apportées.

Le CESER observe l'absence de projet de création de réserves naturelles régionales en 2017. Si un tel outil ne se crée pas sans préparation, le CESER souhaite que la dynamique qui s'était engagée en Bretagne soit préservée.

Sur l'axe Intégration des dimensions paysagères, le CESER note avec intérêt la mise en route de la plate-forme régionale des observatoires photographiques du paysage. Cet accompagnement des territoires pour une

meilleure prise en compte des paysages dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme donne à penser au CESER que les PADD des SCoT, PLUI et PLU pourraient comporter un dossier photographique comparatif illustrant les évolutions constatées, ce qui constituerait une utile valorisation de ces observatoires et un instructif porter à connaissance des citoyens, élus ou non.

## 503 - Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources

Sur proposition de MM. David RIOU, Alain THOMAS et Mme Frédérique BONNARD LE FLOC'H au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre de la dynamique issue de la ratification de l'accord de Paris sur le climat, le Conseil régional rappelle son engagement auprès des acteurs bretons à impulser la transition écologique des territoires, l'optimisation des ressources, le changement de perspective des stratégies économiques et territoriales et l'innovation sociale. La Région assurera son rôle de chef de file pour les accompagner et les soutenir dans cette démarche.

Parallèlement à la poursuite de ces dynamiques, l'année 2017 sera marquée par le lancement de la COP régionale, qui vise le décloisonnement et la mise en cohérence des politiques sectorielles régionales ainsi que la mobilisation citoyenne, le tout articulé avec le calendrier d'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Le programme 503 s'articule autour de deux objectifs, déclinés par actions : d'une part, l'action régionale en matière de réponse au défi climatique et à la transition énergétique ; d'autre part, l'approche circulaire de la gestion des ressources et matières premières, dans laquelle la gestion et la prévention des déchets constitue une composante à part entière.

S'agissant du premier objectif, le Conseil régional propose une expérimentation régionale en matière d'énergie. Il prévoit l'évolution de la Conférence bretonne de l'énergie vers une Conférence de la transition énergétique et climatique. S'appuyant sur les Plans climat air énergie territoriaux (PCAET) à déployer sur l'ensemble du territoire breton, 2017 verra la généralisation des Plates-formes locales de rénovation de l'habitat (PLRH).

S'agissant du second objectif, le Conseil régional souhaite instituer une Conférence régionale des ressources s'adressant aux enjeux de la gestion et de la prévention des déchets – désormais considérés comme des ressources à utiliser de façon durable –, de l'économie circulaire et des matériaux biosourcés. L'effort de planification concertée se poursuivra avec la finalisation du plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), l'élaboration du schéma régional de la biomasse, d'une stratégie en matière d'économie circulaire et la mise en œuvre d'une feuille de route sur les éco-matériaux.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

S'agissant du premier objectif, le CESER partage les actions proposées par le Conseil régional et se félicite de la volonté d'accélérer la transition énergétique sur l'ensemble des territoires. Pour le CESER, cette volonté d'accélérer la transition, en lien avec les engagements pris lors de la COP 21, devrait apparaître comme une priorité au sein du futur Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des

territoires (SRADDET) et se traduire de manière transversale dans les différentes politiques menées par Le Conseil régional au travers de programmes d'actions opérationnels. Le CESER renouvelle son engagement dans la démarche COP régionale ; ses réflexions viendront notamment alimenter les échanges prévus dans le cadre du « carrefour des transitions » qui se tiendra en mars 2017.

Le CESER partage l'avis du Conseil régional sur le fait que l'observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre constitue un outil commun indispensable pour permettre le pilotage de la politique régionale liée à l'énergie et au climat. Les Plans climat air énergie territoriaux (PCAET), représentant aujourd'hui un levier de mise en œuvre opérationnelle de schémas régionaux, le CESER souhaiterait connaître l'outil qui, sous pilotage régional, assurera le suivi par Pays de l'évolution des quantités et formes de production et de consommation d'énergie.

Le CESER partage la volonté du Conseil régional de développer et d'optimiser l'usage des énergies renouvelables. Le Schéma régional climat air énergie (SRCAE) adopté en 2013 prévoit un triplement de la production d'énergie renouvelable entre 2005 et 2020. Le Conseil régional fait observer que la feuille de route régionale en faveur du développement des énergies marines renouvelables, votée en juillet 2016, contribue activement à la mise à jour des objectifs en matière d'énergies renouvelables, dans la mesure où les objectifs de production à hauteur de 2,5 GW (soit 7,8 TWh/an) qu'elle identifie à l'horizon 2030 sont susceptibles de couvrir à eux seuls plus de 30 % de la consommation électrique estimée. Le CESER rappelle la nécessaire articulation entre la politique énergétique et la politique de développement des EMR menées par la Région et souhaite dans ce cadre une prise en compte des travaux et conclusions du groupe de travail sur les EMR de la CRML.

Le CESER note avec intérêt la création de l'observatoire de la biomasse, outil nécessaire dans le cadre des nouveaux exercices de planification assignés à la Région.

S'agissant du déploiement d'outils financiers plus efficaces dans la mise en œuvre de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique, le CESER partage l'avis du Conseil régional concernant la mise en place de nouveaux outils (fonds régional pour les énergies marines) et sa volonté de faire appel à l'épargne citoyenne qui constitue certainement un des leviers à mobiliser dans un cadre budgétaire contraint.

S'agissant du second objectif, le CESER note que le développement d'une culture bretonne de l'économie circulaire s'intensifie avec, d'une part, le fait de considérer désormais les déchets comme une ressource à valoriser et d'autre part, l'annonce d'une planification structurée, en lien avec les objectifs de la Stratégie régionale de développement économique, d'internationalisation et d'innovation (SRDEII). Cette approche est accueillie favorablement par le CESER, qui y voit une opportunité de lier le développement des écosystèmes économiques et l'aménagement du territoire régional. En effet, le choix de s'appuyer sur les initiatives locales et des maîtres d'ouvrages variés dans le premier appel à manifestation d'intérêt (AMI) sur l'économie circulaire a confirmé que chaque territoire, urbain ou rural, avait un potentiel de développement différencié, et que la concentration dans les grandes aires urbaines n'était pas le seul modèle à conforter. Le CESER se félicite de la forte participation à la restitution du premier AMI et y voit une illustration de ses préconisations formulées en 2015. Il s'interroge toutefois sur le lien qui sera fait entre cette planification et sa prise en compte dans les stratégies élaborées par les territoires, en premier lieu les EPCI, qui voient leur compétence en matière économique réaffirmée.

Le CESER note avec intérêt la volonté de développer l'usage de matières premières renouvelables. Le Plan Bâtiment durable breton (PBDB) en sera le cadre principal. Des objectifs quantitatifs en lien avec ceux choisis au niveau national mériteraient d'être fixés. La dynamique régionale de développement de l'usage de matières premières renouvelables s'appuie sur l'action n°10 du PBDB. Le CESER s'étonne de l'absence d'informations concernant les résultats de cette action dans le bordereau, et souhaiterait connaître les indicateurs associés à la mobilisation des acteurs du bâti en Bretagne, ainsi que des éléments de comparaison

avec les objectifs fixés nationalement.

Le CESER s'étonne de ne trouver dans ce budget aucune information sur le Plan régional de valorisation et de gestion des déchets dangereux (PRPGD). Par ailleurs, l'élargissement conséquent des compétences de la Région en matière de gestion et de valorisation des déchets conduit le CESER à s'interroger sur les moyens de connaissance des gisements, d'animation dont elle va disposer à l'avenir. Cela se fera-t-il à moyens constants ? Une part des moyens d'ingénierie préalablement mis en place par les Départements sera-t-elle transférée ? Sur le volet prévention et sensibilisation à la prévention antérieurement dévolu principalement aux Départements, de la même façon, la Région sera-t-elle en mesure de maintenir le niveau d'action cumulé des Départements, voire de l'augmenter ?

Le CESER note avec intérêt le lancement d'une conférence régionale des ressources et la mise en œuvre d'une feuille de route sur les éco-matériaux, et souhaiterait en connaître les modalités ainsi que le calendrier.

Le CESER observe que l'exercice est marqué par une nette baisse des crédits de paiement en investissement (- 1,7 M€ entre 2016 et 2017) et souhaite en connaître les raisons.

Enfin, le CESER s'interroge sur l'articulation entre les projets qui seront développés avec les EPCI et les contractualisations programmées à l'échelle des Pays.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- L'élaboration de la stratégie régionale de transition énergétique et les travaux de la Conférence bretonne de la transition énergétique ;
- L'élaboration de la nouvelle stratégie en matière d'économie circulaire, ses objectifs et les indicateurs qui y sont associés, ainsi que les allocations budgétaires correspondantes, sa déclinaison en programme détaillé d'accompagnement des collectivités et porteurs de projets ;
- Les modalités du nouvel AMI sur l'économie circulaire, qui devront concerner le maximum de territoires et de maîtres d'ouvrages différents, et l'appui apporté par le Conseil régional au montage des dossiers ;
- L'analyse et le bilan de l'expérimentation portée par l'Institut de l'économie circulaire ;
- La prise en compte de l'économie circulaire dans la territorialisation des politiques régionales, ainsi que dans la manière dont la Région exerce son chef de filât économique en lien avec les EPCI et leurs Conseils de développement ;
- Le bilan de l'action n°10 du PBDB et son analyse ;
- L'élaboration du PRPGD et les moyens de connaissance des gisements, d'animation dont la Région disposera à l'avenir dans le cadre de ses compétences renforcées en matière de prévention et gestion des déchets ;
- Le calendrier et les objectifs de la nouvelle feuille de route sur les éco-matériaux.

## Mission VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne

### 606 - Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes

Sur proposition de M. Jean KERHOAS  
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »



## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les canaux de Bretagne représentent un atout essentiel pour le développement touristique des territoires traversés par ces voies navigables.

Le programme 606 s'articule autour de deux objectifs : développer les usages nautiques et terrestres et conserver et aménager le patrimoine.

Il intègre, plus particulièrement, la modernisation de la gestion hydraulique des vannes de crue et l'amélioration du service rendu aux plaisanciers et aux randonneurs.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Pour l'ensemble du programme, le CESER note avec satisfaction les choix budgétaires opérés pour faire des canaux et voies navigables de Bretagne un élément moteur du développement touristique des territoires traversés et plus particulièrement du Centre Bretagne.

Concernant l'indicateur n°1 : « *Aménagement du domaine public fluvial régional pour les randonneurs terrestres (piétons, cyclistes...)* », le CESER relève que sur les 471 km de chemin de halage, 415 km sont aujourd'hui praticables par les randonneurs. Il note qu'au travers de la politique menée par le Conseil régional depuis le transfert de propriété des canaux par l'État, le projet de faire de ces canaux l'axe majeur du développement touristique du Centre Bretagne monte sensiblement en puissance avec une forte augmentation de la fréquentation des randonneurs (environ + 20 %, entre la saison 2015 et 2016).

Pour ce qui est de l'indicateur n°2 : « *Taux d'automatisation des vannes de crue* », le CESER relève que pour ce qui est de la motorisation, le programme est aujourd'hui réalisé à 100 % sur la Vilaine, le Blavet et le canal de Nantes à Brest, et que la phase d'automatisation qui permet un maintien d'une ligne d'eau stable est réalisée à 90 % sur la Vilaine.

Comme pour les randonnées pédestres et en vélo, le CESER relève que la fréquentation des voies navigables aura été pendant la saison 2016 en sensible progression, la partie finistérienne du canal géré par le Syndicat mixte d'aménagement touristique de l'Aulne et de l'Hyères (SMATAH) ayant, par exemple, relevé trois fois plus de passages bateaux qu'en 2015.

**Sur proposition de M. Dominique LECOMTE  
Président de la Commission « Développement économique et recherche »**

## Mission II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable

### 201 - Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance

Sur proposition de Mme Anne-Claude LEFEBVRE  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

#### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le nouveau contexte de l'application de la loi NOTRe, le Conseil régional poursuit et adapte sa politique active de soutien au transfert de technologies et à l'innovation des entreprises bretonnes, à travers le programme 201. Ce programme s'articule toujours autour des mêmes objectifs :

- favoriser un environnement propice à l'innovation ;
- soutenir les projets tout au long de la chaîne de l'innovation ;
- gouvernance, coordination et promotion de l'innovation.

Le programme prévoit d'une part, la poursuite des évolutions visant l'organisation d'un système régional d'innovation lisible et performant, dans une logique « métier », et s'appuyant sur 5 types d'opérateurs. Il vise, d'autre part, le renforcement significatif du financement de l'innovation, en partenariat avec Bpifrance mais aussi avec les EPCI et la poursuite des efforts de lisibilité et simplification.

#### 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Compte tenu de l'enjeu pour l'innovation dans les entreprises, le CESER note avec satisfaction que le budget consacré au programme 201 est en augmentation et souligne ainsi l'effort du Conseil régional. Il s'interroge cependant sur la situation globale du soutien à l'innovation en Bretagne, compte tenu de la loi NOTRe et du désengagement des Départements, à la fois pour le fonctionnement des acteurs du soutien à l'innovation, et pour le financement des projets des entreprises.

Comme le budget n'explique pas la répartition financière entre les actions présentées, il est impossible d'évaluer le poids respectif de chacune d'elles, en particulier entre la part pour le soutien aux acteurs de l'innovation, celle dédiée au financement des projets et celle dédiée aux missions de Bretagne Développement Innovation (BDI) sur les grands projets stratégiques. Ce point est d'autant plus important que des évolutions sont attendues pour les structures de soutien à l'innovation mais aussi sur les aides directes aux projets en 2017, et avoir une visibilité sur les budgets correspondants permettrait de mieux cerner les impacts. Enfin, le CESER note avec intérêt les deux tableaux d'indicateurs reflétant les actions des acteurs du soutien à l'innovation (partie I), le soutien aux projets industriels innovants (partie II) mais il note que, cette année encore, il n'y a pas d'indicateurs pour la partie III.

Concernant le point I, le CESER relève avec satisfaction la volonté renforcée du Conseil régional de s'appuyer sur un réseau d'acteurs du soutien à l'innovation encore plus efficient, lisible et performant et prend note des évolutions engagées pour les acteurs, appuyées sur une logique « métiers ».

Concernant l'éventuelle entrée de la Région au capital de la Société d'accélération du transfert de technologies (SATT), le CESER suivra avec attention les évolutions de la réflexion sur les conditions d'accès mais souhaiterait aussi avoir des éléments sur les coûts en résultant à moyen terme.

Concernant les centres d'innovations technologiques (CIT), le CESER se satisfait de leur rôle reconnu en tant qu'experts de filières stratégiques pour le territoire et acteurs clés de soutien pour les entreprises. Il prend note de la poursuite des efforts de densification et de rapprochement engagés, mais souligne que ces évolutions ne doivent pas impacter négativement l'accompagnement des entreprises de ces filières. D'autant plus que ces évolutions sont, dans le document, reliées au contexte de contrainte budgétaire dû au désengagement des Conseils départementaux. En effet, comme le montrent les indicateurs du tableau 1, les CIT ont une activité intense et reconnue d'ingénierie de projets au service des entreprises (plus de 200 projets par an), ce qui doit être maintenu. Le CESER est d'ailleurs surpris de ne pas voir mentionné leur rôle majeur dans les pôles de compétitivité.

Concernant les technopoles, le CESER souligne avec satisfaction la confirmation de leur rôle d'accompagnement de proximité des entreprises innovantes. Le réseau des sept technopoles voit ainsi son rôle renforcé, avec des missions élargies : accompagnement des entreprises innovantes sur tout le territoire et rôle conforté en lien avec les pôles, tout en poursuivant la mutualisation de leurs actions.

Concernant les French Tech, le CESER suivra avec intérêt le travail de formalisation du soutien de la Région, qui sera articulé en tenant compte des autres orientations régionales.

La démarche de rationalisation par métiers, certes intéressante, doit cependant tenir compte des spécificités d'organisation des filières régionales et pose question à 2 niveaux :

- *quid* de l'articulation entre les experts de l'ingénierie de projets innovants comme les centres régionaux d'innovation et de transfert de technologies (CRITT) pour les filières biotech et santé, reconnus comme tels par leur label « cellule de diffusion technologique », et les généralistes en ingénierie de projets d'innovation que deviennent les technopoles ?
- *quid* de la place des CIT dans le montage des projets collaboratifs des pôles de compétitivité, et de leur rôle majeur dans l'animation (par exemple, en tant que délégués thématiques pour le pôle Valorial) ?

Concernant le point II, le CESER relève avec intérêt les évolutions des outils financiers visant à soutenir les projets tout au long de la chaîne de l'innovation. Sur le volet amont, il approuve la reconduction du soutien à la maturation des projets issus de la recherche, du dispositif d'incubation, des actions de ressourcement et d'investissement dans les CIT. Il note avec intérêt les évolutions de l'appel à projets transfert et la consolidation du dispositif de soutien à la structuration commerciale des jeunes entreprises. Il suivra avec attention les nouvelles actions de soutien à l'accélération industrielle, cependant peu décrites dans le document.

Le CESER se satisfait du renforcement des dispositifs de soutien aux projets industriels innovants et de la volonté de les rendre plus lisibles et accessibles aux entreprises. Il note avec intérêt la palette d'aides élargie, avec notamment une aide accrue pour les programmes de recherche et développement des PME, un nouveau dispositif de soutien aux programmes structurants d'innovation des grandes entreprises bretonnes. Enfin, il approuve la mise en place de l'appel à projets pour l'expérimentation d'innovations des PME du numérique dans les différentes filières régionales. Le CESER suivra avec attention les retombées de ces actions.

Concernant le point III, le CESER approuve la reprise par la Région de la gouvernance, du suivi et de l'évaluation de la Stratégie de spécialisation intelligente (S3) mais s'interroge sur l'articulation qui sera faite entre les Grands programmes structurants annoncés pour BDI et les sept domaines d'innovation stratégiques de la S3, certains d'entre eux étant animés par d'autres acteurs du territoire.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- l'entrée de la Région au capital de la SATT (et ses conséquences notamment financières) ;
- les évolutions des structures de l'innovation (CIT et technopoles notamment) et leurs conséquences sur les filières et le soutien aux entreprises ;
- la nature du conventionnement avec les French Tech ;
- la bonne articulation entre l'approche de proximité sur l'innovation (technopoles), et l'approche thématique (pôles, CIT) ;
- les retombées des nouveaux dispositifs de financement de projets ;
- l'articulation entre la mise en œuvre des grands programmes structurants et de la S3.

## 202 - Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne

Sur proposition de M. Patrick JAGAILLE  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 202 permet d'accompagner les domaines d'innovation stratégiques bretons, en s'appuyant sur les pôles de compétitivité.

Ce programme s'appuie sur un partenariat avec l'État depuis 2005, qui accompagne les pôles de compétitivité aux côtés des Régions, en particulier via le Fonds unique interministériel, et avec les agglomérations au sein d'un système unique en France de guichet unifié des collectivités en faveur des projets des pôles de compétitivité, géré par la Région. Partenariat qui s'est poursuivi en 2016 dans le contexte de la loi NOTRe et qui sera refondé en 2017 pour s'ouvrir à l'ensemble des EPCI qui le souhaiteraient.

Fort de la réussite d'une première année d'expérimentation d'un nouveau dispositif régional en appui sur le FEDER, un second appel à projets FEDER « *innovation collaborative au croisement des filières* » sera piloté en lien avec les sept pôles de compétitivité œuvrant en Bretagne.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER constate que le programme s'inscrit dans la continuité des années passées et se félicite qu'après une baisse en 2016, son projet soit maintenu malgré un contexte d'incertitudes, notamment pour ce qui concerne la politique nationale des pôles. Alors que l'évaluation des pôles par l'État est terminée, le CESER renouvelle son souhait d'avoir accès à ses conclusions.

Par ailleurs, le CESER se réjouit de la poursuite du rapprochement entre les pôles bretons et ligériens. Autre élément positif à souligner : l'implication des pôles dans les campus des métiers et des qualifications.

Le CESER suivra avec intérêt les effets de l'appel à projets sur le croisement de filières mobilisant les sept pôles. Il apprécierait que lui soient transmises des précisions sur le sujet.

Le CESER souligne l'obtention du label Tremplin Carnot, ce qui témoigne du dynamisme des acteurs de l'innovation dans l'agriculture et l'agroalimentaire en Bretagne.

Le CESER constate également que France énergies marines semble faire l'objet d'un soutien croissant de l'État et ne peut que s'en réjouir.

## 203 - Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises

Sur proposition de Mmes Isabelle AMAUGER et Marie-Christine LE GAL  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional poursuit ses actions en faveur de la création, du développement et de la transmission d'entreprises, ce dernier axe étant présent de manière plus significative. Les opérations et soutiens s'inscrivent dans un environnement en forte mutation suite à la loi NOTRe ; le rôle de chef de file de la Région est réaffirmé et son périmètre d'interventions étendu.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Pour commencer, le CESER se félicite de la forte hausse du budget : les crédits de paiement passent de 6,6 à 20 M€, les autorisations de programme et d'engagement de 6,4 à 13,2 M€.

Le CESER approuve la démarche du Conseil régional de prise en charge du dispositif NACRE en faveur des créateurs d'entreprise demandeurs d'emplois en deux temps : continuité des actions transférées par la DIRECCTE puis évaluation et mise en œuvre d'un nouveau dispositif.

Le CESER se réjouit de l'attention portée par la Conseil régional à la transmission d'entreprises et à l'adaptation d'outils existants. Cependant, des plans d'actions sur cet enjeu ont déjà été portés par la Région et les effets n'ont pas toujours été à la hauteur des attentes et des besoins. Malgré des dispositifs financiers pertinents, notamment BRIT qui connaît une évolution de son périmètre et un développement, la question de la transmission d'entreprise ne trouve pas toujours de solutions au regard des besoins.

Par ailleurs, la Région a construit une offre complète d'outils de financements adaptés aux entreprises en fonction de leur taille, de leur stade de développement, de leurs besoins d'investissement. Le CESER note en particulier l'ajout d'un nouveau dispositif : le Prêt croissance TPE. La consolidation du partenariat avec Bpifrance et des acteurs bancaires est à souligner.

Si le CESER approuve cette implication du Conseil régional pour proposer des outils d'ingénierie financière *ad hoc*, il s'interroge sur l'approche quasi exclusivement financière de la création, du développement et de la transmission d'entreprises. Des freins sont à lever et d'autres actions sont à développer pour favoriser un écosystème favorable à l'entrepreneuriat sur le territoire (développement des réseaux, de la culture de l'entrepreneuriat, etc.).

Le CESER suivra particulièrement l'évaluation des nouveaux outils d'ingénierie financière et l'évolution du dispositif NACRE.

## 204 - Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises

Sur proposition de M. Thierry LEMETAYER et Mme Marie-Christine LE GAL  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil Régional propose trois objectifs :

- accompagner la compétitivité des entreprises industrielles en faveur de l'emploi durable et de qualité ;
- soutenir les entreprises dans leur développement international ;
- accompagner la dynamique des territoires.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

A l'instar des années précédentes, le CESER relève à nouveau les efforts budgétaires particulièrement importants faits par le Conseil régional dans le cadre de ce programme, ainsi :

- la demande d'autorisation de programme est de 31,05 M€ (elle était de 19,55 M€ en 2016) ;
- la demande de crédits de paiement d'investissement est de 27,5 M€ (19,85 M€ en 2016).

Ce programme change de périmètre et intègre désormais des aides relatives au tourisme, à la transformation des produits de la mer ou encore à l'audiovisuel. Le CESER considère que ceci peut contribuer à faciliter l'accès aux aides pour les entreprises.

Pour 2017, le Conseil régional porte ses efforts sur une lisibilité des dispositifs d'accompagnement des entreprises. Le CESER note la volonté du Conseil régional de soutenir les TPE/PME par la mise en place d'une « *information spécifique* » à l'attention de celles-ci. Il approuve le soutien et l'appui aux actions collectives d'accompagnement des entreprises et aux réseaux (Industrie du Futur Bretagne, PLATO, etc.). Le CESER suggère de renforcer les actions spécifiques à la transformation numérique des entreprises, tel que proposé dans son étude « *Numérique et entreprises en Bretagne : urgence et opportunités* ».

Le Conseil régional cible également des investissements permettant les montées en compétence des entreprises, par l'adaptation des outils et des ressources humaines via les groupements d'employeurs, par le soutien des investissements permettant de réaliser des gains de compétitivité notamment sur des projets concernant les IAA, ainsi que le développement du chiffre d'affaires en particulier sur les marchés internationaux.

Le CESER se réjouit des efforts conséquents du Conseil régional et rappelle l'importance de soutenir et développer la compétitivité hors prix qui recouvre des facteurs tels que l'innovation y compris l'innovation sociale, la qualité, l'ergonomie et le design des produits. Ces facteurs qualitatifs, devant être reconnus par des labels, permettent aux entreprises de se différencier et donc de favoriser un emploi durable et de qualité.

Par ailleurs, le CESER souhaite être informé de la mission de prospection dans les pays nordiques décidée suite aux études de marché réalisées en 2015 (pour mémoire, celles-ci portaient sur le secteur du médical en Allemagne, sur la construction navale dans les pays nordiques, ainsi que sur l'agroalimentaire en Malaisie et Indonésie).

Le CESER relève que le Plan Stratégie Commerce portée par la Chambre de commerce et d'industrie de Bretagne avec la volonté d'accompagner les artisans et commerçants des zones rurales sera poursuivi en 2017. Il rappelle le rôle prépondérant du commerce et de l'artisanat pour la dynamique des territoires.

Enfin, le CESER insiste sur l'importance de mesurer les résultats des politiques menées. Les indicateurs fournis devraient porter notamment sur le nombre d'emplois créés ou maintenus et leur qualité. Il renvoie à ce sujet à son étude « *Pour des activités industrielles créatrices d'emploi durable en Bretagne* », qui proposait notamment une grille de lecture de l'emploi durable.

## 205 - Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional reconnaît la place de l'Économie sociale et solidaire (ESS) autant dans sa dimension d'innovation sociale, d'espace d'expérimentations que d'acteur économique. En effet avec 15 % des emplois en Bretagne et sa capacité à proposer de nouvelles formes de travail, d'emploi, de coopérations, l'ESS participe pleinement aux objectifs de la SRDEII. La conférence régionale de l'ESS en décembre 2016 a permis de rappeler et de conforter le rôle des différentes parties prenantes de l'ESS.

Le Président du Conseil régional propose également de favoriser et promouvoir l'égalité des droits en Bretagne en agissant selon trois axes :

- analyser les inégalités entre les femmes et les hommes ;
- diffuser la culture de l'égalité dans tous les territoires ;
- agir contre toutes les discriminations et les violences liées au sexe.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

#### 2.1. Volet « Économie sociale et solidaire »

Sur proposition de Mme Isabelle AMAUGER  
au nom de la Commission « Développement, économique et recherche »

Sur proposition de Mme Sylvie GUILBAUD  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

Le CESER se félicite de la meilleure lisibilité du programme concernant les actions en faveur de l'ESS.

Il se réjouit que les initiatives conduites par les acteurs de l'ESS sur les thématiques de l'innovation, de la création, de l'emploi soient mieux identifiées et structurées. La dimension entrepreneuriale de l'ESS est valorisée et les outils financiers qui lui sont dédiés sont confortés.

Le CESER apprécie que l'ESS puisse bénéficier de soutiens spécifiques mais aussi de dispositifs de droit commun.

Le rôle spécifique des pôles de l'ESS sur les territoires est rappelé et leur fonction structurante réaffirmée.

Enfin, concernant la vie associative en Bretagne qui contribue fortement à la qualité du lien social, il est rappelé que le Conseil régional a sollicité le CESER pour une étude qui se déroulera sur l'année 2017 (à propos de la vie associative en Bretagne, ses enjeux, ses perspectives, ses difficultés et ses chances).

Concernant le suivi de ces propositions, le CESER sera attentif à l'intégration effective du volet ESS dans la SRDEII.

#### 2.2. Volet « Favoriser et promouvoir l'égalité des droits »

Sur proposition de Mme Viviane SERRANO  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

Sur proposition de Mme Annie GUILLERME  
au nom de la Commission « Formation – enseignement supérieur »

Le CESER constate que l'égalité entre les femmes et les hommes ne fait pas l'objet d'un programme spécifique qui permettrait de mettre en avant la transversalité de ce sujet. Par ailleurs, rien ne permet d'évaluer avec précision la part dévolue à la promotion de l'égalité ni d'en assurer un suivi.

Le CESER approuve la décision prise par le Conseil régional quant à l'obligation de récolte de données statistiques sexuées dans les études qu'il financera, première étape de visibilité.

Le Conseil régional a construit, au fil du temps, le réseau du Conseil de l'égalité entre les femmes et les hommes (CpeG) qui a rassemblé près de 800 personnes. L'idée de reprendre le dialogue pour réfléchir collectivement sur l'évolution de cette instance est une bonne chose. Le CESER partage l'idée de réactiver, en 2017, le dialogue avec et entre les actrices et les acteurs de l'égalité en Bretagne et souhaite être associé à la réflexion sur la diffusion de la culture de l'égalité sur tous les territoires bretons.

Il souhaite que le Conseil régional joue le rôle d'aiguillon et de grand ensemble dans la promotion et la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes. A ce titre le nouveau réseau des EPCI en proximité des territoires doit être la cible principale à atteindre.

Le CESER note que le Conseil régional porte l'ambition démocratique et humaniste d'agir contre toutes les discriminations et les violences liées au sexe dans le respect des droits et des différences de chacune.e., en lien en particulier avec le travail des réseaux associatifs. Il regrette cependant, au moment où les associations rencontrent des difficultés, de ne pas avoir plus de visibilité sur les moyens mis en œuvre pour soutenir cet objectif.

Dans le prolongement de son rapport « *Bienvenue dans les espaces publics en Bretagne !* » de juin 2016, le CESER rappelle qu'il existe des pratiques différenciées et profondément inégalitaires des espaces publics entre les femmes et les hommes, à tous les âges de la vie, au détriment des femmes. Il invite donc le Conseil régional à agir dès 2017 avec ses partenaires pour mieux « *reconnaître et défendre l'espace public en tant que bien commun dont le droit d'usage appartient également à toutes et à tous* ». Il s'agit d'un enjeu social, démocratique et républicain : chacun.e doit pouvoir se sentir le.la bienvenu.e dans tous les espaces publics de la Bretagne.

Le CESER souhaite, qu'à partir du travail déjà engrangé en Bretagne, une nouvelle période plus exigeante, méthodique et construite s'ouvre, contribuant à favoriser et promouvoir l'égalité des droits pour le bien de l'intérêt général avec les moyens de financement adaptés afin de garantir l'efficacité et la pertinence de sa politique publique dans le domaine.

Pour le CESER, l'égalité entre les femmes et les hommes est un sujet structurant pour une société équilibrée. Il restera vigilant quant à sa prise en compte dans l'ensemble des domaines évoqués.

## 206 - Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques

Sur proposition de M. Thierry LEMETAYER et Mme Marie-Christine LE GAL  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose trois objectifs :

- renforcer l'attractivité économique de la Bretagne
- favoriser les conditions de l'internationalisation des entreprises



- soutenir les filières et renforcer la coordination des acteurs de l'économie

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

En 2017, la baisse sensible de l'autorisation d'engagement et de l'autorisation de crédits de paiement traduit l'optimisation des dépenses et la réduction des coûts de fonctionnement des actions demandées à l'ensemble des structures accompagnées par ce programme.

Sur l'axe 1, dans un contexte budgétaire contraint, la collaboration avec Bretagne Commerce International (BCI) est poursuivie sur la mission de renforcement de l'attractivité économique du territoire avec pour objectif, notamment, de favoriser la venue de nouveaux investisseurs, en particulier sur les secteurs de pointe (cybersécurité, énergies marines, etc.). Pour 2017, la prospection est poursuivie sur les salons internationaux. Le CESER apprécie cette approche.

Concernant l'axe 2, BCI poursuivra son soutien personnalisé et intensif à l'internationalisation des entreprises via des programmes d'accompagnement type « BCInside ». Les objectifs, partagés par le CESER, sont l'optimisation et l'efficacité des moyens, ainsi qu'une meilleure lisibilité, avec un soutien logistique et financier renforcé aux entreprises souhaitant s'engager sur les marchés dynamiques européens et internationaux. BCI devra perpétuer l'accompagnement des entreprises bretonnes souhaitant se développer à l'international.

Pour l'axe 3, le Conseil régional continuera également à prioriser le soutien aux secteurs stratégiques de la Glaz économie. Le CESER note la volonté de soutien aux grandes filières bretonnes, et notamment celle qui consiste à favoriser les montées en compétences et le développement du segment de la cybersécurité.

Le CESER constate également l'inscription dans ce programmes 206 de certains changements liées à l'évolution de la compétence développement économique (contractualisations avec les EPCI, repositionnement de BDI, etc.), sans réelles précisions par rapport aux autres documents sur ce dossier. Sur ce point, il renvoie donc à son avis présenté lors de cette même session à propos des compléments au SRDEII.

Par ailleurs, il note avec satisfaction la poursuite du soutien financier en faveur de l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail, notamment pour ce qui est de son action de partenariat avec les branches professionnelles, les réseaux, les territoires et les financeurs. Le CESER souhaite être informé des résultats de l'étude sur les dispositifs de lutte contre les troubles musculo-squelettiques en particulier dans les industries agroalimentaires.

### 207 - Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire

Sur proposition de MM. Henri DAUCE et Didier LUCAS  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional resitue l'agriculture bretonne dans le contexte de crises généralisées de 2016 qui a mis à mal l'ensemble des filières agricoles. Il identifie ainsi les défis à relever et les actions réalisées en 2016, que ce soit sur l'aspect conjoncturel ou structurel.

Il propose enfin un programme en cinq points afin d'accompagner les évolutions de l'agriculture bretonne, grâce à la programmation des fonds européens du 2<sup>nd</sup> pilier de la PAC dont le Conseil régional est autorisé de

gestion et aux différents plans de soutien lancés en 2016 :

- renouveler les générations dans l'agriculture ;
- développer la compétitivité des outils de production agricoles et forestiers ;
- développer les démarches de qualité et la valeur ajoutée dans les exploitations agricoles ;
- participer à l'amélioration et à la maîtrise des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement ;
- favoriser l'accroissement de l'autonomie et la place des énergies renouvelables dans les exploitations agricoles.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional présente un budget prévisionnel qui augmente à nouveau pour représenter 32,8 M€ en autorisations d'engagement et de paiement et de 22,7 M€ en crédits de paiement. Cependant, comme l'année passée, la répartition entre les cinq axes de la programmation n'est pas précisée, ce qui rend assez difficile l'appréciation des efforts de la collectivité sur les différentes thématiques de ce programme. Il serait donc intéressant d'avoir une répartition du budget par axe et par actions.

Tout d'abord, il faut noter la mobilisation du Conseil régional en faveur des filières porcines et bovines en 2016 pour accompagner la sortie de crise et assurer une meilleure répartition de la valeur ajoutée dans la chaîne alimentaire. Il est regrettable que, malgré l'affichage et l'accompagnement financier du Conseil régional en faveur de la structuration des filières (notamment la filière porcine), celle-ci n'a toujours pas été mise en place par les opérateurs. En effet, afin de renforcer la capacité de résistance de filières majeures en Bretagne (lait, porc, légumes, etc.), il est indispensable de faire évoluer la structuration du maillon production qui est trop souvent la variable d'ajustement des contrecoups du marché.

A souligner, le soutien du Conseil régional à la filière légumes transformés pour la création de retenues collinaires d'irrigation, qui constituent un des moyens efficaces pour gérer le risque climatique.

L'engagement fort sur les filières de production de qualité et l'agriculture biologique est à souligner et commence à porter ses fruits au regard de la dynamique de conversion actuelle. Il faut en parallèle s'assurer de la structuration de ces filières et de la capacité du marché à absorber les volumes à venir pour que les agriculteurs qui s'engagent dans ces changements de pratiques puissent réellement obtenir la rémunération correspondant aux efforts réalisés.

Sur le renouvellement des générations en agriculture, la suppression du PAPI (Programme d'accompagnement des projets d'installation) pose question. La Région « *souhaite en 2017 remettre à plat le dispositif d'accompagnement des projets d'installation pour qu'il soit plus efficient dans l'accompagnement des porteurs* ». Le PAPI permettait à certains jeunes (hors cadre familial, bio, circuit court, diversification) et aux installés de plus de 40 ans de bénéficier d'une aide pour réaliser un accompagnement complémentaire au parcours à l'installation, notamment pour des études de faisabilité, RH, bâtiment, étude de marché, etc., et ainsi consolider leur projet d'installation. Si ce programme n'était pas utilisé de façon optimale, il pouvait être aménagé, et sa suppression pourrait laisser un vide, puisque les outils destinés à le remplacer ne sont pas opérationnels, ce qui risque de se traduire par une année blanche. Par ailleurs, à propos du futur dispositif d'accompagnement (AITA), l'articulation évoquée avec le Pass'avenir, destiné à des publics décrocheurs, ne paraît pas évidente, hormis pour le post installation. Il est indispensable, pour éviter justement d'avoir des jeunes qui décrochent rapidement, de renforcer l'accompagnement, de faire du préventif et, dès lors, de maintenir un appui du Conseil régional dans ce sens.

Sur l'énergie, le soutien à une mission d'animation régionale, afin d'accompagner l'émergence de projet, structurer l'offre industrielle et diffuser les techniques, semble très pertinent. Cette mission doit permettre

d'établir une stratégie de développement de la méthanisation agricole, cohérente avec le territoire régional, et évitant sa mise en péril par la méthanisation industrielle.

## 208 - Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime

Sur proposition de MM. Gérald HUSSENOT et Jean-Yves LABBE  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme est organisé autour des objectifs suivants :

- Promouvoir une politique maritime intégrée ;
- Renforcer l'attrait pour le secteur maritime ;
- Contribuer au développement de l'économie maritime ;
- Garantir la pérennité et la performance du tissu productif, facteur d'aménagement du territoire ;
- Soutenir la performance économique, technique, environnementale et sanitaire de la place portuaire ;
- Conforter la transmission des entreprises et l'installation des jeunes ;
- Accompagner les projets structurants et collectifs au bénéfice des professionnels ;
- Animer l'évolution du secteur de la pêche et de l'aquaculture et les projets transversaux.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

En réunissant sur le programme 208 huit thématiques importantes pour le développement de l'économie maritime, le Conseil régional confirme son engagement en faveur d'un secteur majeur du développement régional. Cependant, le CESER remarque que pour ce BP 2017, les montants attribués aux autorisations de programmes et d'engagements sont au même niveau que ceux de 2016, ainsi que les crédits de paiement de fonctionnement, tandis que les crédits de paiements d'investissements se trouvent majorés de 47 %. Le CESER apprécierait d'avoir des précisions sur cette hausse. Est-elle liée au report sur 2017 d'actions non entreprises au cours de l'exercice précédent, ou encore à l'anticipation d'une accélération des projets liés au FEAMP ?

Il observe également une continuité certaine autour des objectifs retenus, sans toutefois instaurer de priorités dans les actions soutenues. Il regrette l'absence de fléchage des sommes allouées et sera attentif aux montants accordés aux différents axes proposés.

Objectif 1 : Le CESER se réjouit que soit confirmée la volonté d'élaborer une stratégie régionale de la mer et du littoral qu'il avait appelée de ses vœux et qu'il souhaite voir réalisée dans les meilleurs délais, ainsi que de voir la Conférence régionale de la mer et du littoral confortée dans son rôle d'instance de concertation à ce sujet. Il s'interroge toutefois sur le fait que la promotion de la politique maritime intégrée apparaisse comme un objectif du programme parmi d'autres et sera attentif à ce que cette politique intégrée prenne bien en compte tous les enjeux maritimes.

Objectif 2 : L'attractivité de l'emploi maritime doit impérativement être promue pour assurer la durabilité de l'exploitation des entreprises des secteurs primaire et industriel. Un effort ciblé est nécessaire sur cet objectif, profitant des conditions favorables actuelles d'exploitation et de rémunération (en particulier pour la pêche professionnelle). Le CESER, qui a publié une étude sur « *Les formations aux métiers liés à la mer pour conforter la Bretagne comme grande région maritime* », renouvelle son souhait de participer au groupe de travail du CREFOP sur la prospective des formations maritimes.

Objectif 3 : Le CESER soutient la mise en œuvre de l'Observatoire, tel que préconisé par son rapport sur l'économie maritime et souhaite sa montée en puissance au cours de l'exercice. Il sera attentif à la bonne intégration des structures professionnelles. En ce qui concerne le développement des énergies marines renouvelables, il rappelle l'impérieuse nécessité de la concertation préalable avec les usagers historiques du milieu.

Objectif 4 : Si le recours au FEAMP est mis en avant, sa mise en œuvre continue de poser problème, car malgré la régionalisation d'une part importante de la dotation nationale, l'emploi des fonds demeure incertain : fléchage des actions trop ciblé, mode d'emploi opérationnel imprécis, règles d'instructions contraintes, contrôles exhaustifs ; ceci s'ajoutant aux trois années blanches. Pour toutes ces raisons, le CESER craint les dégagements d'office de l'enveloppe, et ce dès cette année.

Par ailleurs, le CESER relève que le soutien aux entreprises de transformation des produits de la mer sera désormais opéré au titre du programme 204, dont les moyens sont en forte hausse. Il conviendra de rester attentif à ce que ce transfert ne conduise pas à séparer l'accompagnement des entreprises de pêche de celui des entreprises de transformation. L'approche par filières demeure nécessaire.

Objectif 5 : Le CESER est satisfait de l'intérêt porté aux améliorations des performances des places portuaires, mais demeurera attentif en ce qui concerne les projets à la bonne concertation avec les usagers, au développement régional harmonieux des différents investissements et à la coordination avec le programme 209. Il apparaît en effet nécessaire que l'ensemble des ports, et non seulement les ports de pêche, soient pris en compte dans la stratégie régionale pour la mer et le littoral.

Objectif 6 : Si l'installation des jeunes par le soutien à l'achat de leur premier bateau d'occasion demeure une des priorités de la profession, le recours au FEAMP semble problématique. La reprise de réflexions régionales sur d'autres sources de financement devra être envisagée.

Objectif 7 : Tel que le propose le Conseil régional, assurer une gestion durable des ressources et les valoriser demeure un sujet fondamental pour l'économie du secteur. Aussi la montée en puissance du Réseau halieutique doit-elle s'envisager en étroite collaboration avec les structures professionnelles dédiées aux thématiques retenues et selon le principe de subsidiarité, dans le cadre d'une mutualisation optimisée.

Objectif 8 : Outre le suivi de la politique commune des pêches et compte tenu de l'importance des eaux sous juridiction britannique pour les flottilles hauturières bretonnes, le CESER demeurera particulièrement attentif aux démarches envisagées par le Conseil régional pour le suivi des discussions en temps réel liées au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne.

De manière générale, le CESER constate la difficulté de suivre ce programme, au vu de l'imprécision des objectifs affichés pour certains sous-objectifs des axes 6, 7 et 8.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- la mise en œuvre d'ici 2020 de l'enveloppe allouée du FEAMP ;
- l'évolution des négociations européennes au sujet du Brexit ;
- la poursuite de la restauration de la qualité des eaux littorales.

## Mission VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne

### 605 - Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception

Sur proposition de M. Alain LE FUR  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

#### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Compte tenu du contexte international et national, le tourisme en Bretagne a été relativement préservé. Au niveau régional, la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) a fait le choix de travailler sur la thématique du tourisme, avec le souhait de clarifier la répartition des compétences.

Dans ce contexte, les moyens financiers dédiés au tourisme sont en baisse sauf les crédits de paiement pour les investissements qui progresse de 7,85 %, avec un périmètre qui a toutefois évolué puisque le soutien aux entreprises du tourisme relève désormais du programme 204.

#### 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER apprécie la nouvelle présentation de la politique touristique qui met l'accent sur le rôle stratégique du Conseil régional : structurer, impulser, accompagner, renforcer.

La recherche de l'efficacité vise autant les différents acteurs publics que privés. En complément d'un dialogue entre acteurs publics qui se veut « *exemplaire* » au sein de la CTAP, la démarche des « *Ateliers du tourisme breton* » a cette vocation. De plus, la volonté de structurer la filière économique est plus que jamais affichée au sein de ce programme 605, qui ne portera plus les aides individuelles aux entreprises (désormais intégrées dans le programme 204) pour se recentrer sur l'accompagnement de projets phares, innovants et/ou structurants. La Région organise ainsi les acteurs autour d'une vision partagée de l'action touristique, ce dont le CESER ne peut que se réjouir.

Le CESER apprécie particulièrement la volonté de soutenir des projets intégrés et d'aider tous les acteurs au sein des Destinations touristiques en mettant à disposition une ingénierie de développement. Cet appui devra être mis en lien avec les autres soutiens à l'ingénierie territoriale, qu'ils soient apportés dans le cadre de la politique économique (à l'échelle des EPCI) ou par le biais de la politique territoriale (au niveau des Pays).

Si les moyens dédiés au tourisme sont en baisse (sauf les crédits de paiement pour les investissements), le choix de faciliter l'accès aux financements de droit commun au titre du développement économique pour l'ensemble des porteurs de projets d'investissement touristique est en phase avec la volonté répétée de considérer l'activité touristique comme une activité économique majeure. Le CESER partage cet approche, même s'il conviendra de bien articuler les actions de structuration de la filière portées par ce programme et les aides relevant dorénavant de la mission II.

Il restera à déterminer des indicateurs qui soient de nature à apprécier les évolutions liées à ce programme.

**Sur proposition de M. Norbert HELLUY**  
**Président de la Commission « Formation – enseignement supérieur »**

## Mission III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi

### 301 - Assurer la qualité de la relation formation-emploi par la connaissance, la concertation et l'orientation

Sur proposition de Mmes Chantal BEVILLON, Annie GUILLERME et M. Thierry LENEVEU  
au nom de la Commission « Formation – enseignement supérieur »

#### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le budget du programme est en hausse et prend en compte le renforcement des missions du Conseil régional dans le champ de la formation, de l'orientation professionnelle et de la relation emploi-formation dans le cadre notamment de la démarche de sollicitation d'une délégation de compétences, rendue possible par l'article 7 de la loi NOTRe du 7 août 2015 et engagée par le Conseil régional de Bretagne.

#### 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

La mise en place du prochain Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) va mobiliser des moyens et des énergies, que le Conseil régional va devoir encadrer et financer à la hauteur de la qualité attendue.

La mise en place et la structuration du Service public régional de l'orientation (SPRO) est engagée et doit se poursuivre. Le CESER rappelle, à ce sujet, la nécessité d'une véritable professionnalisation des acteurs de l'orientation et d'un soutien aux partenaires, notamment en matière d'ingénierie.

Le rôle du GREF Bretagne est confirmé en accompagnement de ces deux démarches (élaboration du CPRDFOP et mise en œuvre du SPRO). La qualité de l'information que le GREF sera en capacité de fournir aux différents partenaires est un élément important pour atteindre nombre d'objectifs de ce programme.

Le CESER souligne que l'offre de services dématérialisés pour l'information des publics à laquelle il est réfléchi actuellement devra se faire en articulation et en complémentarité avec les services existants.

En ce qui concerne les publics en difficulté, le Conseil régional a désormais pour mission de mettre en œuvre et de coordonner les actions de prise en charge des jeunes sortis de formation initiale sans diplôme (les « décrocheurs »). Cette nouvelle compétence découlant de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle implique une politique volontariste et des actions en termes d'information, de prise en charge, d'organisation et de structuration de dispositif d'accompagnement, mais aussi d'accompagnement par la promotion, par le Conseil régional, d'une offre d'emplois durables dans les territoires.

Les moyens devront donc être à la hauteur des ambitions régionales contenues dans ce programme ainsi que des attentes de l'ensemble des publics concernés. Il est difficile de les évaluer a priori.

### 302 - Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées

Sur proposition de M. Alain CHARRAUD, Mmes Claudine CORNIL et Nadia LAPORTE  
au nom de la Commission « Formation – enseignement supérieur »

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les objectifs du programme 302 sont inchangés par rapport à l'an passé.

Ils se déclinent selon trois axes :

- Encourager les dynamiques éducatives dans les lycées et avec les lycéens, ce qui inclut notamment le dispositif « Karta Bretagne », le Conseil régional des jeunes, lycéens et apprentis (CRJ) et la démarche « Qualycée » ;
- Développer la mobilité internationale des apprenants ;
- Promouvoir les initiatives associatives et soutenir les familles, ce qui inclut notamment le soutien aux projets éducatifs associatifs, les bourses aux livres pour favoriser la mise à disposition des manuels scolaires et l'aide aux familles pour l'acquisition de matériels professionnels.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

La somme des autorisations de programme et d'engagement fait apparaître par rapport l'année 2016 une hausse de 29,05 %. De même, la somme des crédits de fonctionnement et d'investissement augmente de 20,40 % par rapport à 2016.

Le CESER se félicite que, dans le cadre de la priorité du Conseil régional donnée aux actions pour la jeunesse, le budget destiné à soutenir les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées soit en augmentation. Cependant, il souhaiterait avoir plus d'informations sur la ventilation des dépenses prévues. Il présume qu'au moins une partie de cette augmentation correspond à la reconduite de la réaffectation des moyens concernant l'aide aux familles (décision budgétaire modificative de mai 2016), mais il souhaiterait en avoir confirmation. Le CESER s'interroge également sur la somme de 100 000 € d'autorisations de programmes et de crédits de paiements d'investissement et sur son affectation.

En ce qui concerne le dispositif Karta Bretagne de soutien aux initiatives pédagogiques, il note que le Conseil régional n'évoque plus la volonté pourtant exprimée dans le Budget primitif 2016 de cibler cette subvention régionale et de l'asseoir sur certaines règles de conditionnalité. Le CESER rappelle qu'il s'était interrogé sur le maintien ou non de l'enveloppe globale ainsi que sur les critères d'attribution fondés non pas seulement sur l'intérêt des projets présentés mais également sur d'autres critères comme les caractéristiques des lycées demandeurs. Le CESER aurait trouvé pertinent de faire apparaître, dans le tableau présenté, d'autres indicateurs, tels que le nombre de projets soutenus pour chaque axe ainsi que le nombre d'établissements accompagnés.

Les autres initiatives destinées à inciter les lycéens et lycéennes à l'ouverture culturelle et artistique comme le partenariat « journée des lycéens et apprentis » avec le festival Étonnants Voyageurs ou le concours de critique littéraire sont maintenues, et le CESER s'en félicite.

En ce qui concerne le soutien aux mobilités internationales collectives des apprenants, il note la poursuite de l'évolution de l'accompagnement vers des publics jugés prioritaires, à savoir les apprentis, les élèves/étudiants des formations sanitaires et sociales et les stagiaires des dispositifs de formation continue financés par le Conseil régional, avec un ciblage particulier sur les élèves de niveaux V et IV. Déjà relevée l'an passé, la diminution très nette et régulière du nombre de bénéficiaires pose néanmoins question (1 057 en 2014-2015 pour une prévision de 1 200, 1 337 en 2013-2014 et 929 en 2015-2016). Le CESER souhaiterait avoir des éléments d'explications au sujet de ce recul et notamment, de la décision de non-reconduction des dossiers de demandes dans certains CFA et ce, pour des formations très féminisées (formations d'esthéticien.ne.s et de coiffeu.rs.ses).

En ce qui concerne la mobilité internationale individuelle, le CESER note un certain tassement du dispositif « Jeunes à l'international ». Il se félicite du fait que les Maisons familiales rurales, les établissements agricoles publics, les établissements de formations sanitaires et sociales se soient organisés en réseau pour solliciter les fonds européens du programme Erasmus+ plutôt que de solliciter des fonds régionaux. Par ailleurs, il souhaiterait disposer de données sexuées concernant l'indicateur 3 (nombre d'élèves pré-bac bénéficiaires d'une aide à la mobilité individuelle).

En ce qui concerne l'expérimentation engagée qui vise à développer l'accueil, dans les lycées bretons, de jeunes européens et internationaux, le CESER souscrit entièrement à cette démarche qui favorise une dynamique d'ouverture citoyenne et culturelle européenne et internationale des établissements et des jeunes. Il soutient l'extension de ce dispositif pour 2017 et encourage à la généraliser à tous les établissements. En attendant, il souhaiterait connaître la répartition territoriale et le type d'établissements qui accueillent actuellement les onze premiers jeunes volontaires.

Quant au soutien aux familles pour l'acquisition des manuels scolaires, le CESER se félicite de l'objectif de gratuité visé par le Conseil régional. Il attend des éléments complémentaires concernant le bilan du dispositif mis en place à partir de 2016 : le bilan financier et les sommes réellement engagées dans ce dispositif, un bilan du nombre d'établissements ayant conventionné directement avec le Conseil régional, le nombre d'associations engagées, le nombre d'établissements couverts, mais aussi le pourcentage d'élèves aidés et la somme restant à la charge des familles. Il prend acte du maintien en 2017 du dispositif et est en attente d'informations sur les modalités envisagées de consolidation et de simplification.

### 303 - Adapter le patrimoine bâti à l'accueil des lycéens

Sur proposition de Mme Françoise BOUJARD et M. Jean-Marc CLERY  
au nom de la Commission « Formation – enseignement supérieur »

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme répond à deux objectifs : adapter les locaux aux évolutions des besoins des usagers et répondre aux évolutions des effectifs lycéens. Le budget primitif 2017 ouvre le Plan d'actions 2017-2018 qui prolongera pour partie les opérations en cours du Plan d'actions précédent et déclinera pour la première fois les priorités définies par le Schéma Directeur Immobilier des lycées (SDI) adopté par le Conseil régional au mois de décembre.

Le Budget primitif 2017 assure en particulier la poursuite de la politique de restructuration du bâti pour plusieurs lycées, notamment en Ille-et-Vilaine. Parallèlement, suite à la décision de construire deux nouveaux lycées à Liffré et à Ploërmel, le budget engage les premières opérations liées à ces projets. Il annonce également pour l'année en cours le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour la création d'un second lycée dans le secteur Sud-Est du pays de Rennes.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER note l'importance de l'effort budgétaire sur ce programme conformément aux engagements du Conseil régional. La hausse significative de l'autorisation de programme (+15 M€ au regard de l'autorisation de programme cumulée 2015-2016) s'explique à la fois par l'engagement des opérations pour la construction des nouveaux lycées et par le nombre d'opérations de restructurations qui vont arriver en phase d'étude ou de travaux. Le CESER espère que cet effort sera maintenu sur les prochains exercices compte tenu de l'importance des besoins, en particulier ceux liés à la démographie lycéenne.



Les opérations en cours à Lamballe et concernant les six établissements du secteur rennais sont rappelées. Les fiches-établissement du Plan d'actions détaillent les interventions, mais il reste toujours assez difficile d'avoir une vision claire de l'état actuel de ces établissements. Le CESER apprécierait de disposer d'une vision plus globale et notamment d'un échéancier indiquant à quel terme la reconfiguration de ces établissements pourra être considérée comme « achevée » (le Budget primitif 2015 avait annoncé 2017 comme date d'achèvement des travaux sur ces établissements).

Le CESER note le nombre croissant d'établissements dotés de bâtiments modulaires, que ce soit en lien avec les restructurations évoquées ou dans l'attente de la construction de nouveaux lycées sur le bassin de Rennes. Outre l'impact budgétaire de ces solutions d'urgence, le CESER souligne les effets sur les conditions d'accueil et d'étude des élèves. Si l'ouverture du nouveau lycée à Liffré est désormais envisagée comme possible avant 2020 par le Conseil régional, il considère qu'avec un appel à manifestation d'intérêt dès cette année, il doit être possible également de ne pas attendre 2025 pour un second lycée sur le secteur rennais.

S'agissant de l'amélioration des réseaux numériques, le CESER renvoie à son avis sur le schéma directeur immobilier (SDI), formulé en décembre.

S'agissant des programmes engagés dans le cadre des priorités du SDI, le CESER souhaiterait mieux comprendre les critères de classement de certains établissements selon les différents axes au regard des opérations prévues pour le Plan d'actions 2017-2018. Pour exemple, le lycée Colbert à-Lorient, mentionné dans le document pour le programme de construction d'un internat mutualisé, relève à juste titre de l'axe 3 « Performance énergétique » compte-tenu de la grande vétusté de son système de chauffage, mais les travaux nécessaires pour son CDI, la Vie scolaire et de nombreuses salles de cours - non prévus dans le Plan d'actions - ainsi que l'absence totale d'ascenseur pourraient relever d'une restructuration d'ensemble. Le CESER s'étonne également qu'un lycée comme Charles De Gaulle à Vannes, situé sur un secteur en tension du point de vue de la démographie lycéenne et fortement « concurrentiel » entre les réseaux public et privé, ne soit pas retenu pour l'axe 6.

Plusieurs établissements ayant déjà eu de nombreux échanges avec le Conseil régional sur l'état de leur bâti et des projets et ayant reçu au cours du temps des réponses ou des assurances variables, voire contradictoires, les besoins diagnostiqués et les travaux retenus aujourd'hui pourraient conduire à des incompréhensions. Le CESER juge donc utile qu'au-delà de la présentation des fiches du Plan d'actions à deux ans, tous les établissements puissent disposer d'une visibilité à moyen terme sur les évolutions de leur bâti.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- les programmes de construction des lycées de Liffré et Ploërmel et l'appel à manifestation d'intérêt pour le lycée sur le secteur Sud-Est du pays de de Rennes ;
- le suivi du SDI et l'actualisation des indicateurs.

## 304 - Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés

Sur proposition de Mme Guylaine ROBERT  
au nom de la Commission « Formation – enseignement supérieur »

### 1- Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 304 contribue à l'adaptation et à l'amélioration du patrimoine des établissements privés relevant des trois réseaux : CAEC (Comité académique de l'enseignement catholique), CREAP (Conseil régional de l'enseignement agricole privé) et FRMFR (Fédération régionale des Maisons familiales rurales) pour les

établissements agricoles.

## 2- Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER note que le Conseil régional semble avoir l'intention d'accorder en 2017 au titre de ce programme une attention particulière à l'accessibilité des bâtiments aux publics en situation de handicap.

Le parc immobilier des établissements privés est vieillissant. Or le budget de ce programme est en baisse de 1 % (- 1M€) par rapport au Budget primitif de 2016. Le CESER voudrait savoir si cela est lié à une baisse du nombre de dossiers de demande de travaux à instruire, et d'une façon plus générale connaître les raisons de cette baisse.

### 305 - Mettre en œuvre une stratégie immobilière de gestion du patrimoine bâti des lycées

Sur proposition de Mme Françoise BOUJARD et M. Jean-Marc CLERY  
au nom de la Commission « Formation – enseignement supérieur »

#### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme s'articule autour des objectifs suivants :

- Conduire la stratégie immobilière de gestion du patrimoine
- Préserver la sécurité et l'accessibilité des usagers
- Assurer la maintenance et l'amélioration du patrimoine

#### 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER note l'augmentation des autorisations de programme au titre des exercices 2017 et 2018.

Il s'interroge cependant sur la diminution du crédit de paiement de fonctionnement de 2 380 000 € par rapport au Budget primitif 2016. Cette diminution semble être en lien avec le passage du programme 305 au programme 309 de la dotation dédiée aux petits entretiens, aux contrôles périodiques et aux travaux d'urgence. Cependant, le programme 309 n'enregistre une augmentation de crédits de fonctionnement que de 1 205 000 €.

Afin de pouvoir donner un avis plus éclairé, le CESER souhaiterait avoir des éclaircissements sur l'articulation entre les différents programmes du Budget primitif et les axes prioritaires du schéma directeur immobilier (SDI). Il se demande en effet quelles sont les actions relevant notamment des axes 8, 2, 3 et 7 du SDI qui sont prises en charge budgétairement dans le cadre du programme 305.

Il se demande également quel impact ont sur le budget du programme 305 les mesures d'urgence et en particulier l'installation de locaux provisoires pour permettre, dans l'attente de la réalisation des travaux, d'adapter provisoirement les capacités d'accueil à la réalité des effectifs.

Par ailleurs, il réitère, comme dans son avis sur le Budget primitif 2016, son souhait de disposer d'éléments plus précis sur l'évolution des missions et des périmètres d'intervention des EMAT (équipes mobiles d'assistance technique), ceci au regard de l'évolution des effectifs agents et des charges nouvelles de la maintenance informatique.

Enfin, le CESER s'interroge de nouveau sur le fait que, dans ce programme, il ne soit pas fait mention des travaux de mise en sécurité des établissements demandés suite aux attentats.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- la mise en œuvre du Plan d'actions 2017 du SDI ;
- l'évolution des dépenses dues aux interventions d'urgence.

## 306 - Améliorer les équipements dans les lycées publics

Sur proposition de MM. Michel CLECH et Jean-Marc CLERY  
au nom de la Commission « Formation – enseignement supérieur »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme regroupe l'ensemble des actions touchant l'équipement des lycées publics relevant de la compétence du Conseil régional (lycées de l'Éducation nationale, lycées agricoles et maritimes). Il finance les équipements liés à la restauration ou à l'entretien dans les établissements, ainsi que les mobiliers et matériels des locaux et les équipements pédagogiques nécessaires aux enseignements.

Depuis l'exercice 2016, le dossier « équipements informatiques » (matériels et réseau) et la maintenance informatique sont intégrés dans le programme 308 « Numérique éducatif ».

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Avec une autorisation de programme inchangée et des crédits de paiement en hausse de 200 k€, le budget du programme reste stable par rapport à 2016, ce qui interroge quelque peu, compte tenu de l'achèvement prévisible de plusieurs opérations de restructuration d'établissements dans le cadre du Plan d'actions 2017-2018. En effet, la part consacrée aux équipements pour les nouveaux espaces créés dans ce cadre représente environ 25 % de l'autorisation de programme.

Le CESER maintient ses doutes quant à la part que les établissements peuvent apporter pour ces équipements en « redéployant » leurs matériels actuels. Il espère que les opérations menées sur les locaux qui s'achèveront durant l'année donneront lieu à un équipement en matériels de qualité.

Il souligne également qu'améliorer la qualité de vie des élèves et favoriser leur investissement dans les établissements demande aussi des équipements en plus de ceux qui sont strictement liés aux enseignements ou à la restauration.

Compte-tenu des marges limitées des établissements en matière financière, notamment du fait de la baisse des ressources issues de la collecte de la taxe d'apprentissage, la décision du Conseil régional prise l'année dernière d'assumer intégralement les dépenses concourant à la vie quotidienne des lycées a été la bienvenue. En revanche, s'agissant des équipements pédagogiques, la demande de co-financement aux établissements, systématique pour le maintien à niveau de leurs équipements pédagogiques, continue à poser problème.

Le CESER note, à ce propos, qu'il n'est plus fait mention d'une attention spécifique pour l'instruction des demandes des établissements les plus en difficulté. L'année dernière, le Conseil régional avait consacré 150 k€ à cet accompagnement spécifique. Il souhaite savoir quelle sera désormais la réponse du Conseil régional aux établissements qui pourraient la solliciter.

Le CESER suit avec intérêt les mesures engagées depuis l'année dernière en faveur de l'amélioration des conditions de travail des personnels en charge de l'entretien général des locaux, et il apprécie que cette année les explications aient abandonné le langage technocratique pour mieux mettre l'accent sur les sollicitations physiques des tâches. En revanche, il y a peu de précisions concernant le déploiement prévu de l'expérience, alors qu'une autre semble en cours, en direction de l'entretien des espaces verts. L'année dernière, il avait été annoncé un déploiement sur trois ans, pour un coût global de 2,5 M€ : où en est-on ?

Enfin, le programme mentionne la volonté du Conseil régional d'accompagner spécifiquement les ouvertures de formations professionnelles en lien avec les évolutions de la carte des formations, et plus particulièrement pour 2017, l'accompagnement du nouveau processus d'admission des bacheliers « Pro » en sections de technicien supérieur (STS) (expérimentation sur trois ans dans trois académies dans le cadre de la loi « Égalité et citoyenneté »). Le CESER souhaiterait connaître les opérations relevant de ce programme qui pourraient être engagées dans ce cadre. Il attire l'attention sur le fait que cette expérimentation, qui engage obligatoirement les lycées publics de l'académie, devrait faire l'objet d'un protocole spécifique avec les établissements de l'enseignement privé.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- la réponse aux demandes d'accompagnement des établissements dans le contexte de la baisse des ressources issues de la taxe d'apprentissage ;
- l'accompagnement par le Conseil régional de l'élargissement de l'accès des bacheliers professionnels aux classes STS-BTS.

### 307 - Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés

Sur proposition de Mme Guylaine ROBERT  
au nom de la Commission « Formation – enseignement supérieur »

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional participe à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les lycées privés avec pour objectifs de moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées (équipements, hébergement, restauration et mobiliers scolaires) et adapter les équipements pédagogiques aux évolutions de la carte des formations.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER prend acte de la subvention versée aux établissements privés pour la modernisation des équipements pédagogiques. Il prend acte également du maintien du montant de la subvention au même niveau qu'en 2016.

Enfin, il remarque qu'il n'est pas fait référence, contrairement au Budget primitif 2016, au lycée DIWAN et il souhaiterait en connaître les raisons.

### 308 - Développer le numérique éducatif

Sur proposition de Mme Béatrice COCHARD et M. Pascal OLIVARD  
au nom de la Commission « Formation – enseignement supérieur »

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 308 vise à faciliter et renforcer l'usage du numérique dans les établissements secondaires de Bretagne.

Il se décompose en 3 grandes orientations :

- Accompagner les lycées dans l'usage du numérique ;
- Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques ;
- Proposer une offre de débit « confortable » accessible à tous les établissements.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER note et se réjouit de l'augmentation significative des crédits de paiement tant en investissement qu'en fonctionnement (+1,715 M€).

Il se félicite, par ailleurs, de la poursuite du déploiement de l'espace numérique de travail (ENT) « Tout@tice » à l'échelle de l'académie et réitère, une nouvelle fois encore, son souhait de disposer d'un bilan chiffré de ce déploiement.

Concernant les équipements, le Conseil régional considère qu'avec 30 000 ordinateurs, ce qui représente un ordinateur pour trois élèves, le parc paraît suffisant. Est-ce vraiment suffisant ? En 2017, les moyens en investissement seront donc majoritairement dédiés à la mise à jour et au remplacement des matériels lors des opérations de maintenance, ce qui mobilise plus de 50 % des montants disponibles. Le CESER note par ailleurs l'effort qui est poursuivi en matière de ressources humaines nécessaires à l'accompagnement des établissements.

Quant à l'accès au très haut débit dont le déploiement complet est prévu seulement pour 2030, le CESER prend acte de l'effort poursuivi pour donner un accès « confortable » au réseau durant la phase transitoire et à compter de la rentrée 2017. Il souhaite disposer d'un état précis de l'accès au débit « confortable », haut débit et très haut débit à l'échelle de la région.

Enfin, le CESER suivra avec attention les indicateurs sur les conditions de travail des agents, leur formation, la réorganisation des services dans les établissements et l'articulation avec les personnels du dispositif d'accompagnement informatique de proximité.

### 309 - Assurer le fonctionnement des lycées publics

Sur proposition de M. Michel CLECH et Mme Nadia LAPORTE  
au nom de la Commission « Formation – enseignement supérieur »

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans ce bordereau sont détaillés les différents projets, expérimentations ou mises en œuvre de démarches d'amélioration de la qualité des services et missions dans le cadre des compétences du Conseil régional liées aux lycées, à savoir la mission hygiène et qualité des locaux, la mission restauration, la mission maintenance du patrimoine et des espaces verts, la mission lingerie.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER note une augmentation d'environ 4,3 % des autorisations d'engagement et des crédits de paiement de fonctionnement au titre de ce programme.

Il encourage à poursuivre la démarche qualité qui vise à la fois une amélioration du service rendu aux usagers élèves et personnels et une amélioration de l'organisation et des conditions de travail des agents. Il note, toutefois, qu'une nécessité d'harmonisation des pratiques et de l'organisation ne saurait gommer la nécessité de la prise en compte des spécificités locales, propres à chaque établissement.

Par ailleurs, en ce qui concerne les ressources financières attribuées aux établissements, il soutient la fusion, en une dotation globale de ressources, des dotations de fonctionnement et des diverses dotations pour petit entretien et divers travaux d'urgence. Cette dotation globalisée saura sans doute apporter plus de souplesse et de responsabilisation aux établissements dans leur fonctionnement. Toutefois, la prise en compte de spécificités particulières ou de compléments et abondements nécessaires en cas de dépenses urgentes et importantes doivent être prévues au sein de procédures, ni rigides, ni complexes, afin d'assurer une réactivité optimale pour répondre au mieux aux besoins des établissements.

### 310 - Participer au fonctionnement des établissements privés

Sur proposition de Mmes Joëlle DEGUILLAUME et Guylaine ROBERT  
au nom de la Commission « Formation – enseignement supérieur »

#### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme s'articule autour de deux axes :

- apporter les ressources nécessaires aux établissements pour optimiser leur fonctionnement (charges de viabilisation, d'entretien, de personnels non enseignants, les dépenses courantes liées à l'activité pédagogique et dotations pour l'utilisation des exploitations agricoles) ;
- favoriser la pratique du sport scolaire par les lycéens par l'attribution de dotations d'accès aux équipements extérieurs.

#### 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER prend note d'une augmentation de 8,56 % par rapport à 2016 des autorisations d'engagement et des crédits de paiement due à l'augmentation de la part « personnel » versées aux établissements privés.

Il remarque et apprécie le soutien financier apporté par le Conseil régional au développement de la pratique sportive, surtout quand les équipements sportifs peuvent s'avérer insuffisants.

### 311 - Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

Sur proposition de MM. Alain CHARRAUD et Pascal OLIVARD  
au nom de la Commission « Formation – enseignement supérieur »

Sur proposition de M. Antoine DOSDAT  
au nom de la Commission « Développement, économique, et recherche »

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Comme l'an passé, le projet de budget 2017 affiche une très grande continuité des ses objectifs et processus d'intervention, facteur de stabilité qui, quand il s'agit de sujet de recherche ou d'enseignement supérieur qui se situent dans le temps long, est primordial.

Les points saillants qui ressortent de l'exposé des objectifs retenus sont les suivants :

- poursuite et extension des dispositifs de soutien aux bourses doctorales et post-doctorales ;
- poursuite de l'aide à l'intégration dans les projets européens ;
- poursuite et extension de la réhabilitation du bâti universitaire, dans un souci de réduction des impacts anthropiques ;
- mise en œuvre résolue du CPER 2015 - 2020 et de la convention de transfert du siège de l'Ifremer en Bretagne ;
- mise en perspective pluri-annuelle des dispositifs liés à la culture scientifique et technique, apanage de la Région depuis 2015 ;
- déploiement du Campus numérique;
- soutien à l'initiative de Campus mondial de la mer dans le cadre du Pacte métropolitain d'innovation de Brest Métropole, dans la continuité du projet d'I-SITE non retenu.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

De manière générale, le CESER prend acte avec satisfaction de la confirmation des engagements du Conseil régional résultant de la mise en œuvre du Contrat de Plan État-Région 2015-2020 (CPER). Il prend acte également du soutien confirmé à certains projets structurants de la Région : sécurisation des parcours bac-3/bac+3, campus de proximité et pôle cybersécurité notamment. Il note également la prise en considération de l'Université Bretagne-Loire (UBL) qui a été créée début 2016, ainsi que, en cas de réussite, les soutiens aux projets PIA2 (projet d'Isite Foruniv) et PIA3 (campus mer) portés par la communauté universitaire, ainsi que la sollicitation du FEDER pour amplifier ses interventions.

Sur le plan strictement budgétaire, l'effort de 2017 est légèrement inférieur à celui de 2016 en investissement (en autorisation de programme 17,1 M€ contre 18,6 M€). En revanche, on remarque un accroissement notable des crédits de paiement en investissement (17,25 M€ contre 13,9 M€), sans qu'il soit possible compte tenu du niveau de détail du Budget primitif d'interpréter ces évolutions (Paiement de programmes engagés ? Nouveaux programmes démarrant rapidement ?).

Le CESER note la grande continuité de ce programme avec l'année passée. S'y retrouvent les principaux axes du CPER : soutien aux équipements scientifiques, plate-forme pour les projets européens, réhabilitation du patrimoine immobilier, vie étudiante, etc.

Le programme porte également le soutien aux doctorants (436 allocations de recherche doctorale visées après 435 réalisées). Grâce à un nouveau dispositif (*Boost'Europe*), la Région propose un accompagnement renforcé des équipes de recherche bretonnes sur leurs projets de recherche européens. Le CESER ne peut que se réjouir de cet effort dont il reste à apprécier la nature et l'ampleur, au regard des dispositifs similaires mutualisés au sein de l'UBL (plate-forme d'ingénierie pour les projets européens).

Par ailleurs, l'initiative prometteuse de création de chaires internationales mérite d'être soulignée, même en l'absence d'explicitation de la procédure qui serait mise en œuvre. En cohérence avec cette initiative nouvelle, le CESER note aussi avec satisfaction la poursuite de l'effort accru effectué dès 2016 pour le soutien aux post-doctorants (60 soutiens ciblés après 57 réalisés l'an passé).

Une large place est accordée à la poursuite de l'accompagnement du campus numérique (déploiement technologique et maintien en compétences opérationnelles), ce que le CESER recommande depuis l'origine de cette opération remarquable née au sein de l'Université Européenne de Bretagne, et que le Conseil régional s'engage par conséquent à continuer de soutenir au sein de l'UBL. Le CESER s'interroge toutefois sur l'accompagnement de la Région en matière d'ingénierie pédagogique liée au numérique.

Le CESER profite de l'examen de ce budget pour attirer l'attention du Conseil régional sur les points de vigilance suivants :

- les engagements de l'État ont été respectés en 2015 et 2016 et les fonds FEDER mobilisés en cohérence avec les attentes des acteurs. Cependant, le CESER aurait apprécié de voir analysés les facteurs de risques qui, dans certains cas, pourraient s'avérer sources de difficultés au point de remettre en cause certaines actions programmées, y compris dans le cadre du CPER ;
- le CESER reconnaît le début d'une prise en considération de l'UBL désormais effective. Cependant celle-ci demeure très limitée, et le CESER réitère son souhait de voir exprimée une inflexion des schémas conjoints de soutien à l'enseignement supérieur et la recherche des deux régions concernées par l'UBL. En outre, il s'interroge sur la signification qu'entend donner le Conseil régional au « partage de compétences » qui serait induit en cas de succès de l'un ou des deux projets d'Isite ;
- Le CESER s'interroge sur le projet de data center tel que présenté ici. Si les besoins sont bien réels, il conviendra de définir quel est le bon niveau de mutualisation afin d'éviter que se multiplient les projets et de maîtriser les coûts et de dimensionner au mieux les ressources humaines associées.

Le CESER indique à nouveau qu'il souhaiterait disposer pour ce programme d'indicateurs de réalisation sexués.

## 312 - Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises

Sur proposition de Mme Véronique LE FAUCHEUR et M. Louis NOEL  
au nom de la Commission « Formation – enseignement supérieur »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Pour répondre à l'objectif qu'il s'est fixé d'atteindre les 20 000 apprentis à l'horizon 2020, le Conseil régional fixe plusieurs orientations relatives au développement d'une offre attractive pour les jeunes comme pour les employeurs, offre qui se veut équilibrée territorialement. Ainsi le Conseil régional s'engage à agir sur la diversité de l'offre, l'anticipation des nouvelles filières par la construction d'une offre qualifiante du niveau V au niveau I, répartie sur le territoire breton. Les orientations sont présentées en perspective du futur plan breton de développement de l'apprentissage qui sera élaboré dans la continuité du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP).

Il est à noter que le Conseil régional s'est porté candidat et a été retenu pour expérimenter l'ouverture de la formation par la voie de l'apprentissage aux personnes âgées de 26 à 30 ans.

Les effectifs d'apprentis enregistrent une hausse de 3,7 % à la rentrée de septembre 2016, hausse pour le moins remarquable après deux années qui ont été successivement marquées, l'une par une forte baisse et l'autre, par une reprise très légère et peu significative. Le nombre de places nettes créées est de ce fait, lui aussi, en nette augmentation par rapport à l'année précédente (730 places créées dont 82 en niveau V, 22 en niveau IV, 229 en niveau III et 197 en niveau II et I). Les conventions quinquennales renouvelées en septembre 2014 feront l'objet d'un travail particulier pour ajuster au mieux les capacités à la réalité des effectifs et ne pas maintenir des groupes classe non pourvus.



Concernant le fonctionnement des centres de formation, le Conseil régional s'est porté candidat et a été retenu pour expérimenter l'affectation de l'ensemble des fonds non affectés de la taxe d'apprentissage pour lesquels il n'avait jusqu'à présent qu'un pouvoir de recommandation auprès des OCTA.

Dans le cadre du renforcement de la qualité et de l'amélioration continue de la formation dans les Centres de formation d'apprentis (CFA), le Conseil régional prévoit :

- l'évaluation de la démarche « Bretagne Qualité Apprentissage » qu'il a engagée sous la forme d'une contractualisation avec les CFA et qui arrive à son terme en juin prochain ;
- la prolongation du marché d'accompagnement relatif à l'accompagnement des apprentis en situation de handicap (350 places, marché attribué à l'Adapt, présentant à ce jour un taux d'insertion à 79 % et un taux de rupture à 9 %)

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER souligne la volonté du Conseil régional de maintenir le développement d'une démarche qualité au niveau de l'offre couvrant tous les niveaux de certification du niveau V au niveau I, de l'accompagnement des apprentis et du suivi rigoureux de l'ouverture et des fermetures de classes. Les indicateurs relatifs à la démarche qualité sont encourageant en termes de nombre de projets présentés par les CFA. Si la progression des effectifs à la rentrée de septembre 2016 et sur tous les niveaux de certification est remarquable, il serait intéressant d'en comprendre les raisons afin qu'elles nourrissent effectivement la réflexion engagée dans le cadre du futur plan régional de développement de l'apprentissage. L'évaluation de la démarche « Bretagne Qualité Apprentissage » sera, sans aucun doute, également un appui.

Le Conseil régional inscrit la communication et la promotion de l'apprentissage dans les perspectives du futur plan de développement de l'apprentissage. Sur ce point, le CESER souhaite qu'une attention particulière soit portée à la communication en direction des jeunes, pour coller au mieux à leurs attentes, et que l'apprentissage ne soit pas relayé en dernière place lorsqu'il est présenté aux jeunes. En ce sens, la réflexion prévue dans le cadre de la construction du plan sera fondamentale pour identifier la méthode, la forme et le discours à porter.

Dans le cadre de l'expérimentation relative aux fonds non affectés de la taxe d'apprentissage, le Conseil régional sera décisionnaire en matière de répartition de ces fonds libres en direction des centres de formation. Cette expérimentation sera l'occasion d'établir une vision globale des financements des organismes et d'établir des critères précis, dont la définition méritera de faire l'objet d'échanges avec les partenaires sociaux. A cet effet, le CESER invite le Conseil régional à engager d'ores et déjà les échanges avec les partenaires sociaux et à entrer dans une démarche de coopération.

Compte-tenu de ces observations, il suivra particulièrement les travaux relatifs à la construction du plan régional de développement de l'apprentissage.

Il sera par ailleurs très attentif à la volonté de promouvoir et de mettre en œuvre l'apprentissage en Bretagne jusqu'à 30 ans.

### 313 - Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement

Sur proposition de Mme Claudine CORNIL et M. Emmanuel THAUNIER  
au nom de la Commission « Formation – enseignement supérieur »

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les objectifs de ce programme sont les mêmes que lors de l'exercice budgétaire antérieur. Il s'agit :

- d'inciter les entreprises à accueillir des apprentis ;
- de faciliter l'accès et le maintien des apprentis en contrat d'apprentissage.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER se félicite que le nombre de logements réservés en Crous pour les apprentis suivant une formation de l'enseignement supérieur soit à nouveau en augmentation puisqu'il est passé de 50 en 2015 à 58 en 2016 et à 70 pour l'année 2017.

Si l'objectif du Conseil régional est de porter le nombre d'apprentis de 17 000 en décembre 2015 à 20 000 en 2020, le CESER s'interroge sur le fait que les autorisations d'engagement de ce programme qui n'avaient progressé que de 5 % en 2016 n'augmentent pas dans le budget 2017 et que les crédits de fonctionnement soient même en diminution de 16 %.

Le deuxième objectif du programme, qui concerne les aides en direction des apprentis, se traduit par la poursuite du dispositif « Argoat ». Ce dispositif comporte des volets relatifs à l'aide au logement, à la restauration, à l'hébergement et à l'acquisition du premier équipement. Il est globalement le même qu'en 2016. Le CESER souhaite que cette politique d'aide aux jeunes, en lien avec la carte des formations qui imposera une plus grande mobilité des jeunes, soit plus en phase avec leurs besoins réels.

### 314 - Assurer les formations sanitaires et sociales

Sur proposition de Mmes Marie-Christine CARPENTIER Mme Véronique LE FAUCHEUR  
au nom de la Commission « Formation – enseignement supérieur »

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce projet de budget se place dans la perspective de la réflexion qui s'engage à la veille de l'élaboration du troisième schéma régional des formations sanitaires et sociales, partie intégrante du CPRDFOP. Cette élaboration est l'occasion de réinterroger la compétence du Conseil régional, les moyens et les modalités de mise en œuvre, dans un contexte marqué par de fortes évolutions réglementaires et d'exercice des métiers. A ce titre, le Budget primitif 2017 ne présente pas de modifications importantes mais s'ouvre sur une dynamique d'analyse et d'évaluation. Les travaux d'observation initiés dans le cadre du contrat d'objectif emploi-formation (signé en 2013 et arrivé à son terme en décembre 2016) ont été menés, à la fois sous l'angle qualitatif (analyse des métiers, de leur exercice...) et quantitatif (taux d'insertion, ...). Les données par métier seront compilées et complétées par une analyse croisée avec les branches professionnelles.

Les indicateurs 1 (nombre de places de formations paramédicales agréées par le Conseil régional) et 3 (nombre de places de formation en travail social agréées par le Conseil régional) montrent que le nombre de places en formation a été maintenu pour les secteurs paramédicaux et sociaux en 2015-2016 par rapport aux années précédentes.

L'indicateur 2 montre que le nombre de bénéficiaires de la gratuité des formations de niveau V dans le secteur paramédical (aides-soignants, ambulanciers et auxiliaires de puériculture) a été légèrement inférieur en 2015-2016 par rapport à l'année précédente.

L'indicateur 4 montre que le nombre de bourses d'étude attribuées aux étudiants sur critère sociaux peut être considéré comme relativement stable. Le nombre de révisions en cours de cursus conduit à engager une évaluation du dispositif et laisse présager des évolutions.

Il est à notre enfin que les travaux planifiés pour les IFSI de Saint-Brieuc et de Fougères sont effectués selon le calendrier prévu.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER souligne la qualité des travaux engagés avec les secteurs professionnels dans le cadre du contrat d'objectif qui se termine. Il attire l'attention du Conseil régional sur la progression du nombre de bourses d'étude attribuées, qui, si elle peut être qualifiée de stable sur un an, témoigne néanmoins d'une progression régulière sur quatre années. A ce titre la sécurisation des parcours, posée comme objectif par le Conseil régional devra être l'un des axes fondateurs du futur schéma régional des formations sanitaires et sociales, partagé par l'ensemble des acteurs de la formation (l'État, le Conseil régional, les opérateurs de la formation, etc.).

Le CESER est particulièrement intéressé par les différents outils d'évaluation qualitative élaborés dans ce cadre et il souhaiterait en avoir connaissance. Par ailleurs, il suivra avec attention les différentes étapes d'élaboration du schéma des formations sanitaires et sociales.

### 315 - Faciliter les projets individuels de formation et de qualification

Sur proposition de MM. Franck PELLERIN et Joël SIRY  
au nom de la Commission « Formation – enseignement supérieur »

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La fluidité des parcours de formation et de qualification ainsi que leur sécurisation constituent l'une des priorités de l'action régionale.

Dans ce cadre, le Conseil régional prévoit de poursuivre, en 2017, l'accord avec le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP), assurant un effet levier en faveur de la formation des demandeurs d'emploi, dont les impacts sont intégrés au présent budget ;

Élément d'une stratégie régionale cohérente et globale de formation, le programme 315 est centré prioritairement sur les dispositifs d'aides individuelles pour les demandeurs d'emploi, leur permettant d'accéder à une formation certifiante (Chèque Formation, Chèque Validation). L'application du décret sur la qualité des formations devra être prise en considération.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER considère que le Chèque Formation est un dispositif pertinent qui fonctionne bien car individuel, mais il doit être sécurisé pour tous. Il remarque que l'indicateur 1 prévoit en 2017 un chiffre identique à celui de 2015, ce qui donne à penser qu'il n'y a pas de projection concernant les financements qui pourraient être apportés par le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP).

Il juge nécessaire de porter une attention particulière à ce que les formations soient effectivement certifiantes.

En ce qui concerne la validation des acquis de l'expérience (VAE), il est proposé une évolution du Chèque Validation qui est destiné aux demandeurs d'emploi pour permettre aux détenus de s'engager dans un processus de VAE. Le CESER soutient cette proposition dans une perspective d'insertion de ce public.

Par ailleurs, il constate que l'indicateur 2 met en évidence une baisse du nombre de bénéficiaires du Chèque Validation et souhaiterait en connaître la raison.

Concernant les licenciements économiques et le Chèque Reconversion, le CESER souhaite savoir pourquoi les chiffres de 2016 restent des prévisions. Il s'étonne de la révision à la baisse significative du niveau prévisionnel des engagements qui passent à 450 en 2017, contre 950 en 2016, 653 en 2015 et 1402 en 2014. Il y a sans doute plusieurs facteurs d'explication pour cette baisse. Le CESER se demande s'il ne faudrait pas envisager la reconfiguration de ce dispositif pour répondre à un enjeu de meilleure complémentarité avec le Contrat de sécurisation professionnelle (CSP). Il suggère de mener une réflexion sur une éventuelle adaptation de cet outil afin qu'il puisse s'adresser à un public plus large.

## 316 - Proposer une offre de formation qualifiante adaptée aux dynamiques économiques et territoriales

Sur proposition de MM. Franck PELLERIN et Joël SIRY  
au nom de la Commission « Formation – enseignement supérieur »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans une perspective de sécurisation des parcours professionnels et pour faciliter le retour à l'emploi, le Conseil régional propose aux demandeurs d'emploi des formations permettant d'acquérir des connaissances et compétences professionnelles.

Les dispositifs de formation proposés prennent en compte les publics les plus fragilisés sur le marché du travail, avec une attention particulière portée aux jeunes non qualifiés, aux demandeurs d'emploi de longue durée, aux seniors, ainsi qu'aux personnes en situation d'illettrisme dans le cadre du Plan régional de lutte contre l'illettrisme et aux personnes en situation de handicap (politique régionale de formation des personnes handicapées).

Dans le cadre de la reconduction du plan de mobilisation pour l'emploi au cours du premier semestre 2017, le Conseil régional souhaite mobiliser l'ensemble des dispositifs de ce programme, en articulation avec Pôle emploi, pour poursuivre l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi formés. Compte tenu du rythme des entrées des stagiaires sur les dispositifs régionaux, l'effort supplémentaire portera principalement sur les Actions territoriales expérimentales de recrutement, les Compétences transverses, les dispositifs de Français Langue Étrangère (FLE) et le Programme Bretagne Formation.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

De manière générale, le programme 316 apparaît dans la continuité de l'action conduite en 2016.

Le CESER reconnaît l'engagement réel du Conseil régional sur les dispositifs « savoir de base ».

Il note que les chiffres prévisionnels du Dispositif régional pour l'insertion professionnelle (DRIP) qui regroupe l'ensemble des mesures de pré-qualification sont en baisse et que peu d'éléments dans le dossier permettent d'analyser l'évolution des chiffres présentés. Le CESER souhaiterait comprendre les raisons de cette baisse et que soit mesuré l'effet de la Garantie jeunes sur ce dispositif.

S'agissant de la prestation « Compétences transverses » assurée antérieurement par Pôle emploi et désormais assurée par le Conseil régional, il souhaiterait pouvoir disposer d'une vision plus précise des entrées et des sorties.

Il appuie le dispositif « Actions territoriales expérimentales » et estime que ce dispositif pourrait associer davantage encore les partenaires territoriaux.

Il constate avec satisfaction l'augmentation du nombre de personnes bénéficiaires du dispositif « Compétences Clés » et souhaiterait connaître la proportion de certifications « CléA ».

### 317 - Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable

Sur proposition de Mmes Pauline PAOLI et Gaëlle URVOAS  
au nom de la Commission « Formation – enseignement supérieur »

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Cette année encore, l'un des objectifs centraux du Conseil régional est de soutenir et d'accompagner les personnes en transition professionnelle, et particulièrement les demandeurs d'emploi, en cherchant à améliorer leurs conditions de vie pendant qu'ils suivent une action de formation. A cet effet, un nouvel accord sera conclu en 2017 avec le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels.

Le plan breton de mobilisation pour l'emploi a favorisé l'entrée en formation d'un grand nombre de personnes en 2016, et cela se poursuivra au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017. Cela a un impact sur la rémunération des stagiaires relevant des dispositifs de formation de la compétence du Conseil régional.

En 2016, 1500 dossiers de rémunération supplémentaires ont été attribués pour des personnes en situation de handicap et des personnes détenues, qui sont des publics dont la formation relève, depuis la loi du 5 mars 2014, de la compétence des régions.

Des évolutions du dispositif de rémunération sont à prévoir en 2017 suite à une étude menée en 2015 portant sur la rémunération comme élément de sécurisation des parcours.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

La rémunération des stagiaires a un impact direct sur leur présence, leur assiduité et leur implication en formation. Le CESER continue de souligner l'importance pour les demandeurs d'emploi d'être soutenus financièrement dans leurs projets de formation et se réjouit des prévisions en hausse pour 2017. Mais cette augmentation est-elle suffisante compte tenu de la hausse du nombre de personnes entrant en formation suite au Plan breton de mobilisation pour l'emploi ?

Le CESER soutient l'action volontariste qui consiste à créer pour les stagiaires des formations de la Région une situation plus favorable en termes d'accompagnement que ce qui est prévu par le Code du travail, en leur

permettant de percevoir, en fonction de barèmes, « un revenu », des indemnités de transport et d'hébergement, voire une couverture sociale.

Les jeunes qui travaillent sur leur projet professionnel dans le cadre d'un Contrat d'accès à la qualification (CAQ) ou des prestations d'orientation professionnelle (POP) peuvent percevoir une bourse qui leur permet de s'impliquer dans l'élaboration et la validation de leur projet. Le CESER rappelle ici son inquiétude sur les effets négatifs que peuvent avoir des montants de bourses trop faibles sur l'accès de tous.

Le CESER s'inquiète du fait que les jeunes qui suivent une POP et ne bénéficient que d'une bourse de 640 € pour toute la durée du dispositif, ne puissent pas bénéficier d'une aide à la restauration. En effet, seuls les bénéficiaires de formations relevant du Programme Bretagne Formation, des Actions territoriales expérimentales et des formations du DRIP (hors POP et CAQ), dont la rémunération mensuelle s'élève à moins de 1 000 € par mois, peuvent en bénéficier. Concernant cette aide à la restauration, il s'interroge sur les prévisions 2017 puisque l'on passerait de 4 128 bénéficiaires en 2015 (réalisé) à 2 400 bénéficiaires en 2017 (prévisions).

Le CESER sera particulièrement attentif aux changements qui devraient intervenir en 2017 à la suite de l'étude menée en 2015.

## 318 - Développer les langues de Bretagne

Sur proposition de M. Jean-Marc CLERY et Mme Joëlle DEGUILLAUME  
au nom de la Commission « Formation – enseignement supérieur »

Sur proposition de MM. Jean-Emile GOMBERT et Hervé LATIMIER  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'objectif principal de l'ensemble du programme est la mise en œuvre des moyens propres à assurer la transmission du breton et du gallo ainsi que le développement de leur présence dans la vie publique, sociale et culturelle.

L'objectif I est désormais consacré à la transmission de la langue bretonne selon les mêmes modalités d'action que les années précédentes (soutien à l'enseignement bilingue, aide aux structures, aides individuelles à la formation, participation à l'édition de manuels scolaires).

L'objectif II devient « Développer la présence de la langue bretonne dans la vie sociale, culturelle et publique » et évolue dans sa déclinaison du fait de la création d'un nouvel objectif III « Assurer la sauvegarde et le développement de la langue gallo » qui couvre à la fois le champ de la transmission et celui de la présence du gallo dans la société.

Par rapport à 2016, on observe un maintien des crédits pour l'ensemble du programme tant en fonctionnement qu'en investissement.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER apprécie la distinction des objectifs 1 et 3 qui permet de donner une égale visibilité aux deux langues de Bretagne. Il regrette cependant que le document ne fasse toujours pas apparaître de façon distincte les budgets respectifs de chacun des axes du programme.

### 2.1. Volet « Transmettre la langue bretonne »

S'agissant de l'accompagnement aux associations et structures, le CESER réitère sa demande d'informations sur les modalités du soutien aux activités de Diwan Breizh impliquant la réalisation d'un second lycée Diwan.

S'agissant du soutien à la formation initiale, le document gagnerait à faire un focus particulier sur le dossier de l'enseignement optionnel « langue et culture bretonne » dans le premier et le second degrés.

A partir de l'année prochaine, l'action de soutien à l'initiation à la langue bretonne, menée par le Département, les Communes et la Région dans les écoles du Finistère, doit faire l'objet d'une expérimentation conjointe avec les services académiques afin de renforcer l'attrait pour l'option breton en collège. Cette expérimentation devrait pouvoir s'inscrire dans le cadre de la future carte académique de l'optionnel pour les langues régionales que le rectorat doit élaborer avant juin 2017. Le CESER continue de s'inquiéter pour l'avenir de l'option lorsque le rectorat mettra fin aux mesures transitoires d'abondement des dotations horaires pour maintenir cet enseignement dans le cadre de la réforme du collège.

S'agissant du soutien au développement des filières bilingues, le CESER apprécierait de disposer des éléments lui permettant d'apprécier la mise en œuvre effective des dispositions prévues dans le cadre de la nouvelle Convention spécifique. En particulier il souhaiterait connaître les évolutions ou infléchissements apportées par la feuille de route académique 2017-2021 s'agissant des choix d'ouverture de nouvelles écoles maternelles bilingues publiques.

Dans le contexte du transfert en cours de la compétence « transport scolaire » dont le Conseil régional aura la responsabilité à la rentrée 2017, le CESER attire l'attention de celui-ci sur la problématique spécifique du transport scolaire des élèves vers les collèges de pôles bilingues publics. Il s'agit d'une donnée importante pour favoriser les poursuites de parcours bilingue du primaire au collège.

Le CESER souligne la pertinence des dispositifs DESK et SKOAZELL ainsi que de l'accompagnement financier important pour le soutien des options d'enseignement du breton à l'Université (Université de Bretagne occidentale et Rennes 2). S'agissant de la formation au bilingue destinée aux enseignants déjà en postes monolingues, le document ne permet pas réellement d'apprécier l'évolution du nombre des demandes ; cet élément serait intéressant à mettre au regard de données du rectorat sur le nombre des congés formations accordés.

Le CESER prend note de la conclusion à venir d'une convention concernant les activités de la structure *Ti Embann ar Skolioù* (TES), seule maison d'édition pour les écoles bilingues. Cette structure a été affectée de manière significative par la transformation du CRDP en réseau Canopé. Actuellement, l'éloignement des centres de production et de décision entraînent des lourdeurs qui ralentissent le fonctionnement de TES. Le CESER s'inquiète également du risque de perte d'autonomie pédagogique de cette structure originale dont la politique éditoriale part directement des attentes du terrain.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants en lien avec le Conseil régional :

- l'élaboration de la carte de l'optionnel LCR et les évolutions de la carte des pôles bilingues publics ;
- la problématique spécifique du transport scolaire des élèves vers les collèges et lycées de « pôles bilingues breton » publics ;
- la convention concernant les activités de la structure *Ti Embann ar Skolioù* (TES)

### 2.2. Volets « Développer la présence de la langue bretonne de Bretagne dans la vie sociale, culturelle et publique » et « Développer la présence du gallo dans la société »

Le CESER note avec intérêt que le programme a fait l'objet de deux rencontres avec les acteurs en 2016 : les Rencontres régionales de la langue bretonne en octobre 2016 et les premières Assises du gallo ensuite. Tout en reconnaissant que le maintien des crédits dans un contexte de contrainte budgétaire est un bon signe, on peut regretter que l'effort ne soit pas plus important du fait de la situation du breton et du gallo alors que l'attention légitime au gallo, qui se traduit par l'ajout d'un nouvel objectif, va de fait diminuer les crédits consacrés au breton.

En dehors de la création d'un objectif III consacré au gallo, il n'y a pas d'évolution sensible dans les axes de la politique.

Le CESER suivra avec intérêt le processus d'actualisation de la politique régionale en faveur de la langue bretonne prévu en 2017.

Un bilan de la transformation de la Semaine du breton en Mois du breton sera le bienvenu.

Le CESER prend acte avec satisfaction du fait que sa remarque sur le BP 2016 concernant les troupes de théâtre non-professionnelles a été prise en compte puisqu'un « *dispositif d'aide à la création de pièces sera créé pour les troupes amatrices, en partenariat avec C'hoariva* ».

2.3. Volets « Assurer la sauvegarde et le développement de la langue gallèse » et « *Développer la transmission de la langue gallèse* »

Le CESER apprécie que les actions spécifiques de soutien au gallo donnent lieu cette année à un développement précis. L'objectif 3 qui permet de donner une égale visibilité aux deux langues de Bretagne est par ailleurs bienvenu.

Il apprécie également les mesures envisagées pour accompagner l'enseignement du gallo à l'Université, la formation en gallo pour les enseignants, ainsi que le développement des outils pédagogiques dédiés.

Il demande par ailleurs si l'expérimentation de l'initiation à la langue et culture bretonne, menée par les collectivités territoriales conjointement avec les services académiques à l'ouest de l'académie, pourrait éventuellement donner lieu à un projet de même type en faveur du gallo à l'est de l'académie. Une telle initiative serait susceptible de renforcer l'attrait pour l'option en collège où le recrutement demeure erratique. Elle nécessiterait évidemment de s'inscrire également dans l'élaboration de la future carte académique de l'option langue et culture régionales.



**Sur proposition de M. Bernard GAILLARD  
Président de la Commission « Qualité de vie, culture, solidarités »**

## Mission VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle

### 601 - Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles

Sur proposition de Mme Marie-France THOMAS et de M. Patrice RABINE  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

#### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Comme il l'avait fait au début du mandat précédent, le Conseil régional a présenté en septembre 2016 le projet culturel qu'il entendait mettre en œuvre pour le mandat 2016-2021. Le respect de toutes les pratiques artistiques et culturelles, sans hiérarchie entre elles, et la question des droits culturels sont au centre de la nouvelle impulsion donnée à la politique culturelle régionale.

Le Conseil régional poursuit en 2017 son engagement déterminé pour conforter la place de la culture en Bretagne. La création et les industries culturelles continuent d'être soutenues de manière volontariste. Quatre dimensions nouvelles apparaissent :

- l'affirmation prioritaire des « droits culturels » dans les politiques régionales ;
- le déploiement d'une politique dédiée au développement des métiers d'art ;
- le renforcement des actions en faveur de la filière économique du cinéma et de l'image ;
- la transmission de la matière culturelle de Bretagne, auprès des jeunes notamment.

Le programme 601 s'articule autour des mêmes objectifs qu'en 2016 :

- Créer les conditions d'une présence artistique sur les territoires et encourager la participation des habitants à la vie culturelle ;
- Favoriser le développement de ressources au service de la création et des artistes ;
- Soutenir la diversité culturelle et les pratiques artistiques et culturelles des habitants.

#### 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional considère que les efforts dédiés à l'offre culturelle et artistique ont mobilisé l'essentiel des moyens disponibles depuis des décennies sans toujours parvenir aux objectifs poursuivis de démocratisation culturelle.

Sans pour autant affaiblir (mais sans augmenter non plus) le soutien à la création, il souhaite élargir le cercle de la démocratisation culturelle, développer les liens entre les lieux de création et les publics, soutenir en priorité des projets artistiques et culturels conçus et réalisés avec les habitants et non plus seulement pour eux.

Le CESER approuve ces nouvelles orientations qui invitent les équipes et les lieux artistiques à inventer de nouveaux rapports aux publics. Il attire cependant l'attention du Conseil régional sur deux points : d'une part ce redéploiement est réalisé à enveloppe constante par rapport à 2016, d'autre part le fait que le nombre croissant d'aides conditionnées au respect d'un dispositif pouvant être perçu comme contraignant pourrait, à

terme, réduire la marge artistique et la créativité des équipes artistiques.

### *2.1. Volet « Créer les conditions d'une présence artistique sur les territoires et encourager la participation des habitants à la vie culturelle »*

Le CESER observe que le chantier des droits culturels dans lequel s'engage le Conseil régional de Bretagne ouvre des perspectives très riches en termes d'expérimentations et de rencontres, pour les équipes artistiques comme pour les habitants.

Dans la logique des nouvelles orientations proposées, le Conseil régional mentionne qu'il sera particulièrement attentif « *aux démarches participatives, aux dynamiques territoriales autour d'une équipe artistique, aux créations dont la matière se façonne à partir d'expériences vécues ou de témoignages* ». Le CESER approuve ce choix. Il note que pour être fécondes ces démarches demandent du temps de présence sur un territoire et auprès des personnes dont on sollicite la participation ou le témoignage. Il observe que cette double contrainte de durée et de forte présence sur le terrain induit pour les équipes artistiques des budgets de production conséquents.

Le CESER approuve le projet de convention triennale en préparation avec le Centre national de la variété et du jazz, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC Bretagne) et la Région.

### *2.2. Volet « Favoriser le développement de ressources au service de la création et des artistes »*

Le CESER observe avec satisfaction l'efficacité dont fait preuve l'Établissement public de coopération culturelle (EPCC) Spectacle vivant en Bretagne dans l'accompagnement de la mobilité et de la diffusion des équipes artistiques régionales. Il souligne également l'importance de la convention passée avec l'Institut français pour soutenir à l'international les projets artistiques.

### *2.3. Volet « Soutenir la diversité culturelle et les pratiques artistiques et culturelles des habitants »*

En 2017, la nouvelle politique sur les métiers d'art fera ses premiers pas. Soucieuse de répondre aux besoins exprimés par le groupe de travail mis en place en 2016, la Région accompagnera en 2017 la mise en place d'une cellule régionale dédiée aux métiers d'art.

Le CESER suggère que les métiers de la construction de décors, scénographes - constructeurs et techniciens-constructeurs (spectacle vivant et cinéma), soient associés à cette démarche. Il s'agit en effet de métiers rares, qui mettent en œuvre un éventail très large de savoir-faire pour servir la création artistique, et qui sont amenés à travailler tous les matériaux : bois, acier, aluminium, polymère, textile... Le risque existe aujourd'hui que se perdent progressivement ces métiers, faute de transmission et de lieux pour transmettre.

## 602 - Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique

Sur proposition de Mme Marie-France THOMAS et de M. Patrice RABINE  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme est conforté depuis 2016 par la délégation de compétences de l'État à la Région dans les domaines du livre et du cinéma. Il sera consolidé en 2017 par une nouvelle convention de coopération avec le Centre national du cinéma (CNC).

Il s'articule autour des mêmes objectifs qu'en 2016 :

- encourager le développement des œuvres, et favoriser la structuration des industries de la création et de la vie littéraire ;
- favoriser la rencontre des projets, des artistes, des œuvres et des habitants ;
- conserver et transmettre le patrimoine culturel immatériel et cinématographique.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

### 2.1. Sur le volet « Encourager le développement des œuvres, et favoriser la structuration des industries de la création et de la vie littéraire »

En 2017 sera renouvelée et renforcée pour trois ans la convention de coopération avec le CNC qui abonde le Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle. Le CESER relève que les valeurs cibles en nombre d'œuvres soutenues retenues par le Conseil régional pour 2017 restent cependant identiques au réalisé 2016.

Le CESER note que, grâce à l'accompagnement du Bureau d'accueil des tournages, le nombre de jours de tournage en Bretagne a largement dépassé les prévisions en 2016 (549 réalisés pour 410 ciblés).

Le CESER reconnaît le rôle structurant et fédérateur tenu par l'association « Films en Bretagne ». Il se félicite que le Conseil régional renouvelle en 2017 la convention pluriannuelle d'objectifs de cette association.

Le CESER prend acte de l'actualisation du projet de l'EPCC Livre et lecture en Bretagne qui repositionne celui-ci sur quatre missions principales : le développement économique du secteur, la structuration de la filière du livre, l'accès de tous au livre, la veille sectorielle. En mai 2017, la direction de l'EPCC sera renouvelée.

### 2.2. Sur le volet « Favoriser la rencontre des projets, des artistes, des œuvres et des habitants »

Le CESER note que, dans la logique des nouvelles orientations de sa politique culturelle, le Conseil régional de Bretagne sera attentif aux projets cinématographiques et littéraires mettant en jeu des habitant.e.s. Il aimerait avoir des précisions sur l'expérimentation en 2017 d'un nouveau type de soutien à la production de films amateurs, creuset de jeunes créateur.rice.s susceptibles d'entrer dans une démarche professionnelle.

Le CESER considère que l'action de la Région Bretagne en direction des librairies indépendantes, notamment dans les villes de moins de 10 000 habitants, est déterminante. Il approuve le souhait du Conseil régional de proposer une aide pluriannuelle aux librairies indépendantes les plus dynamiques.

Comme l'an dernier, le CESER aimerait que soient valorisées les actions réalisées dans le domaine du livre et particulièrement celles visant à la rencontre des œuvres, auteur.e.s, habitant.e.s tout au long de l'année. Ces actions pourraient faire l'objet d'un indicateur.

### 2.3. Sur le volet « Conserver et transmettre le patrimoine culturel immatériel et cinématographique »

Le CESER se félicite du renouvellement en 2017 de la convention pluriannuelle d'objectifs de la Cinémathèque de Bretagne dont les missions sont fondamentales. Il observe que la Cinémathèque, portée par la nouvelle gouvernance mise en place en 2016 avec pour principaux partenaires publics la ville de Brest, le Conseil départemental du Finistère, la Région Bretagne et le CNC, a su trouver une nouvelle dynamique et se doter d'un nouveau projet.

## 603 - Développer le sport en région

Sur proposition de Mme Catherine TANVET  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le développement sportif demeure une compétence partagée pour la Région. Les modalités d'intervention feront l'objet d'une évolution en 2017 tout en conservant une politique volontariste à travers 3 axes complémentaires :

- favoriser l'accès au sport pour tous ;
- consolider le sport de haut niveau en Bretagne ;
- contribuer au rayonnement du sport en Bretagne.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Les orientations budgétaires 2017 indiquaient que la politique sportive du Conseil régional de Bretagne ferait l'objet d'une « refondation » en vue de renforcer le soutien aux structures se consacrant au sport scolaire et à la pratique sportive des jeunes. Le CESER observe toutefois que les actions annoncées sont dans la continuité des orientations précédentes plutôt que dans le cadre d'une modification en profondeur.

Concernant l'accès au sport pour tous, le CESER aurait aimé voir apparaître le caractère bénéfique de l'orientation envers les jeunes en rappelant l'importance de soutenir aussi ses bienfaits pour l'éducation, la vie sociale et la santé. Au-delà du seul programme 603, le CESER s'étonne d'ailleurs que les enjeux territoriaux du sport ne soient pas mentionnés expressément dans le programme 101 « Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés », ni dans le programme 102 « Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales » tant dans l'action « Soutenir et encourager la jeunesse pour préparer la Bretagne de demain » que dans le volet « Développer une stratégie globale de la santé dans toute la Bretagne ».

Le CESER avait évoqué l'an passé l'opportunité d'un partenariat Région-Rectorat ; il n'est fait, hélas, aucune mention de ce programme.

Un nombre important d'infrastructures sportives avait été programmé sur 2016. A ce jour, le CESER n'a pas eu connaissance d'une présentation agrégée, détaillée et territorialisée de l'ensemble de celles-ci permettant de savoir si elles sont achevées ou en passe de l'être en 2017.

Le CESER rappelle que des équipements de qualité sont nécessaires, voire indispensables, pour maintenir la population et l'attractivité des territoires, notamment dans les communes rurales ou bien encore pour l'adaptation de structures accessibles aux personnes en situation de handicap ou âgées.

De même, le CESER aurait souhaité que soit présentée une évaluation du dispositif « chèque sport » avant de prendre une décision définitive. Le CESER a demandé à plusieurs reprises qu'il lui soit transmis des données sexuées sur les bénéficiaires (filles et garçons) mais également par territoires. De même, des données sociales sur ces dernières auraient sans doute permis d'alimenter la réflexion sur le fléchage d'un éventuel redéploiement de l'existant ou la mise en place d'un nouveau dispositif.

Le CESER salue l'engagement du Conseil régional pour et auprès des sportifs de haut niveau et de leurs fédérations ou clubs. Toutefois, un état des disciplines et du nombre de sportifs concernés par la liste plus restreinte établie par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports aurait été appréciée, d'autant qu'à

ce jour le nombre de jeunes qui seront retenus pour 2017 n'est pas connu.

Le CESER préconise que le soutien à l'aménagement et au développement des usages numériques (Programme 103) de l'institution régionale permette également la promotion d'événements sportifs majeurs d'une façon différente, en touchant notamment la jeune génération connectée et d'envisager la participation à des modes de financement citoyen innovants pour de nouveaux équipements sportifs (exemple : tribune d'un complexe de rugby).

Compte-tenu des différentes observations ou préconisations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec les services compétents du Conseil régional :

- la mention des objectifs d'éducation, de santé et de développement social par le sport dans le programme 603 ;
- la mention des actions en faveur du sport dans les programmes 101, 102 et 103 ;
- la présentation détaillée en annexe, dans le BP, de la liste des infrastructures sportives financées par la Région ;
- la communication de l'évaluation du dispositif « Chèque-sport » et des données sexuées sur son impact.

## 604 - Révéler et valoriser le patrimoine

Sur proposition de M. Hervé LATIMIER  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les objectifs du programme 604 restent les mêmes qu'en 2016 . Le budget consacré à ce programme, qui connaissait un mouvement continu de baisse depuis 2013, est très légèrement en hausse (+ 20 K€ en fonctionnement par rapport au BP 2016, soit une augmentation de + 1,7 % ).

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER prend acte de l'augmentation des crédits de fonctionnement dans le contexte contraint que l'on connaît. Même si elle a un caractère presque symbolique, elle donne l'impression que les interrogations répétées sur la reconduction d'objectifs ambitieux avec des moyens en constante diminution ont été entendues.

Ces objectifs sont toujours aussi pertinents. Le souci d'associer les acteurs de terrain est très positif (recensement participatif, Skoaz ouzh skoaz et divers appels à projets thématiques...). Le changement de libellé de l'objectif I.3 de « *Diffuser la connaissance produite* » à « *Partager la connaissance produite* » est sans doute révélateur.

A ce titre, on peut regretter que la baisse des réalisations du dispositif Skoaz ouzh skoaz (13 en 2016 contre 23 en 2015 alors que l'objectif 2016 était de 20) ne donne lieu à aucune explication.

L'étude du CESER de 2014 intitulée « *Les Musées de France en Bretagne, de la conservation à la conversation* » est à nouveau mentionnée comme contribuant à l'élaboration de la politique du Conseil régional. Le CESER rappelle ici sa préconisation de « *promouvoir une culture des publics plaçant le visiteur au cœur des musées* » et, pour ce faire, de « *renforcer le soutien régional au développement des services des*

publics, notamment par la formation et la promotion de la qualité et de la pérennité des emplois de médiateurs qualifiés ». Une démarche commune de réflexion avec la DRAC est prévue. Le CESER prendra connaissance avec intérêt du fruit de ces travaux qui devraient être rendus publics début 2018.

**Sur proposition de Mme Isabelle AMAUGER,  
Rapporteuse général générale en charge des questions européennes**

**Mission VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne**

**607 - Développer les actions européennes et internationales**

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional réaffirme sa volonté de soutenir des actions à caractère européen ou international réalisées soit sur le territoire breton, avec pour objectif l'ouverture au monde et aux enjeux de la coopération à l'international des bretons, soit à l'étranger avec pour objectif d'aider et de stimuler des projets de coopération avec d'autres régions dans le monde. Il soutient plus particulièrement les actions de coopération visant le développement économique et la transition écologique. Le programme 607 bénéficie d'une augmentation de ses crédits de paiement de 110 500 €.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Sur proposition de Mme Isabelle AMAUGER  
rapporteuse générale en charge des questions européennes

Le CESER se félicite de la mise en place d'une Maison de la Bretagne à Bruxelles qui va conforter la visibilité de la Région et favoriser la présence auprès des réseaux et institutions européennes. Cela s'inscrit en cohérence avec un point identifié par le CESER dans son rapport « *Et après ? Les enjeux du Brexit pour la Bretagne* » : la nécessité d'une représentation forte des intérêts régionaux auprès des institutions européennes dans un contexte de négociations autour du Brexit et des orientations des politiques européennes post-2020 (politique de cohésion, politique agricole commune, politique commune de la pêche...).

Le CESER se réjouit par ailleurs de l'appui qui sera apporté par le Conseil régional à la diffusion de ce travail mené sur les conséquences du Brexit.

Le partenariat avec la Conférence des régions périphériques maritimes sur différents dossiers est à souligner et permettra de poursuivre le positionnement européen de la Région.

Le CESER approuve la volonté régionale de mobilisation dans les programmes de coopération territoriale européenne qui bénéficient à des acteurs bretons. Une attention particulière sera apportée au suivi du programme France-Manche-Angleterre, facilitateur de nombreux projets dans la région et dont l'avenir semble incertain suite au vote britannique en faveur du Brexit.

Le CESER prend acte du choix du Conseil régional de maintenir une approche économique, culturelle et touristique dans ses coopérations en particulier avec la Wielkopolska et le Pays de Galles mais également de se diriger vers une approche « filière » avec l'Écosse ou l'Estonie.

Le CESER souligne la cohérence des choix régionaux en matière de coopération avec les pays développés et émergents : Région du Shandong en Chine, Québec, Inde et Australie. La priorité est donnée à des partenariats économiques qui débouchent également sur des coopérations universitaires ou culturelles.

Le CESER note la reconduction de la Fête de la Bretagne. Il serait utile de disposer d'une évaluation de ses impacts et résultats.

Enfin le CESER se réjouit d'un nouvel objectif porté par le programme 607 et visant à renforcer la conscience européenne notamment chez les jeunes. Le travail conduit sur le Brexit a démontré la nécessité de mieux informer sur les progrès et les réalisations permis en Bretagne grâce à l'Union européenne.

### 2.1. Volet « Solidarité internationale et coopération internationale Nord-Sud »

*Sur proposition de M. Pierre BARBIER  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »*

Le CESER relève avec satisfaction la légère augmentation en 2017 des crédits affectés au programme 607 « Développer les actions européennes et internationales ». Il regrette cependant que la globalisation des crédits ne permette pas d'apprécier l'effort de la Région vis-à-vis des pays du Sud et plus précisément le respect ou non de l'engagement déjà ancien du « un pour mille » vers la solidarité internationale, engagement rappelé lors du rapport sur l'action internationale de la Région présenté à l'automne 2014.

Le CESER se félicite de la poursuite des deux coopérations avec le Conseil régional du Centre au Burkina-Faso et l'Association des maires de la Grand'Anse en Haïti ainsi que des actions menées ou projetées.

Il s'interroge cependant sur la pertinence du principe « Passer d'une logique de solidarité à une logique de coopération ». Pourquoi substituer « coopération » à « solidarité » ? La valeur de solidarité ne peut-elle pas rester associée à la coopération ? Le CESER estime que les deux notions sont complémentaires plutôt qu'antagonistes.

Le CESER se félicite de la poursuite du soutien du Conseil régional de Bretagne aux acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité ainsi qu'à la CASI dans son rôle de coordination des associations.

Il suivra avec grand intérêt les conclusions du travail de réflexion mené au sein du COREMOB (Comité régional de la mobilité) et celles concernant la plate-forme collaborative ABCIS (Acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité).

## Fonds de gestion des crédits européens

1110 - Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020

1120 - Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020

1130 - Programme FEAMP 2014-2020

1140 - Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020

Sur proposition de Mme Isabelle AMAUGER  
rapporteuse générale en charge des questions européennes

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les quatre fonds européens sous la responsabilité du Conseil régional (FEDER, FSE, FEADER et FEAMP)- pour la programmation 2014/2020 sont dotés de 800 M€ et soutiennent les six ambitions du projet régional. Globalement ce sont environ 25 % de l'enveloppe en gestion qui ont été programmés fin 2016 mais leur niveau d'avancement est assez inégal. Des évaluations de mise en œuvre permettront d'ajuster les programmes courant 2017. De plus, des assouplissements et simplifications pour les bénéficiaires pourront être apportés au cours de la programmation suite aux travaux du groupe d'experts mis en place par la Commission européenne.

Le Conseil régional suit attentivement la résolution annoncée des problèmes des systèmes d'information nationaux qui handicapent la mise en œuvre des programmes FEADER et FEAMP.

Il s'associe aux démarches des autres Régions françaises de préparation du futur cadre financier de la politique de cohésion rappelant la nécessité d'un budget européen ambitieux. Les fonds européens sont essentiels pour le territoire breton et le Conseil régional poursuivra ses actions d'information auprès des citoyens.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

### 2.1. 1110 - Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020

Le CESER note que seuls 15,26 % de l'enveloppe FEDER ont été programmés à la fin 2016. L'axe 1, « Favoriser le développement de la société numérique en Bretagne », est particulièrement concerné avec un taux de programmation à 1,13 % qui peut susciter des inquiétudes.

Des chantiers importants ont été retardés du fait de la notification de l'aide d'État pour le port de Brest et de la procédure « grand projet » pour Bretagne très haut débit. La situation semble en voie de déblocage et il sera donc nécessaire que l'avancement de la programmation progresse rapidement en 2017. Le CESER souligne le risque de dégagement d'office des crédits non consommés à la fin de l'année 2017.

Le CESER note le dynamisme de programmation des fonds FEDER fléchés sur le soutien à la recherche, à l'innovation et aux entreprises (axe 2) en particulier au profit de projets innovants et de la création du fonds de co-investissement Breiz up.

Le Programme Bretagne Formation est le dispositif principal financé par le Fonds social européen, 42,6 % de la programmation ont été engagés et ce programme ne devrait pas présenter de risque de dégagement d'office.

### 2.2. 1120 - Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020

Le FEADER est articulé aux cinq orientations de la stratégie du Plan de développement rural breton. Sa mise en œuvre est très variable d'un objectif à l'autre.

Le démarrage très rapide de la programmation des mesures agro-environnementales et climatiques, avec 40 % de l'enveloppe déjà engagé est un signal très positif, mais interroge sur les capacités de financement de tels dossiers en fin de programmation. Ce pourrait aussi être le cas des mesures de modernisation des exploitations et des matériels, du soutien à l'agriculture biologique et du soutien aux jeunes agriculteurs. Le CESER suivra les modifications qui pourront être apportées au PDRB pour répondre à cette difficulté.

Enfin le CESER se félicite de la mobilisation du Conseil régional tout au long de l'année 2016 pour trouver des



solutions aux problèmes liés aux outils informatiques nationaux. Ces difficultés placent un certain nombre d'acteurs, particulièrement ceux du secteur privé, dans des situations très complexes compte tenu de l'impossibilité de procéder aux paiements. Le CESER note que le Conseil régional a pu prendre le relais sur un certain nombre de dossiers financés par la mesure LEADER.

Toutefois les retards pris et la défiance suscitée chez certains acteurs peuvent laisser craindre un démarrage de la programmation du LEADER très complexe même après le déblocage de la situation informatique. Cela renforcerait le retard pris par cette mesure dans la programmation avec un risque accru de dégagement d'office.

### *2.3. 1130 - Programme FEAMP 2014-2020*

L'outil informatique national du FEAMP est également défaillant, difficulté à laquelle s'ajoute un retard initial dans l'adoption du programme opérationnel national. Cependant le CESER note que les problèmes devraient être résolus grâce aux actions du Conseil régional et que la programmation est enclenchée.

Le CESER s'inquiète de l'effectivité de la programmation et du risque de dégagement d'office alors que le FEAMP connaît déjà des retards significatifs. Il sera attentif aux actions d'accompagnement des bénéficiaires pour favoriser le rattrapage du programme et à la mise en route rapide du volet territorial.

### *2.4. 1140 - Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020*

Le CESER note avec satisfaction les initiatives du Conseil régional pour une gestion de qualité des fonds : formation des agents, assistances à maîtrise d'ouvrage, audits, qui favorisent une mise en œuvre fluide.

Le CESER se réjouit de l'approche partenariale de l'ensemble de la programmation à travers des rencontres, ateliers, temps d'échanges qui sont d'ores et déjà des espaces de préparation de la future programmation post-2020.

L'accès à l'information est essentiel et le CESER approuve les propositions du Conseil régional et la mise à disposition d'outils de communication. La création d'un extranet dédié au dépôt des demandes FEDER est à souligner de même que l'assistance individuelle auprès des bénéficiaires. Ces démarches devraient limiter le risque de dégagement d'office.

Le CESER note que la Région a été récompensée par le prix Europcom pour les spots valorisant les actions de l'Europe et qu'elle poursuit des actions de communication en partenariat avec les territoires. Toutefois, il regrette que le soutien des fonds européens ne soit pas toujours suffisamment signalé par les opérateurs. Une démarche pédagogique est essentielle pour informer les citoyens sur le rôle de l'Europe dans leur quotidien.

Enfin, le CESER apprécie que la Région saisisse l'obligation d'évaluations mesurant l'impact et les résultats de la programmation pour entamer des négociations sur des révisions des programmes actuels et pour entamer les réflexions sur les programmes à venir. Ces évaluations peuvent permettre d'obtenir le déblocage de la réserve de performance en prenant des mesures anticipatrices.

**Sur proposition de M. Martial WESLY,  
Rapporteur général en charge du budget**

**Mission IV - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne**

**608 - Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne**

Rapporteur général en charge du budget : M. Martial WESLY

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 608 est celui par lequel le Conseil régional rend compte de son action, informe les citoyens sur les politiques publiques et leur permet d'accéder à leurs droits. Il permet également de financer les actions de promotion pour l'attractivité de la Bretagne. C'est ce dernier volet des actions du programme qui sera prioritaire pour cet exercice 2017 avec une vaste campagne d'attractivité de la Bretagne qui débutera au printemps.

Le programme s'articule désormais autour des objectifs suivants :

- informer les citoyens sur les politiques régionales ;
- promouvoir l'image et la notoriété de la Région et de la Bretagne ;
- promouvoir la qualité de la relation avec les citoyens et les bénéficiaires, la citoyenneté et l'ouverture des données publiques.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER relève tout d'abord la forte hausse du budget, portée par la campagne d'attractivité programmée à l'occasion de l'ouverture de la ligne à grande vitesse, début juillet. 2 M€ supplémentaires sont ainsi consacrés à cette campagne, qui se prolongera au-delà de 2017. La campagne d'attractivité lancée dès le mois de mars s'appuiera ainsi sur un budget total de 3 M€. Pour le CESER, cette action est légitime, et il importe que les différentes campagnes soient parfaitement coordonnées pour profiter à tous.

Hormis cette opération très exceptionnelle, d'autres actions de promotion sont inscrites dans le programme.

Le CESER apprécie que l'information puisse être véhiculée au travers de divers supports qui lui paraissent complémentaires pour toucher un large public : portails d'information générale ; twitter, en constante et vigoureuse progression ; lettre d'information, le tout complété par un effort de visibilité grâce à une nouvelle charte graphique .

Les diverses actions de communication annoncées correspondent aux politiques développées en 2017, et méritent d'être soulignées à l'heure de BGV, ou des transferts de compétences « transport » par exemple.

Les deux grands événements porteurs que sont la Fête de la Bretagne et le soutien à la filière d'excellence de course au large sont reconduits. Ils seront utilement associés à des opérations événementielles destinées à donner de la visibilité aux aides financières procurées par la Région, ou à soutenir des événements maritimes

majeurs.

D'autres dispositifs sont prévus, qui auront chacun leur rôle à jouer : « nouvelle » Maison de la Bretagne à Paris ; distribution d'un kit de promotion ; espace de valorisation mis en place dans l'aéroport de Brest.

L'axe « *promouvoir la qualité des relations avec les citoyens et les bénéficiaires, la citoyenneté et l'ouverture des données publiques* » se concrétisera au travers d'un kit d'information destiné à expliquer le rôle de la Région. Le CESER invite celle-ci à assurer une très large promotion de ce kit.

D'autre part, le CESER, qui contribuera activement à la COP régionale et au SRADDET, sera attentif aux modalités de concertation qui seront mises en œuvre. Au vu des ambitions, celles-ci devront être innovantes. De même, il soutient l'idée d'une boîte à outils favorisant l'implication citoyenne, initiative qui pour le CESER viendra en complément du dialogue entretenu avec la société civile qu'il représente.

Enfin, l'*open data* régional, maintenant ouvert au public, sera enrichi avec de nouveaux jeux de données (géographiques, transport), la mise à disposition de nouveaux services d'analyse des données ouvertes, et aussi par l'accès à des données touchant au patrimoine info-documentaire dont la numérisation se poursuit. Le CESER partage le même intérêt pour ce qui concerne les travaux réalisés en son sein.

Au final, le programme 608 présente des actions très diverses, ponctuelles ou durables, qui pour le CESER se complètent et doivent avoir un impact positif sur un très large public. Il aurait été intéressant que certaines actions mises en œuvre précédemment fassent l'objet d'un bilan, aussi le CESER invite la Région à définir de nouveaux indicateurs pour suivre les différents axes inscrits dans le budget 2017.

## Autres dépenses

### 9000 - Patrimoine et logistique

Rapporteur général en charge du budget : M. Martial WESLY

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme doit offrir aux membres des assemblées et aux agents les moyens immobiliers, mobiliers, de transport et, plus globalement, les moyens généraux pour mener à bien leurs missions.

Malgré une modification très sensible du périmètre d'intervention de la collectivité depuis plusieurs années, qui va s'accroître encore avec les nouvelles compétences régionales et donc de nouvelles implantations sur le territoire, l'objectif est de maîtriser l'évolution du niveau de ces dépenses, tout particulièrement dans sa composante « fonctionnement ».

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- Disposer d'un patrimoine bâti en bon état de fonctionnement et respectant l'éco-référentiel ;
- Apporter les moyens de fonctionnement courant ;
- Favoriser les déplacements limitant l'impact environnemental ;
- Assurer la logistique interne nécessaire à la communication et aux relations ;

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER constate la très forte hausse du budget consacré au programme 9000, hausse qui reflète l'extension des locaux occupés, des acquisitions immobilières et les charges attachées. Il importe d'autant plus de réfléchir pour l'avenir aux dispositions qui permettraient d'alléger le poids budgétaire consacré à l'immobilier.

En effet, le patrimoine immobilier occupé par la Région a connu une nouvelle progression suite aux transferts de compétences, et atteint maintenant environ 65 000 m<sup>2</sup> (+ 1 000 m<sup>2</sup>). Cette superficie progressera encore du fait des derniers transferts, avec une présence des services régionaux à Quimper, Saint-Brieuc et Vannes.

Le CESER note la volonté du Conseil régional de rationaliser ses implantations sur la place de Rennes, en réduisant le nombre de sites tout en s'attachant à développer une politique de propriété, à terme moins coûteuse que la location. Face aux choix de regroupement qui pourront être faits, il importe que les conditions de travail et la qualité du service fassent l'objet de l'attention nécessaire.

Divers travaux et acquisitions immobilières sont programmés en 2017 : achats à destination des voies navigables, projet de construction mixte sur le site de Patton (cette opération permettant de libérer deux sites actuellement loués), finalisation de l'acquisition du site de Beaulieu, travaux sur plusieurs autres sites (voies navigables, port de Saint Malo, manoir de Kerampuilh), poursuite des travaux de mise aux normes d'accessibilité des locaux à tous les types de handicap, ce dont le CESER ne peut que se féliciter.

En outre, le Conseil régional conduira une réflexion sur le site de Bon Pasteur et l'hémicycle René Pleven. Le CESER, qui utilise largement ces lieux, souhaite être pleinement associé à cette démarche.

Par ailleurs, le CESER relève la poursuite de l'effort réalisé par la collectivité pour maîtriser les coûts logistiques, que ce soit à l'occasion du renouvellement de baux échus, de la souscription des marchés de fourniture gaz et électricité, et aussi du gardiennage en réponse aux exigences de sécurité sur le site de Patton.

Le CESER apprécie pareillement la démarche touchant aux moyens de fonctionnement courant, dont les achats sont abordés sous l'angle économique, social et environnemental, qu'il s'agisse de la consommation de fournitures de bureaux ou des équipements et mobiliers, des déplacements en transports collectifs, du renouvellement du parc automobile, etc.

Au final, le CESER salue la continuité des efforts réalisés sur les différents points du programme, dont les plus significatifs mériteraient d'ailleurs d'être davantage mis en évidence au travers de quelques indicateurs.

### 9002 - Développer le système d'information en appui des politiques régionales

Rapporteur général en charge du budget : M. Martial WESLY

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme, consacré à l'évolution du système d'information de l'administration régionale, détermine le niveau d'appui que le système d'information apporte à la mise en œuvre des politiques régionales.

En 2017, l'activité sera fortement marquée par le déploiement de la maintenance informatique dans les lycées et la prise en charge progressive des nouvelles compétences transférées en matière de transport notamment.

Ces évolutions de l'action et des compétences régionales sur l'ensemble du territoire renforcent encore l'exigence de dématérialisation de l'activité administrative.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- Adapter l'architecture matérielle et logicielle nécessaire au fonctionnement des services régionaux ;
- Maintenir la qualité de service du système d'information vis-à-vis de ses utilisateurs ;
- Faire évoluer le système d'information en appui des politiques régionales.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Comme chaque année, la Région s'attache à renouveler et à adapter ses équipements informatiques et téléphoniques. Plus spécialement en 2017, le plan de rétablissement de l'activité informatique verra la mise en place d'une nouvelle salle de secours, et à un autre niveau la fourniture d'un équipement régional aux agents départementaux transférés dans le cadre de la loi NOTRe.

Le maintien de la qualité du service vis à vis des divers utilisateurs s'inscrit dans une démarche régulière, que le CESER souligne, tout en relevant que l'année 2017 sera marquée par l'impact des nouvelles implantations régionales, le plan d'automatisation des ouvrages du réseau voies navigables, et aussi le projet « débit confortable » destiné aux lycées, et ce alors que devra être négocié le renouvellement des marchés de télécoms au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le CESER suivra avec intérêt les évolutions importantes touchant au système d'information qui interviendront en 2017 : système consacré aux transports, dont les transports scolaires (après le transfert de cette compétence, il importe évidemment que la qualité du service aux usagers soit préservée) ; poursuite du déploiement de la maintenance informatique dans les lycées ; dématérialisation progressive des processus internes ; optimisation de la sécurité informatique, avec la migration vers des *datacenters* de la région. Par ailleurs, le CESER souhaiterait avoir des éclairages sur les différents éléments qui conduisent aujourd'hui le Conseil régional à abandonner la suite logicielle libre et souhaiterait avoir des informations sur les coûts correspondant à ces différents déploiements.

En ce qui concerne la dématérialisation des dossiers, le CESER rappelle son souhait de voir la mise à disposition d'outils permettant l'accès facilité aux dossiers en ligne, avec la possibilité de les annoter et de partager les modifications. La qualité des connexions dans l'hémicycle comme dans les salles de réunion reste par ailleurs un souci auquel une réponse serait bienvenue. Enfin, il invite le Conseil régional à poursuivre et accélérer le déploiement d'équipements permettant un usage plus intensif de la visioconférence.

Globalement, le CESER approuve les objectifs présentés dans ce programme, tout en s'interrogeant sur la capacité de la Région à réaliser sa mise en œuvre exigeante, à moyens quasi-constants (alors que les besoins ne manqueront pas d'être importants, avec la territorialisation croissante de l'action régionale, la multiplication des échanges avec les usagers, le projet ambitieux d'observatoire régional de la commande publique, la nécessité de développer un système d'information partagé pour le service public d'accompagnement des entreprises, etc.).

Enfin, le CESER salue une nouvelle fois l'action du Conseil régional en faveur de la réduction de la fracture numérique, avec la remise des matériels réformés à l'association Défis (réseau « ordi solidaire »).

## 9003 - Fonds d'intervention régional

Rapporteur général en charge du budget : M. Martial WESLY

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Fonds d'intervention régional a été mis en place pour permettre à titre exceptionnel l'intervention de la Région sur des opérations ne répondant pas aux critères mis en place au titre des politiques régionales, mais présentant un intérêt marqué ou un caractère d'urgence.

Les aides allouées, souvent symboliques, permettent d'apporter une contribution ponctuelle à certains projets, principalement portés par des petites associations locales, contribuant à cet égard à soutenir l'animation et le développement socio-culturel du territoire. L'existence du FIR répond ainsi à la préoccupation du Conseil régional de veiller à pouvoir manifester son soutien ponctuel à des projets dont l'ampleur n'est pas toujours régionale, mais qui participent au maillage du territoire par des initiatives locales, génératrices de lien social. Ce fonds permet également d'allouer des aides individuelles à des personnes en difficulté pour leur permettre de mener à bien leur projet de formation professionnelle continue ou d'apprentissage afin de faciliter leur insertion professionnelle, lorsque aucun dispositif de droit commun ne permet de répondre à une situation préoccupante.

Ce programme n'a pas vocation à venir en complément des participations accordées au titre des politiques existantes. Il a donné lieu à l'instauration d'un groupe de travail dédié, chargé de son suivi. En 2016, 439 projets ont été financés.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Après deux années de réduction, le budget alloué au Fonds d'intervention régional s'est stabilisé en 2016 et le CESER approuve la reconduction proposée pour 2017. Il resterait intéressant d'illustrer la vocation du FIR par l'indication des principales aides ou des principaux domaines d'intervention. Le CESER apprécierait une communication sur le suivi maintenant assuré par un groupe de travail dédié.

## 9010 - Équipement des groupes d'élus

Rapporteur général en charge du budget : M. Martial WESLY

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'objectif de ce programme consiste à affecter aux groupes d'élus de la collectivité, en application des règles de fonctionnement des groupes politiques adoptées, les moyens mobiliers et informatiques pour la période de la mandature. Par délibération en date du 8 janvier 2016, le Conseil régional a décidé de participer aux dépenses d'investissement des groupes d'élus. La participation régionale prévisionnelle pour la durée du mandat s'élève à 83 000 €.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER ne formule pas de remarque sur ce programme.

## 9011 - Développement des conditions de travail et des compétences

Rapporteur général en charge du budget : M. Martial WESLY

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Au sein de la collectivité, ce sont plus de 4 000 agents dans les lycées, les ports, sur les voies navigables et au siège qui mettent en œuvre l'ensemble des politiques publiques régionales ou assurent les différentes fonctions support et ce sur l'ensemble du territoire régional. Ces agents sont accompagnés quotidiennement dans leur activité afin de développer leurs compétences et garantir ainsi une action publique efficace.

Par ailleurs, la Région se mobilisera pour accompagner les personnels des Départements qui seront transférés dans le cadre de la loi NOTRe.

L'année 2017 verra se poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions pour l'amélioration des conditions de travail. Ces actions, construites à travers des groupes de travail d'agents et dans l'échange avec les représentants du personnel, sont au nombre de vingt.

Le développement des conditions de travail et des compétences s'appuie sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, qui demeure un élément-clé de la politique de ressources humaines ; sur la politique de formation, en réponse aux évolutions de compétences, avec un plan de formation adapté aux principaux projets de la collectivité ; sur la poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions d'amélioration ; et sur un dialogue social de qualité au sein des différentes instances.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- Assurer le pilotage et la diffusion des politiques ressources humaines ;
- Satisfaire les besoins en compétence dans le cadre d'une gestion optimisée des effectifs et des carrières ;
- Développer les compétences des agents par une politique de formation adaptée aux besoins de la collectivité ;
- Optimiser les conditions et l'environnement de travail ;
- Assurer le bon fonctionnement des assemblées.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional s'appuie sur différents outils et moyens pour assurer le développement des conditions de travail et des compétences, avec une vision responsable de ses missions d'employeur. Outre la continuité des actions conduites et l'adaptation des objectifs, le CESER ne peut qu'approuver, entre autres domaines, la poursuite du Plan d'actions d'amélioration des conditions de travail avec ses 20 actions prioritaires, le renforcement des compétences des agents en charge de la gestion des fonds européens et bien sûr l'accompagnement des agents à intégrer suite aux transferts issus de la loi NOTRe.

## 9012 - Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

Rapporteur général en charge du budget : M. Martial WESLY

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme regroupe les dépenses salariales pour près de 4 000 agents régionaux, les indemnités des 83 élus du Conseil Régional et des 119 conseillers du CESER. Les prestations d'action sociale sur paie pour les agents sont également incluses (car soumises à cotisation).

Le pilotage et la maîtrise de la masse salariale demeurent des priorités et s'inscrivent dans le respect de la trajectoire budgétaire de la collectivité. Un certain nombre de contraintes liées à la mise en œuvre de mesures réglementaires pèsent toutefois mécaniquement sur la masse salariale 2017 (augmentation des cotisations, poursuite de la mise en œuvre de l'accord relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations, revalorisation du point d'indice et augmentation liée au glissement vieillesse technicité). La variation des cotisations est estimée à 70 000 €, les effets du PPCR à 675 000 €, la revalorisation du point d'indice à 1 635 000 € et le GVT à 1 665 000 €.

En ce qui concerne les variations d'effectifs, les derniers postes créés dans le cadre des transferts de la gestion des fonds européens ainsi que les premiers supports liés au démarrage de la mise en œuvre de la maintenance informatique dans les lycées seront pourvus. Dans le cadre des transferts de compétence issus de la Loi NOTRe, les supports créés pour faire face à ces transferts seront eux aussi pourvus progressivement.

Le recrutement d'apprentis et d'emplois d'avenir se poursuit dans une logique de mise en œuvre de la politique jeunesse de la collectivité.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- Offrir une rémunération juste et attractive aux agents tout en maîtrisant les évolutions de masse salariale ;
- Assurer la rémunération des collaborateurs de groupe et l'indemnisation des membres des assemblées.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER constate que ce programme affiche une hausse importante de l'ordre de 4,7 % de son budget. La part du budget consacrée aux assemblées est globalement stable, et le CESER relève que la moitié environ de cette augmentation résulte de dispositions réglementaires, dont le relèvement du point d'indice et le glissement vieillesse technicité.

31 créations de postes sont annoncées, pour répondre à différents besoins découlant des transferts de compétences, ou de choix volontaristes de la Région dans des domaines appelant un renfort (principalement la gestion des fonds européens, la maintenance informatique dans les lycées, le développement économique...). A ce titre, le CESER se félicite particulièrement de la création d'un poste dédié à sa nouvelle mission de contribution au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.



## 9020 - Ressources et expertises

Rapporteur général en charge du budget : M. Martial WESLY

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme comprend les moyens nécessaires permettant à l'administration de recourir à des expertises (juridiques, financières, etc.) externes, rendues nécessaires par une technicité importante ou par le besoin de porter un regard extérieur sur la mise en œuvre des politiques régionales.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- Développer l'expertise juridique et financière ;
- Promouvoir le pilotage et l'évaluation de la politique d'achat ;
- Diffuser la culture et la pratique du contrôle et de l'évaluation au Conseil régional ;
- Assurer le bon fonctionnement des Assemblées.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER approuve les objectifs fixés dans ce programme, tout en s'interrogeant sur la reconduction des moyens mis en œuvre, face à une augmentation potentielle des besoins, avec notamment :

- de nombreuses prises de compétences, dont certaines pourront nécessiter un accompagnement (expertise juridique, assistance à maîtrise d'ouvrage, etc.) ;
- la multiplication des relations contractuelles avec d'autres collectivités, appelant une expertise juridique ;
- les démarches COP et SRADDET, dont il est dit qu'elles nécessiteront de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- la dynamique ambitieuse concernant la politique d'achats, qui se concrétise d'ailleurs par l'introduction d'un nouvel objectif dans ce programme.

Il souligne l'importance accrue de l'évaluation en renforcement du contrôle de gestion et rappelle une nouvelle fois son intérêt pour obtenir communication des dernières évaluations réalisées, et ainsi étayer ses avis.

Il soutient et suivra attentivement la nouvelle démarche de pilotage et d'évaluation de la politique d'achat engagée par le Conseil régional, présentée dans un rapport dédié faisant l'objet d'un avis distinct.

## 9021 - Service de la dette

Rapporteur général en charge du budget : M. Martial WESLY

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre de la montée en puissance de ses investissements, la Région a contractualisé fin 2016 200 M€ d'emprunts auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) pour renouveler partiellement l'ancienne convention Bretagne à grande vitesse (BGV). Ainsi, sur l'ensemble des enveloppes signées auprès de la CDC et de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), 550 M€ ont été mobilisés. Par ailleurs, près de la moitié de l'autorisation de 500 M€ du programme d'emprunt obligataire a été consolidée pour un montant cumulé de 230 M€.

Du côté des marchés financiers, la Banque centrale européenne (BCE) a annoncé maintenir son programme d'achat d'obligations jusqu'à fin 2017, ce qui devrait maintenir les taux à des niveaux bas malgré une baisse de son volume mensuel d'achat et des taux outre-atlantique qui devraient repartir à la hausse et faire pression sur les taux européens. Les indices financiers atteignent ainsi de nouveaux records historiquement bas, puisque les principaux index sont restés en « territoire négatif » durant toute l'année 2016. Cette situation permet d'atténuer l'augmentation mécanique des frais financiers en cette période d'endettement, mais oblige le Conseil régional à revoir et à adapter sa gestion de crédit de court terme.

Le programme s'articule autour des axes suivants :

- Honorer les engagements contractés auprès des établissements financiers dans les meilleures conditions ;
- Obtenir les meilleures conditions financières pour les nouveaux emprunts souscrits et pour l'encours existant ;
- Sécuriser l'encours ;
- Optimiser la trésorerie.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Au 31 décembre 2016, l'encours de la dette atteint 895 M€, en hausse de 7 %, suivant ainsi logiquement la progression des grands travaux engagés par le Conseil régional. Si le service de la dette connaîtra une évolution sensible, il sera toutefois atténué par des indices financiers encore très favorables.

Dans ce contexte qui se prolonge, le CESER constate la stratégie particulièrement active et efficace suivie par la Région qu'il s'agisse des nouveaux emprunts, de la gestion des encours avec une répartition en trois tiers (fixe ; variable ; libre), ou de l'optimisation de la trésorerie. En 2016, la totalité des emprunts a été réalisée à taux fixe, ce qui porte la part taux fixe à 56 % du total, et permet à la collectivité de sécuriser ses charges de long terme.

Le CESER apprécie cette année encore la gestion active mise en œuvre, et une répartition de l'encours avisée qui contribuera à assumer plus facilement les charges de remboursement correspondant au niveau d'endettement de la Région. Il invite à poursuivre la démarche d'optimisation en 2017, pour profiter de conditions toujours favorables malgré l'évolution attendue de l'environnement financier.

### 9023 - Mouvements financiers divers

Rapporteur général en charge du budget : M. Martial WESLY

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme « Mouvements financiers divers » agrège les inscriptions de crédits non ventilables, qui ne figurent au budget ni au titre des programmes d'intervention, ni des autres programmes de moyens. Par ailleurs, sont présentés des mouvements comptables, sans incidence sur l'équilibre budgétaire, qui résultent de la mise en œuvre de l'instruction comptable M71. Il contient également des propositions sans incidences budgétaires immédiates liées à l'application des instructions et dispositions budgétaires et comptables réglementaires. A compter de cette année les reversements d'attribution de compensation aux Départements prévus en application de la loi NOTRe sont inscrits sur ce programme.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- Permettre l'exécution de crédits divers non ventilables ;
- Donner une image sincère et fidèle des variations du patrimoine de la collectivité ;
- Appliquer l'instruction comptable réglementaire M71 et le règlement budgétaire et financier de la Région et rendre compte de leur exécution.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER relève pour 2017 les lignes correspondant aux versements dont devra s'acquitter la Région auprès des Départements suite aux transferts de compétences (29,8 M€ au titre de la CVAE perçue supérieure aux charges transférées pour les Départements Morbihan et Ille-et-Vilaine et 4,7 M€ au titre de la mobilisation des services départementaux en matière de transport interurbain et scolaire). Le programme n'appelle pas de remarque particulière au niveau des autorisations et mouvements proposés.

## Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne Budget primitif 2017

Nombre de votants : 102

Ont voté pour l'avis du CESER : 85

Valérie FRIBOLLE (CCIR), René LE PAPE (CCIR), Dominique LECOMTE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Edwige KERBORIOU (CRAB), Jacques JAOUEN (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Nathalie MARCHAND (CRAB), Michel GUEGUEN (CRMA), Emmanuelle TOURILLON (CRMA), Patrick CARE (UE-MEDEF), Béatrice COCHARD (UE-MEDEF), Christine LE GAL (UE-MEDEF), Jean-Bernard SOLLIEC (UE-MEDEF), Serge LE FLOHIC (UPA), Lucien TRAON (CGPME), Didier LUCAS (Par accord FRSEA-CRJA), Franck PELLERIN (Par accord FRSEA-CRJA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Thierry MERRET (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Gérald HUSSENOT (CRPMEM), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Philippe LE ROUX (UNAPL), Sylvère QUILLEROU (CNPL), Joëlle DEGUILLAUME (Par accord entre les Unions régionales des professionnels de santé URPS), Jean-Philippe DUPONT (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), Sylvie GUILBAUD (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Marie-Pierre SINOU (CFDT), Joël SIRY (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Annie COTTIER (CFTC), Pierre EUZENES (CFTC), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Lionel LE BORGNE (URAF), Annie GUILLERME (URCIDFF), Nadia LAPORTE (FCPE), Marie-Martine LIPS (CRESS), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Michel MORVANT (Union régionale des PACT-ARIM et Habitat et développement en Bretagne), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Patrice RABINE (Théâtre de Folle Pensée), Alain LE FUR (UNAT), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Pascal OLIVARD (Universités de Bretagne), Alain CHARRAUD (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Yann-Hervé DE ROECK (France énergies marines), Bertrand LAOT (Union régionale de la Mutualité française), Didier GILBERT (Par accord CPAM-CAF-RSI-MSA), Bernard GAILLARD (CRSA), Zoé HERITAGE (IREPS), Léa MORVAN (CRIJ), Yannick HERVE (CRAJEP), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Yves MOELO (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Chantal BEVILLON (Personnalité qualifiée), Christian COUILLEAU (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Pauline PAOLI (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 17

Olivier CAPY (CGT), Jean-Edmond COATRIEUX (CGT), Claudine CORNIL (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Françoise LE LOARER (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Joël JOSSELIN (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Serge LE QUEAU (SOLIDAIRES), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), Jean-Marc CLERY (FSU), Guylaine ROBERT (APEL)

**Adopté à l'unanimité**



#### Budget 2017 - Mission II

Intervention pour Eau et Rivières de Bretagne et pour les fédérations de pêche bretonnes et de Bretagne Vivante

Concernant le programme 207, le Conseil régional prévoit en 2017 de soutenir de manière spécifique la constitution de retenues d'irrigation pour la filière légumes. Nous rappelons qu'il doit s'agir de retenues collinaires et que la création de ces retenues fait l'objet de mentions spéciales dans le SDAGE auxquelles elles sont tenues de se conformer, et aussi dans le cadre du PAGD du SAGE où elles se situent. Ainsi pour le SAGE Vilaine, la disposition 177 encadre la création de retenues, en interdisant l'interception du ruissellement en période d'étiage. Or cette année, nous voyons, même en hiver, un étiage sévère sur de nombreuses rivières dû à une sécheresse hivernale comme jamais enregistrée. Pour relativiser l'avis du CESER sur ce point, les retenues ne constituent donc pas toujours un moyen efficace par rapport aux risques climatiques.

A noter que le Comité de Bassin Loire Bretagne fait une étude sur un plan d'adaptation aux changements climatiques, et les retenues collinaires seront à l'ordre du jour de cette étude. Il est donc important d'en attendre les résultats qui vont définir les interventions de l'agence de l'eau dans ce domaine, et avant de financer de nouvelles retenues, d'avoir de réelles connaissances sur les dynamiques d'alimentation et de recharge des ressources en eau qu'elles soient superficielles ou souterraines ainsi que l'impact cumulé des forages, des retenues et des différents usages. Au moment où le Conseil régional prend l'animation et la coordination de la politique de l'eau en Bretagne avec la mise en place du Plan Breton pour l'Eau, il est important d'avoir une cohérence dans les politiques publiques.



## Intervention de M. Jean-Marc CLERY FSU Bretagne

La présentation du Budget étant un exercice de mise en lumière d'une politique, l'avis général du CESER a eu raison de marquer le volontarisme dont fait preuve la Région dans l'élargissement de ses compétences comme en matière d'investissement. Mais pour que le trait soit fidèle, il ne faut pas oublier de porter les ombres au tableau. Or, tout comme la Région, le CESER les gomme singulièrement, à l'exemple de la chute de près d'un tiers cette année de la part des dotations d'État dans le budget régional que l'avis qualifie pudiquement de « *contexte exigeant* », tandis qu'il souligne de manière appuyée la poursuite de « *l'effort* » de réduction des dépenses de fonctionnement sans en discuter les effets.

On reste également dubitatif devant les indicateurs que la Région retient pour diagnostiquer le retour à la santé de l'économie du pays, à l'exemple de l'annonce du recul du chômage. Certes pour 2016 ce sont 135 000 chômeurs de moins en catégorie A ; mais on occulte la hausse sur la même période des inscrits en catégories B et C (+150 000) regroupant les personnes sous contrats précaires, cela sur fond de diminution de l'indemnisation. De même, pour le retour de la croissance, bien modeste (+1,2 % seulement) et qui ne fera pas oublier, par exemple, que depuis 2010 plus de 170 000 emplois industriels ont été détruits dans le pays. Quant au « *moral* » des patrons, avec près de 110Mds d'€ d'aides d'État cumulées sur ce quinquennat (CICE, *Pacte de responsabilité*, etc.), on ne doute pas qu'il soit meilleur, mais on a toujours du mal à en voir l'effet sur l'emploi, les salaires, et l'investissement. Le CESER aurait donc pu faire preuve d'un peu plus de sens critique à propos de la lecture que la Région fait de la conjoncture économique et sociale.

Le maintien d'un fort niveau d'investissement par la Région est en tout cas à souligner, d'autant que le *Schema Directeur Immobilier des lycées* (SDI) figure cette fois en bonne place. La FSU apprécie l'augmentation significative des budgets et attend maintenant des effets visibles sur le terrain ; surtout elle attend de voir si cet effort sera soutenu tout au long de la mandature. De nombreux lycées attendent des informations plus précises de la part de la Région et demandent à être reçus avec le soutien de la FSU.

S'agissant de l'accueil des nouveaux lycéens, le CESER a eu raison de demander un bilan des restructurations en cours et de la réalité des capacités d'accueil des lycées publics. Sur le bassin rennais on atteindra un nouveau pallier critique dès la rentrée 2019 avec des fortes hausses jusqu'en 2023. Jouer la montre en matière de constructions c'est, de fait, renforcer le réseau des lycées privés, comme le fait depuis des années le département du Morbihan pour les collèves.

A ce propos, la Région a annoncé l'augmentation de ses dotations à l'enseignement catholique, en fonctionnement et en équipements, cela alors même que pour les nouveaux BTS les lycées privés pourront ne pas participer à l'effort pour l'accueil des bacheliers Pro dans les classes. La FSU n'est pas d'accord ; et elle rappelle au passage que, tout comme pour la limitation de vitesse, les seuils fixés par la loi sont des *maxima* que rien n'oblige à atteindre. Si la Région le fait c'est qu'elle choisit le soutien au réseau privé, tout simplement ; parler de « *traitement à parité* » en ce cas ne veut rien dire.

S'agissant des équipements informatiques, la FSU se reconnaît bien dans l'avis du CESER. Par contre il est trop timide s'agissant de la maintenance de Niveau 1. On constate que la mise en place des postes de maintenance informatique par redéploiement d'agents TOS à effectifs constants crée des tensions pour l'exercice des autres missions d'entretien car la charge de travail des agents s'accroît d'autant. La FSU pense que ce premier niveau d'intervention, essentiel, ne sera pas longtemps tenable en l'état ; et elle ne veut pas qu'à terme on aille vers

une externalisation de certaines tâches faute de s'être donné les moyens de les réaliser.

La Région voudrait intervenir davantage dans le fonctionnement des lycées, notamment au travers de contrats tripartites. Le CESER ne s'est pas prononcé à ce sujet. La FSU pour sa part n'y est pas favorable, car l'organisation pédagogique relève de la politique nationale déclinée par les établissements dans le cadre de leur autonomie. La Région a néanmoins un rôle important à jouer dans l'organisation des lycées au travers des orientations qu'elle donne à la Carte des formations. Et il ne tient qu'à elle d'accroître cet engagement, par exemple en renforçant la diversité des formations dans les lycées agricoles et dans les LP publics, ou encore en étendant aux lycéens professionnels certaines mesures en faveur des apprentis.

S'agissant du dispositif pour l'acquisition des Manuels scolaires, la Région assure que l'on est en phase d'amélioration. On aimerait vraiment qu'il en soit ainsi, car si les objectifs sont les bons, la manière de faire l'an passé ne l'a pas été, et les chiffres communiqués concernant les élèves boursiers n'ayant pas reçu d'aide directe à cette rentrée sont préoccupants. La FSU continue à dire qu'on aurait dû passer directement à la dotation aux établissements avec des moyens pour assurer l'organisation localement afin que le service rendu aux familles soit effectivement le même dans tous les établissements.

Si le programme 311 consacré à *l'Enseignement Supérieur et la Recherche* (ESR) fait une rapide mention de l'évolution des effectifs étudiants, l'avis reste sur ce point singulièrement discret. Pourtant le premier cycle du supérieur en Bretagne est aujourd'hui atteint par l'onde de choc de la croissance des effectifs lycéens, et celle-ci va se poursuivre. Croissance majeure des effectifs et arrivée de nouveaux publics, faiblesse des taux d'encadrement avec un manque chronique de postes titulaires : tous les ingrédients sont réunis pour une massification chaotique du supérieur source d'échecs et de frustrations pour la jeunesse. Au-delà du soutien à la recherche et des programmes d'excellence, il y a là un enjeu majeur pour la politique régionale qu'il ne faut pas sous-estimer. De ce point de vue la FSU regrette que le projet évoqué un temps d'une *Grande Conférence régionale des formations du supérieur* n'ait pas vu le jour.

Quelques mots pour finir sur la politique régionale de l'orientation et de l'accompagnement vers l'emploi. La FSU ne va pas s'étendre car elle s'exprime régulièrement sur les nombreux points de désaccords qu'elle a avec la Région au sujet du SPRO, de la coordination des *Plateformes de suivi du décrochage* (PSAD), ou encore sur l'idée de « *continuum de la formation initiale jusque l'accompagnement vers l'emploi* » qui sont déclinés à l'envi dans les programmes de la Mission 3.

S'agissant de la mise en œuvre du Plan breton de mobilisation pour l'emploi, la FSU a déjà eu l'occasion d'alerter sur la situation à Pôle Emploi et le décalage croissant entre les ambitions affichées et la réalité des conditions d'exercice pour les personnels en charge de l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Après de multiples réorganisations, le *Plan stratégique 2020* de Pôle Emploi entend imposer aujourd'hui un changement de métier à près de la moitié de ses conseillers-indemnisation.

Conséquence de la digitalisation à marche forcée du calcul des droits - et aussi désormais du placement avec la mise en place de plateformes de *Big data* - les métiers de l'indemnisation sont déclarés « *en décroissance* », sans même que Pôle Emploi ait tiré le moindre bilan de l'impact sur les demandeurs d'emploi du *Nouveau parcours du demandeur d'emploi* (NPDE), récemment mis en œuvre, et qu'il conviendrait d'appeler plutôt nouveau parcours du combattant pour les chômeurs !

Pour la FSU la diminution drastique du nombre des collègues en charge de l'indemnisation et les modifications à venir des postes des *conseillers-placement* n'amélioreront en rien la qualité de l'accompagnement, au contraire, spécialement pour les publics les plus fragiles. A terme, ce sera encore plus de dématérialisation, et l'externalisation de ces services se profile. Ces inquiétudes qui sont au cœur des préoccupations de nos collègues motivent l'appel du SNU-FSU avec la CGT, FO, et Sud, à une grève nationale le 6 mars prochain.



## Intervention de M. Patrick CARÉ Union des entreprises (UE) – MEDEF Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Ce budget 2017 du Conseil régional est présenté dans un contexte :

- juridique et institutionnel, en pleine évolution avec une progression des dépenses de 23 % liée en partie à l'évolution du périmètre d'intervention du Conseil régional désormais en situation de responsabilité sur de nouvelles attributions,
- budgétaire, de poursuite de réduction du déficit public,
- économique, avec la poursuite du plan 500 000 demandeurs d'emplois en formation,
- de mise en œuvre de la ligne ferroviaire à grande vitesse en juillet prochain et de poursuite des investissements comme notamment Bretagne Très Haut Débit ou les travaux d'aménagement du port de Brest.

Il apparaît que la section investissement représentera en 2017, 40 % du budget global du Conseil régional et que les dépenses de fonctionnement seront à nouveau contractées de 0,75 %, comme cela fut déjà annoncé en 2015 et 2016.

Ainsi, compte tenu de ces orientations globales, nous souscrivons aux lignes de force suivantes :

- accompagner positivement la contraction des dotations reçues de l'Etat afin de concourir au lent rétablissement de l'équilibre de nos comptes publics,
- maintenir un haut niveau d'investissement alors que de trop nombreuses collectivités ont privilégié ces dernières décennies les dépenses de fonctionnement sur les dépenses d'investissement.

Nous nous réjouissons que malgré le contexte particulièrement rigide du statut de la fonction publique, le Conseil régional indique mener une politique de gestion des ressources humaines exigeante.

Nous apprécions également sa volonté, je cite, de « promouvoir une économie productive et industrielle » et aussi, je cite toujours, de « conforter la compétitivité des entreprises et des filières bretonnes ».

La tonalité générale de cette présentation de budget nous semble relever d'un réalisme que commande d'ailleurs la situation économique et sociale de la France et de la Bretagne. Reste maintenant à savoir si la Région a réellement capacité à concourir efficacement au développement économique des entreprises bretonnes dans leur globalité. Nous le souhaitons bien entendu.

Enfin, nous espérons que les nouvelles attributions de la Région accompagnées de nouvelles ressources s'accompagneront d'économies symétriques dans les autres administrations publiques, nous pensons notamment aux départements et à l'Etat, dont plusieurs des attributions ont été transférées à la Région. Nous sommes également extrêmement attachés au fait que cette nouvelle répartition des compétences conduise à une plus grande efficacité, à moindre coût, de la sphère publique. Je vous remercie de votre attention.





## Intervention de Mme Annie GUILLERME Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (URCIDFF)

En complément du rapport de la rapporteure générale du CESER de Bretagne sur la questions des Fonds de gestion des crédits européens, nous faisons les remarques suivantes :

Le Budget Primitif 2017 est porteur de messages ambitieux mais réalistes pour le développement de notre Région avec en ligne de mire le SRADETT réelle valeur ajoutée. Cependant, il y a un obstacle qui se présente à l'avancée et au développement de la Région Bretagne, celui de la question de la gestion des crédits européens et de ses programmes, 800 millions d'euros 2014/2020, ce qui n'est pas rien.

Les inquiétudes concernent : les dégagements d'office, la programmation et les procédures complexes, les retards de paiements des opérateurs qui les mettent en difficulté, la défiance donc des opérateurs, les outils informatiques défaillants etc ...Ceci est injuste pour notre Région et ses citoyennes et citoyens qui ont le droit de bénéficier des fonds européens qui finalement leur appartiennent puisque ce sont des fonds publics.

Comment alors espérer, par des actions de communication, informer les citoyens sur le rôle de l'Europe dans leur quotidien et s'étonner que les bénéficiaires entre guillemets « soutenus » par les fonds européens ne se sentent pas enthousiastes pour contribuer aux actions de communication valorisant les actions de l'Europe ?

L'obligation de l'évaluation mesurant l'impact et les résultats de la programmation pour entamer les réflexions sur les programmes à venir tiendra-t-elle compte de ces désordres qui avaient déjà été soulignés lors de la dernière l'étude du CESER en 2012 sur les fonds européens ?

Nous notons avec satisfaction le dynamisme du Conseil régional de Bretagne pour pallier les insuffisances de la gestion des crédits européens, en mettant en œuvre des initiatives, démarches et méthodes et espaces de formation et d'assistance adaptés afin d'éviter à la Région Bretagne de se priver des fonds auxquels elle a droit.



## Intervention de Mme Annie COTTIER Union régionale CFTC de Bretagne

La CFTC est globalement satisfaite par les objectifs retenus par la Région Bretagne pour son projet de budget 2017.

D'abord en matière d'emploi et de formation pour maintenir sur notre territoire des filières fortes permettant de déboucher sur des emplois pérennes et décents en termes de conditions de travail et de rémunération, ceci dans la logique du « Pacte d'avenir pour la Bretagne »

Dans la nécessité de désenclaver le territoire par l'arrivée de la LGV et BGV. Au vu de l'importance de l'investissement dans le budget de la Région, nous regrettons tout de même l'incidence pour les gares secondaires de la diminution de l'offre de créneaux horaires et des conditions de stationnement en proximité des gares principales surtout Celle de Brest où ces difficultés ne nous semblent avoir été suffisamment prises en compte.

Le budget prévoit un soutien aux filières agricoles qui connaissent une crise depuis de nombreux mois voire années. Les orientations budgétaires se positionnent vers la filière viande « Porcine et bovine ». Cependant pour la CFTC, le secteur de la production laitière est lui aussi en turbulence et les conséquences risquent d'être lourdes pour la production et la transformation. Dans le maintien et pérennisation des outils de production, d'élevage impactant directement les emplois en amont et en aval de la filière. Transmettre, installer, modernisation deviennent aujourd'hui une urgence pour continuer à produire en Bretagne un lait dont la qualité est reconnue au niveau international.

Le devenir de la filière avicole pondeuse avec l'évolution de la demande des GMS nous interpelle, de gros investissements ont été réalisés pour la mise en place des cages répondant aux nouvelles normes de bien-être. Hors la demande s'oriente, aujourd'hui, vers une production d'œufs en plein air. Ce changement rapide de la commande entraîne donc des problèmes économiques pour de nombreux sites de production, a des incidences sur l'emploi dans les accouvoirs et sur le reste de la filière. A quoi s'ajoute un questionnement face aux épizooties, ainsi que l'obligation de confinement lors des périodes migratoires de la faune sauvage..

L'agriculture Bretonne continue son évolution pour faire face aux enjeux économiques et environnementaux, en limitant les effets négatifs sur l'air et l'eau, la reconstruction du bocage par l'augmentation de la biodiversité répond à ces attentes. Pour la CFTC toutes les actions visant à identifier, conserver, multiplier les ressources naturelles sont un gage pour l'avenir de l'agriculture Bretonne. On le constate aujourd'hui avec le développement de l'agriculture biologique et celles des circuits courts. la demande en génisses bretonne pie noire est largement supérieure à l'offre du marché il en est de même pour l'ensemble des races à petits effectifs. En parallèle l'offre de étalonnage pour le Postier Breton est lui aussi un vrai succès pour le maintien de la race. L'agriculture et les IAA conditionnent une partie de l'emploi dans les zones rurales bretonnes, de nombreuses PME et TPE voient elles aussi leur activité décroître. Le secteur du bâtiment se stabilise mais après avoir connu une forte chute d'activité. Les petits commerces dans les villes, qu'elles soient petites ou grandes, ne font plus face à la concurrence des grandes zones commerciales péri-urbaines. La métropolisation présente pour nous, CFTC, le risque d'une fracture sociale au sein de la population bretonne. Les Métropoles de Rennes et Brest créeront d'elles-mêmes une attractivité pour les activités professionnelles et culturelles. Les difficultés d'accès au logement risque reléguer les salariés les plus précaires dans des zones plus abordables financièrement, mais éloignées des zones à forte activité professionnelle, marchande, et culturelle.

La Bretagne a toujours été une terre de solidarité. Soyons vigilant à conserver un équilibre entre nos divers territoires et leurs habitants. La Bretagne doit expérimenter une nouvelle forme de gouvernance qui la rende sereine et forte face à l'avenir. Ainsi la CFTC demande que le SRADDET soit un outil permettant de mettre en évidence les particularismes bretons, de veiller au développement harmonieux de tous les territoires bretons sans distinction, de faire ressortir la force de son identité.



## Intervention de Mme Béatrice COCHARD Union des entreprises (UE) – MEDEF Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Nous souscrivons tout d'abord à l'ambition affichée par le Conseil régional : 20 000 apprentis en Bretagne d'ici 2020. Nous encouragerons toutes les actions, concertées et partenariales, au service d'une stratégie régionale ambitieuse, en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes bretons. Il faudra pour cela porter des messages offensifs, mais aussi des solutions innovantes.

Nous regrettons cependant que la question du financement des CFA soit corrélée, dans le budget primitif, à celle de l'affectation de la taxe d'apprentissage.

Dans le cadre prévu par la loi NOTRe, la Région Bretagne a été choisie comme territoire d'expérimentation, pour décider- et non plus recommander- de l'affectation des fonds libres de la taxe d'apprentissage, jusqu'à la collecte de 2019.

Nous regrettons vivement cette décision.

En effet, à l'instar de pays tels que la Suisse ou l'Allemagne, qui conjuguent avec succès décentralisation et formation professionnelle et technologique, il nous semble essentiel que le monde économique et professionnel reste au cœur de la gestion du système de formation. Or, l'objet de cette expérimentation réside justement par un transfert de cette gestion aux Régions, et donc à une mise à l'écart de nos organisations.

Une telle évolution risque, de surcroît, d'amener nos entreprises à se désinvestir de l'apprentissage, la politique formation de leur branche risquant alors d'être considérablement écornée. Or, nous savons tous combien l'apprentissage est un levier clé d'accès à l'emploi pour notre jeunesse et de performance de nos entreprises, l'apprentissage étant par nature la voie pédagogique la plus adaptée aux besoins des entreprises.

Nous demandons au Conseil régional d'ouvrir rapidement une concertation avec les organisations professionnelles et les collecteurs, afin de définir conjointement les critères d'affectation qui seront retenus dans les décisions à venir.

La transparence des choix d'affectation est une impérieuse nécessité sur ce thème.

Je vous remercie de votre attention.



## Intervention de M. Yannick HERVÉ Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP)

Monsieur le Président, Cher.e.s Collègues,

Je m'exprime au nom des membres du collège 3 représentant les coordinations constituant le Mouvement associatif de Bretagne : **les associations du tourisme social regroupées au sein de l'Unat Bretagne, les associations du secteur sanitaire et social adhérant à l'Uriopss, les associations sportives regroupées au sein du Cros, les associations de culture et langue bretonne fédérées par Kevre Breizh, les associations de Solidarité internationale au sein de la Casi, les associations regroupées au sein de la coordination environnement, les associations d'éducation populaire du Crajep, les associations familiales qui composent l'Uraf.**

La présentation du budget primitif a mis en lumière, à de nombreuses reprises, l'apport des associations sur les territoires de Bretagne. Nous souhaitons ici nous réjouir officiellement et sincèrement de la saisine de notre assemblée par le Président du Conseil Régional afin que le CESER formule des préconisations et des propositions pour que les associations continuent de jouer un rôle moteur et structurant en Bretagne.

Nous souhaitons aussi nous réjouir de la décision du Président de soumettre très prochainement , à l'assemblée plénière du Conseil Régional, l'adoption de la charte d'engagements réciproques entre la Région et les associations.

Nous souhaitons enfin nous réjouir du projet de co-organisation par la Région et le Mouvement associatif de Bretagne des premières assises régionales de la Vie associative en début d'année 2018.

En effet, nous le savons tous, la vie associative est diverse en Bretagne. Elle est diverse comme le sont nos coordinations. Elle est diverse mais elle est riche! 65 000 associations bien vivantes selon plusieurs études, dont la plupart sont membres de l'un de nos regroupements. Elle est riche, bien vivante et véritablement efficace pour créer et nourrir ce lien social, ce Vivre ensemble et ce Faire ensemble, si caractéristiques de notre Région.

Nos territoires vivent aussi par la Vie associative. Dans les moments qui viennent, ces territoires auront un besoin cruel de vie associative car ils ont été sérieusement abîmés ces dernières années : ils ont, en effet, vu se développer, élection après élection, ou bien un désintérêt et une défiance à l'égard de la chose publique ou bien, pire encore, une adhésion aux idées nauséabondes du repli égoïste et du rejet de l'autre.

Alors oui, nous le disons, en jouant la carte d'une alliance renforcée entre Pouvoirs publics et associations, le Conseil Régional fait le bon choix.

Plusieurs collectivités d'importance –Conseils départementaux, Grandes villes, Villes moyennes,...- font ce même choix. D'autres semblent tentées de faire différemment. Au-delà des motivations des unes ou des autres, nous attirons l'attention de toutes les collectivités sur les risques induits par la fragilisation du tissu associatif et de sa capacité à faire société sur nos territoires.

Ensemble, Pouvoirs publics et associations, nous sommes confrontés à l'enjeu crucial de la cohésion sociale. Travaillons-y ensemble! Je vous remercie de votre écoute.



## Intervention de M. Éric LE COURTOIS Coordination régionale CGT-FO de Bretagne

Budget primitif : Programme 317 : Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable.

Opération 500 000, entrée en formation soit doubler l'action en un temps record pour tenter de combler les destructions d'emploi. Malgré les efforts de ces derniers mois et malgré toutes les aides et exonérations diverses (pactes de responsabilité et CICE) pour l'instant la balance du chômage penche encore et toujours du mauvais côté.

Pour autant le CESER peut apprécier que dans l'intérêt des salariés privé d'emploi il y ait un vrai engagement pour la formation professionnelle qu'elle soit qualifiante ou d'insertion et à ce titre et dans le contexte actuel de chômage, la convention avec Pôle Emploi est un bel exemple de concertation active pour organiser l'efficience des actions.

Pour autant et c'est notre rôle de syndicalistes, nous ne pouvons passer sous silence les dysfonctionnements graves que doivent subir actuellement de nombreux stagiaires en terme de paiement et cela depuis le milieu du deuxième semestre 2016.

En effet un plan 500 000 organisé à toute vitesse entraîne de l'organisation et des choix et cela dans un contexte en pleine mutation où la région à toutes les mains et c'est dans le cadre du PBF de grande ampleur tant en coût qu'en moyens, mis en place et pris en charge par le Conseil régional avec différents organismes (AFPA, GRETA,...) que le plus petit élément de dysfonctionnement montre ses couacs à savoir la prise en charge des revenus des stagiaires.

En effet, la semaine dernière en séance de la commission formation je profitais de la présence du directeur régional pour l'inviter à ce que d'urgence soit prises des dispositions pour des stagiaires qui depuis dix semaines se trouvent en instance d'attente.

On m'annonce aujourd'hui qu'une info circule auprès des stagiaires que très bientôt soit dans les deux semaines tous les retards seraient traités. Cela est tout à fait inacceptable à croire que les stagiaires vivent hors du temps et des factures du quotidien et de leur banque... Il est nécessaire que les moyens de trésorerie soient immédiatement débloqués car le nombre de stagiaires dans cette situation est connu des services de la Région.



## Intervention de M. Henri DAUCÉ Confédération paysanne de l'Ouest

Mon intervention porte au nom de la Confédération paysanne sur le programme 207 : améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire.

Tout d'abord il faut saluer l'engagement du Conseil régional en soutien aux difficultés de l'agriculture bretonne. La question peut être, bien sûr, de savoir s'il faut faire plus, mais elle est aussi de regarder s'il est possible de renforcer l'effet levier de cette politique régionale.

Si celle-ci ne peut à elle seule résoudre les aléas conjoncturels, elle peut participer à renforcer la durabilité et la robustesse des acteurs de l'économie agricole régionale. Encore faudrait-il comme le souligne l'avis du CESER que les filières (porcines notamment) acceptent d'évoluer dans leur organisation en dépassant leurs divisions internes, comme elles s'y étaient engagées au plus fort de la crise l'an dernier. Faudra-t-il attendre la prochaine crise, quand le marché chinois s'essouffera, pour que la raison et un renforcement des partenariats s'impose enfin ?

Au sujet de l'installation et de la transmission, marqueur fort de la politique de la région, le bordereau mentionne sans s'y attarder une étude de l'ASP (agence des services de paiement), sur les départs précoces en agriculture. Cette étude mérite pourtant qu'on s'y arrête.

La Bretagne fait partie des trois régions les plus touchées par le phénomène des départs précoces, avec au cours des dernières années, au moins 30% des cessations d'activité qui ont lieu avant 55 ans et près de 10% avant 40 ans.

L'étude ajoute, je cite « les départs précoces ne sont pas simplement le fait d'installations « anecdotiques », d'expériences de vie, ou de mauvais aiguillage, comme cela a pu être parfois évoqué. Près de la moitié des départs précoces interviennent après une longue période d'activité, soit plus de 15 ans comme chef d'exploitation ».

On peut noter par ailleurs que les départs précoces qui sont de l'ordre de 25% en production laitière atteignent 43% en production porcine.

Mais, l'étude ajoute : « En Bretagne, il y a une forme de gestion anticipée des départs potentiels par les acteurs de la filière. Les éleveurs porcins fragilisés sont en général repérés, notamment par des difficultés récurrentes à régler des factures, et pris en charge par la filière pour trouver un repreneur. Et les transactions échappent parfois aux circuits plus classiques de transmission (chambres d'agriculture et autres acteurs). C'est pourquoi, dans ce contexte particulier, les exploitations sont le plus souvent reprises. Les départs précoces n'ont pas vraiment d'impact sur les quantités produites, mais plutôt sur un recul du nombre de chefs d'exploitation, alimentant ainsi un phénomène de concentration. De manière générale, les exploitations des départs précoces servent rarement l'installation ».

L'étude souligne par ailleurs, je cite toujours :

« L'ensemble des acteurs que nous avons rencontrés ont indiqué ne pas s'être penchés sur la question des départs précoces en agriculture. Les préoccupations se portent plutôt sur le volet installation. Comme cela a

pu être évoqué au cours de l'étude, « la profession ne regarde pas ces situations de crises sociales induites par des départs précoces. L'énergie est plutôt mise sur les installations, c'est plus valorisant ». cette remarque ne vaut-elle pas aussi interpellation de la politique régionale ? Quand va-t-on regarder collectivement en face cette situation qui ternit le bilan social de la région qui installe le plus ?

Alors oui nous approuvons la politique de soutien à l'installation, et le soutien à des investissements raisonnables et facteurs de robustesse tout en soulignant que mal maîtrisés, ou fruits d'une mauvaise anticipation, ceux-ci sont générateurs de fragilité supplémentaire et de charges de structures potentiellement mortifères.

A ce propos, le bordereau mentionne aussi sans s'y attarder les difficultés de la filière « œufs » confrontée à l'orientation des GMS vers les œufs plein air. Voilà une évolution qui aurait pu, qui aurait dû être anticipée lors de la coûteuse mise aux normes des bâtiments il y a de cela 5 ou 6 ans. Celle-ci s'est traduite essentiellement par des outils modernisés et une production supplémentaire aujourd'hui inadaptée. La filière va-t-elle redemander des subsides parce qu'elle n'a pas voulu voir la nécessité d'investir en phase avec les besoins à venir des consommateurs et non avec les schémas du passé. Cet exemple doit interpeller toute la démarche d'aide à la modernisation des exploitations accompagnée par le Conseil régional. Faut-il en production laitière par exemple, aider certains producteurs à construire des bâtiments d'où les vaches ne sortiront plus, alors que des pays comme les USA ou les Pays Bas mettent aujourd'hui en place des cahiers des charges valorisant le « lait de pâturage ». La filière bretonne s'y refuse aujourd'hui obnubilée par l'abaissement de ses coûts de collecte via des sites de production toujours plus concentrés. Mais ceux-ci seront-ils capables de s'adapter aux défis de demain ? Prenons garde que les vaches ne finissent par ne plus s'ébattre dans nos vertes prairies, que de façon virtuelle et publicitaire, sur le couvercle des boîtes de camembert.

A ce propos, nous ne pouvons qu'encourager la démarche du Conseil régional telle qu'elle s'est concrétisée dans le plan lait en accompagnant par des MAEC une démarche de mieux disant qualitatif et environnemental au niveau des exploitations laitières et bovines. Par contre, mais ce n'est pas le fait du Conseil régional mais bel et bien de l'ASP, les retards de paiement concernant les MAEC sont absolument inadmissibles et contre productifs.

Au sujet des MAEC, encore, et pour finir, je voudrais m'attarder sur une remarque du bordereau qui nous interroge par ses conséquences éventuelles. Je cite :

« Les MAEC ont été signées par des exploitations bovines lait et viandes, et notamment en agriculture biologique ». Par contre, « Les mesures proposées aux exploitations d'élevages de monogastriques et aux exploitations en grandes cultures se révèlent peu adaptées au contexte breton avec des difficultés techniques sur la réduction des produits phytosanitaires. Des nouvelles MAEC pourront être expérimentées dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau plan algues vertes ». Notons au passage que la problématique algues vertes n'est pas liée à la problématique pesticides, mais nitrates et phosphore. Mais surtout, est-ce que cette formule signifie que tout un pan de l'agriculture bretonne s'estime aujourd'hui incapable de diminuer les quantités de pesticides utilisées sur ses cultures et de s'engager dans la démarche agroécologique dont sont issues les MAEC ? Est-ce que cela veut dire comme semble le suggérer le bordereau, que l'agroécologie n'est pas adaptée au contexte breton ? Ne faut-il pas dans ce cas, sans diaboliser qui que ce soit regarder le problème en face et travailler à adapter le contexte breton à l'agroécologie plutôt que l'inverse, en essayant d'identifier les points de blocage et, collectivement, de tenter d'y remédier.

La Région engagée dans une démarche prospective sur l'enjeu eau ne peut pas se résigner à un élément de contexte défavorable, sans tenter de le résoudre durablement. Et là encore ne faut-il pas se demander ce que voudra le consommateur dans 10 ans : plus de bien-être animal sûrement, du maïs polonais traité à la phosphine pour nourrir nos porcs ou nos bovins, sûrement pas, beaucoup moins de chimie dans les cultures destinées à l'alimentation animale, des pratiques donnant tout son sens au « manger breton ou français », très



probablement.

Après bien sûr il reste la possibilité qu'utilise actuellement une importante coopérative porcine bretonne : importer du porc bio du Danemark à un prix déifiant toute concurrence pour faire face à la demande de ses clients consommateurs.

Là encore voilà des éléments de contexte auquel il est quand même difficile de se résigner.

Je vous remercie.



## Intervention de Mme Nadia LAPORTE Bureaux départementaux des fédérations des conseils des parents d'élèves des écoles publiques (FCPE)

J'interviens au nom de l'Union des Conseils départementaux de parents d'élèves sur le Budget Primitif 2017 (mission III volet Lycées) du Conseil régional.

Concernant le Programme 302, la FCPE réaffirme ses réserves quant au maintien annoncé du dispositif d'aide aux familles instauré en 2016. Le bordereau mentionne le taux de conventionnement avec la Région des établissements ou des associations intervenant sur ces établissements dans les deux réseaux, se félicitant du bon taux de réponse dans les établissements privés, regrettant le faible nombre de retours de convention dans les établissements publics.

La FCPE s'engage depuis de nombreuses années au côté des familles mais ne peut s'engager à assurer la gratuité de mise à disposition des manuels aux lycéens sans en avoir les moyens, ni humains, ni financiers. La subvention proposée de 100 euros par élève de LGT et pour tout son cursus lycéen plus 5 euros de frais de gestion ne peut suffire pour l'acquisition des manuels pour les 3 ans voire 4 de scolarisation, le renouvellement des collections et le réassort nécessaire chaque année.

Le bordereau ne précise pas que dans les établissements qui ont signé une convention directement ou non, la mise à disposition n'est que très rarement gratuite, laissant le plus souvent une somme variable selon les établissements mais non négligeable à la charge des familles. Quant aux familles des lycéens scolarisés dans les établissements non couverts, charge à eux à assumer entièrement cette dépense importante. La FCPE ne peut accepter une telle inéquité sur le territoire régional.

Les élèves boursiers ne sont pas davantage favorisés, en théorie aidés par une somme forfaitaire de 100 euros en lycée général et technologique, 50 euros en lycée professionnel; mais à cause d'un dispositif mal compris des familles, de la dématérialisation, de la déshumanisation et de la complexité de la procédure, près d'un tiers d'entre eux, soit ne l'ont pas sollicitée, soit ne sont pas allés au bout de leur démarche et n'en ont pas bénéficié. La FCPE ne peut l'accepter et souhaite une révision rapide du dispositif vers une réelle gratuité pour tous les lycéens.

Concernant les programmes 303, 305, 306 et 308 pour les établissements publics, la FCPE se félicite que la livraison du futur lycée de Ploërmel soit désormais prévue pour la rentrée scolaire 2021, mais s'inquiète du recours de plus en plus important sur le territoire à des bâtiments modulaires pour l'adaptation des capacités d'accueil des établissements aux augmentations d'effectifs. Le caractère provisoire peut se comprendre même si les évolutions démographiques à la hausse sont malheureusement le plus souvent prévisibles et même prévues de longue date. La formulation "qui a vocation à perdurer" pour certains d'entre eux par contre renforce notre inquiétude sur les conditions d'accueil et d'enseignement de nos jeunes.

En ce qui concerne les équipements pédagogiques, mobiliers et matériels, les lycées publics sont considérés par la Région comme "bien équipés", permettant même "dans un souci de bonne utilisation des crédits" un redéploiement des équipements et matériels en bon état dans les locaux rénovés ou nouvellement construits. Dans le même ordre d'idée, un équipement informatique d'un ordinateur pour trois élèves sans préciser la vétusté d'une partie du parc informatique est considéré comme suffisant et une invitation à la mutualisation (?) et à la prolongation de la durée de vie des équipements est même lancée.

Le plan d'actions du Schéma Directeur Immobilier des lycées qui donne lieu à un bordereau particulier recense 20 établissements nécessitant des travaux d'ampleur (axe 1). Nous apprécions l'effort budgétaire consenti mais l'échéancier nous paraît bien lointain, en regard de l'urgence de certaines situations, les études de programmation des opérations retenues dans certains établissements repérés étant prévues de façon très vague au cours "des prochains plans d'actions".

Dans le même temps, nous pouvons lire dans les programmes 304 et 307 que la Région participe à la rénovation et l'aménagement des locaux des établissements privés visant à assurer l'évolution des élèves "dans des locaux d'enseignement modernes et adaptés aux besoins pédagogiques", à l'acquisition de matériels neufs dans les nouveaux locaux et espaces rénovés, à une mise à disposition d'ordinateurs (500 à 600 par an selon le bordereau) en complément des subventions accordées pour l'acquisition de matériel informatique, à l'intention des établissements disposant de filières d'enseignement général sous contrat avec le Ministère de l'Education Nationale; nous pouvons lire également que la Région assure le financement intégral des équipements en lien avec l'ouverture de formations professionnelles selon l'évolution de la carte des formations, ce qui dans le réseau public est organisé dans une démarche de co-financements avec les établissements. La FCPE, défenseur de l'école publique, attire l'attention du Conseil Régional sur certaines actions ou tout au moins formulations qui pourraient apparaître comme plus favorables à un réseau et espère qu'il ne s'agit bien que de différences rédactionnelles.

Enfin, nous souhaitons avoir des informations sur les modalités de la participation financière de la Région concernant les études de programmation du projet de nouveau lycée Diwan.

Je vous remercie de votre attention.



## Intervention de Mme Véronique LE FAUCHEUR Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne

La CFDT interviendra sur quelques axes du budget :

Dans le cadre de la compétence relative à la formation professionnelle et à l'orientation, la CFDT souligne l'engagement fort de la région, malgré un budget contraint, à mener les politiques et nouvelles responsabilités qui lui reviennent :

- dans la méthode de concertation mise en place pour la construction du contrat de plan régional de développement de la formation et l'orientation professionnelle
- dans les objectifs qualité ambitieux qui d'ores et déjà se dessinent .

La mise en œuvre d'une formation de qualité menant à l'emploi demande des moyens financiers adéquats pour garantir notamment un accompagnement de qualité au parcours. Ainsi, une attention particulière devra être portée en direction des personnes qui présentent des difficultés à maîtriser les savoirs fondamentaux, particulièrement des jeunes, et notamment, dans le cadre des responsabilités qui incombent à la région des apprentis concernés par cette problématique.

Le CPRDFOP est un élément essentiel pour la structuration de la formation en Bretagne. La CFDT est fortement engagée dans les travaux de son élaboration, elle sera attentive à la rédaction des orientations stratégiques de ce plan, et notamment quant à sa dimension territoriale en termes d'équilibre de l'offre d'orientation, de formation et d'accompagnement.

La région est très active pour piloter et coordonner le réseau du SPRO dont le conseil en évolution professionnelle devient un pilier structurant : certains réseaux sont plus distants que d'autres au regard de leur histoire ou de leur cœur de métier. Le conseil en évolution professionnelle, droit universel, est perçu par tous les acteurs comme le levier à développer et à harmoniser pour garantir l'adéquation parcours - développement des compétences-emploi de qualité. A ce jour le service n'est pas le même selon l'opérateur et un axe fort à développer dans le cadre du CPRDFOP devra être la construction d'une démarche partagée vers un service universel, de qualité, accessible et visible pour tous sur le territoire, quelque soit le statut et le lieu de résidence.

Le Conseil Régional a obtenu l'expérimentation relative à la collecte des fonds libres de l'apprentissage et l'ouverture des contrats d'apprentissage aux personnes de 26 à 30 ans. Pour la CFDT l'enjeu est aujourd'hui la cohérence des acteurs et la transparence des fonds. Au CREFOP la CFDT avait déjà préconisé un travail régional de mise à plat des fonds de l'apprentissage et une réflexion partagée sur le niveau pertinent de financement, garantissant le bon fonctionnement des centres. A ce titre les travaux engagés aujourd'hui relatifs au schéma de l'apprentissage devront permettre de co-construire des objectifs et outils adaptés.

Concernant la politique envers les lycées publics, la CFDT se félicite de l'augmentation des budgets pour la construction et la rénovation. Elle sera attentive à la gouvernance du Schéma Directeur Immobilier et des plans d'action. Elle appelle de ses vœux un plan d'action global pour un accès au numérique de qualité dans les lycées qui inclut l'accès au haut débit mais aussi la maintenance et la rénovation des réseaux internes.

La région s'engage dans la poursuite du plan 1 million et se propose de prévoir d'ores et déjà 6700 places qui seront ajustées lors de la DM1 en fonction de la contribution réelle des partenaires sociaux qui à ce jour n'est

pas tranchée effectivement. L'annexe financière du FPSPP est encore en cours de négociation et des engagements relatifs au plan devront faire l'objet d'une négociation entre le COPAREF et la région. Si la CFDT partage l'intérêt du développement de la formation pour soutenir l'accès à l'emploi qualifié des demandeurs d'emploi, elle insiste sur la nécessité de garantir un accompagnement au parcours de qualité.

Concernant la nouvelle dotation budgétaire pour **les centralités** la CFDT souhaite que les centres des villes moyennes soient également éligibles à cette enveloppe.

La CFDT regrette que l'attribution des fonds se fasse en commission permanente ce qui prive le CESER d'un avis sur la répartition. L'ajustement des Comités Unique de Programmation début 2017 est pour la CFDT un point de vigilance. Il faut en effet veiller à ce que dans les nouveaux conseils de développement toutes les composantes de la société civile soient bien représentées.

La CFDT rappelle la nécessité d'un dialogue social effectif pour réussir dans de bonnes conditions **le transfert des compétences** à la région en matière de transport. Ceci bien sûr dans l'intérêt des agents concernés et des missions de service public. Pour assurer ces transferts dans les meilleures conditions les fonctions supports du Conseil Régional doivent être renforcées. Pour la signature des prochains contrats de délégation de service publics, la CFDT sera vigilante à la prise en compte de la charte de qualité « label social » dans les transports négociée et signée par la CFDT et soutenue par la région, et inscrites dans les expérimentations du pacte d'avenir. Les marchés publics doivent pouvoir garantir un service de qualité ce qui implique le respect des conditions d'emploi et de travail des salariés des sociétés qui seront retenues.

Et enfin, concernant **la politique jeunesse**, la CFDT s'interroge sur la diffusion de l'information et la communication qui sont faites auprès des jeunes quant au financement possible de leurs projets.

Concernant les fonds territorialisés la CFDT redit ici son inquiétude sur les retards accumulés dans la mise en œuvre des programmes LEADER et FEAMP qui mettent en difficultés de nombreuses structures associatives, avec des répercussions sur leurs salariés. Une action volontariste de la région est nécessaire pour palier cet état de fait.



## Intervention de M. Jacques JAOUEN Chambre régionale d'agriculture de Bretagne

Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques du collège 1.

C'est à travers les priorités budgétaires que des ambitions politiques trouvent leur concrétisation. Nous nous étions exprimés dans un avis précédent sur les six ambitions majeures pour le mandat de la collectivité régionale. Nous réaffirmons que les secteurs agricoles et agro-alimentaires tiennent une place importante au sein de ces six ambitions.

Oui l'agriculture et l'agro-alimentaire sont au cœur de la Glaz économie et doivent donc être une priorité de l'action publique régionale. La Région réaffirme les enjeux d'une économie productive et compétitive sur l'ensemble de nos territoires. Nous partageons cette conviction : la création de richesses nouvelles et de valeur ajoutée est créatrice d'emplois et de dynamisation des territoires.

Premier investisseur public local, le Conseil Régional mobilise des moyens financiers significatifs pour la modernisation des exploitations agricoles et des outils industriels. C'est le signe aussi que des acteurs économiques, agriculteurs et chefs d'entreprise de l'agro-alimentaire ont des projets, savent actionner les leviers du développement. Le Conseil Régional de Bretagne peut compter sur une dynamique entrepreneuriale attachée aux territoires pour contribuer à un retour durable de la croissance. Les chefs d'entreprise doivent pouvoir compter durablement sur une stratégie économique claire, un soutien financier lisible, une politique fiscale locale favorable à l'installation d'entreprises, en clair, un Conseil Régional propulseur.

La profession agricole mesure également chaque jour combien la réforme territoriale réinterroge l'action publique locale dans son ensemble. La progression budgétaire de 23% par rapport à 2016 confirme l'affirmation du fait régional, du fait notamment de l'élargissement des compétences prévu par la loi Notre. Cette évolution renforce une exigence de proximité, notamment en matière de développement économique, dans le cadre de conventionnements avec les EPCI. Nous serons particulièrement attentifs à ce que cette évolution majeure n'entraîne pas d'iniquités ou de déséquilibres majeurs entre les territoires. Les organisations professionnelles, notamment agricoles s'organisent pour être en cohérence avec ces évolutions. Elles sont attachées à ce que leurs ressortissants ne fassent pas les frais de ces profonds bouleversements.

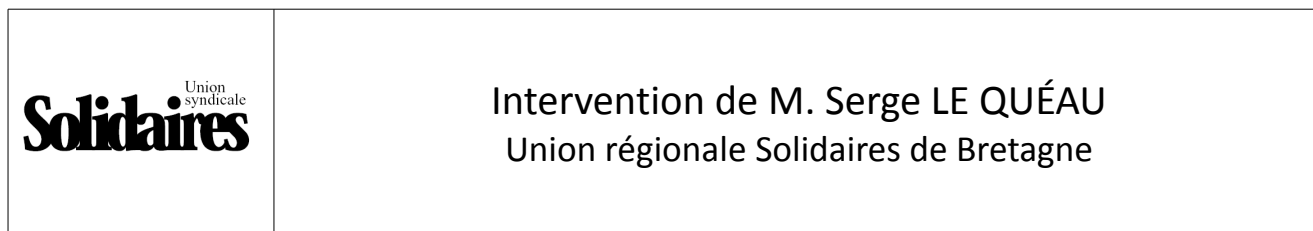
S'agissant de l'éducation et de la formation qui représentent 42% du budget du Conseil Régional, la profession agricole réitère son attachement au développement des compétences, en formation initiale et tout au long de la vie. Il s'agit clairement d'un investissement de premier plan. L'engagement du Conseil Régional dans la formation qualifiante est fondamental et stratégique pour le devenir de nos principales filières agricoles et agro-alimentaires bretonnes. Notre secteur d'activité peut jouer un rôle important pour répondre à une demande sociale qui reste forte, la formation professionnelle des demandeurs d'emplois, à travers notamment le plan 500000 formations. Oui l'agriculture recrute, ne lâchons pas sur l'effort de formation. L'agriculture insère également, dans nos territoires ruraux, sachons oser l'innovation sociale sur ces questions. Pour ces raisons, nous nous permettons de souligner l'enjeu fort du renouvellement des générations dans le secteur agricole. Nous ne comprendrions pas le désengagement de la Région sur ce volet vital pour la dynamique et la pérennité de l'agriculture.

Je voudrais conclure sur une bonne nouvelle dans l'actualité régionale. La qualité de l'eau en Bretagne est

désormais enviée au sein du bassin Loire Bretagne affirmait-on le 25 janvier dernier au Carrefour des gestions locales de l'eau .Nous avons fait du chemin, avec le concours important de la collectivité régionale. Ne faiblissons pas sur les moyens d'accompagnement en si bon chemin, en gardant à l'esprit la nécessité de concilier économie et enjeux environnementaux pour progresser dans la durée.

La Bretagne est belle parce qu'elle est cultivée, parce qu'elle produit de la richesse sociale, humaine, économique. Nous connaissons le contexte de rigueur et de nécessaire sobriété budgétaire. Mais ne sacrifions pas l'avenir au présent, continuons d'investir ensemble pour ouvrir de nouvelles perspectives à la Bretagne.

Je vous remercie de votre attention.



Ce budget primitif 2017 de 1,625 Mds qui nous est présenté et sur lequel nous devons donner un avis, est certes en forte augmentation (+23%) mais c'est aussi un budget en trompe l'œil puisque le périmètre d'intervention des régions a été considérablement modifié avec la loi NOTRe.

Si l'État a rebattu les cartes entre les différentes collectivités territoriales, communes, EPCI, Départements, Régions, imposé des restructurations et des réformes à marche forcée, il a changé beaucoup de choses dans la forme, mais peu sur le fond.

Ce sont toujours les politiques ordo-libérales qui s'appliquent avec son cortège d'austérité pour les salariés, les retraités, les chômeurs. Cette austérité suicidaire pour le développement de notre économie et la cohésion sociale nous est imposée à tous les niveaux à seule fin de permettre à notre pays de rentrer dans le corset de la discipline du pacte budgétaire européen, ce calamiteux Traité sur la Stabilité, la coordination et la Gouvernance, qui a plongé l'Europe dans une terrible crise économique et sociale et permit à l'extrême droite de prospérer, la mettant partout aux portes du pouvoir.

L'État pour tenir ces engagements européens ne trouve rien de mieux que de transférer une grande partie de ses charges sur les collectivités territoriales tout en diminuant leurs dotations budgétaires. Pour notre Région cette baisse sera en 2017 de 21 M d'euros, essentiellement au travers de la DGF forfaitaire qui désormais ne représentera plus que 17,6 % du budget primitif alors qu'elle était de 24 % en 2016

Pourtant, rien n'est inéluctable, le choix de relancer l'économie par une politique de l'offre, plutôt que par une politique de la demande a été de toute évidence un échec. Les 40 milliards du CICE, ont certes fait remonter les marges des entreprises, les salaires de leurs dirigeants, mais n'ont pas eu ou très peu, d'impact sur la croissance et l'emploi. Ces 40 milliards d'aides versées aux entreprises, y compris à celles qui délocalisent à tour de bras, versés sans contrôle, sans contreparties sont à comparer aux 11 milliards retirés aux collectivités territoriales.

Aux diminutions des dotations de l'État, il faut rajouter le désengagement des grands opérateurs publics historiques aujourd'hui privatisés qui continuent de demander aux collectivités territoriales de prendre en charge leurs activités jugées pas assez rentables, accélérant ainsi un gigantesque déménagement du territoire et une dégradation des services publics. Il en va ainsi notamment pour la présence postale et la couverture numérique. Domaines, où la péréquation tarifaire et l'égalité de traitement des usagers n'existent plus.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que la Région se trouve une nouvelle fois dans l'obligation, pour équilibrer son budget, de faire appel à l'emprunt à hauteur de 367 M d'euros soit 109 M d'euros de plus l'année précédente.

Tant que les taux d'intérêt restent faibles la situation est tenable, mais avec l'instabilité des marchés financiers, nous ne sommes pas à l'abri d'une nouvelle crise financière qui ne manquerait pas de faire repartir à la hausse les taux d'intérêts, ce qui à terme, pourrait faire grossir dangereusement le poids de la dette de la Région.

Solidaires considère que l'interdiction qui est faite aux collectivités territoriales et aux états d'emprunter



directement auprès de la Banque Centrale Européenne est une contrainte absurde, contraire à l'intérêt général et qui aujourd'hui ne profite qu'aux banques, qui prêtent sans risque aux collectivités publiques, en se rémunérant confortablement au passage.

La baisse des dépenses de fonctionnement de 0,75 % à périmètre constant, si elle n'est pas considérable, vient tout de même se cumuler avec les baisses des années précédentes. Elle s'inscrit bien dans une logique récessive qui a pourtant largement montré son inefficacité. Elle n'est surtout pas de nature à permettre aux personnels de la région de développer leurs missions et d'améliorer leurs conditions de travail.

Par ailleurs, quand on connaît le poids de l'emploi du secteur associatif dans notre région, nous ne pouvons qu'être inquiets quant aux conséquences des baisses des subventions qui leur sont allouées, car à travers ces mesures, ce sont des pans significatifs de l'économie sociale et solidaire qui sont menacés. Le nombre d'associations sacrifiées, en particulier dans le secteur de l'environnement et de la protection de la faune ne cesse d'augmenter. Aujourd'hui encore une association morbihannaise de protection de la faune sauvage, ayant une action à vocation régionale, va mettre la clé sous la porte. Alors que la COP régionale se préfigure, l'Union régionale Solidaires, réaffirme que la Région doit prendre toute sa place dans le soutien aux associations environnementales.

Il faut noter également la fragilisation de ces structures due aux dysfonctionnements de l'outil informatique national concernant le versement des fonds européens. Il est absolument scandaleux de voir des exploitations, des associations se retrouver en grandes difficultés financières, compromettant les projets pour des raisons techniques qui de nos jours devraient être résolues depuis longtemps. À moins que ces dysfonctionnements ne cachent d'autres raisons invouables.

Dans la proposition d'avis de la Commission ATE sur la mission IV, « Moderniser les aéroports à vocation régionale » il est demandé que la Région indique le montant de la subvention de fonctionnement qu'elle versera en 2017, dans le cadre des conventions de financement au syndicat mixte aéroportuaire Notre Dame des Landes (SMA NDDL). L'Union Régionale Solidaires de Bretagne quant à elle demande à la Région, qu'elle arrête définitivement de financer ce Grand Projet inutile, qui nous le savons tous, ne se fera jamais.

Elle pense qu'il serait bien plus pertinent de verser ces subventions au secteur associatif, qui est aujourd'hui en difficulté.

Concernant la mission II, « Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable » - Développer le système portuaire, Solidaires demande à la Région que, dans le cadre de ses nouvelles compétences et en lien avec les services de l'État, elle renforce ses moyens de contrôle pour interdire l'accès au port aux cargaisons dangereuses, qui représentent un risque important, tant pour les salariés qui travaillent sur les ports, tout particulièrement les dockers, mais aussi pour l'environnement.

La récente affaire de l'arrivée de 25 500 tonnes de maïs empoisonnés par de la phosphine, biocide particulièrement dangereux, est à ce titre édifiante. Il y a urgence à renforcer les systèmes de contrôle, mais aussi la législation pour éviter que des catastrophes sanitaires et environnementales se produisent et protéger les populations.

Je vous remercie.



## Intervention de Mme Marie-Christine LE GAL Union des entreprises (UE) – MEDEF Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Le renforcement des compétences de la Région, en matière de formation, se traduira dans les prochaines semaines par l'élaboration du Contrat de Plan de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP). Pour les cinq années à venir, la question de l'observation, en appui de la démarche de concertation, sera centrale : elle orientera la carte des formations initiales et continues, les programmes collectifs de formation, etc.

Nous tenons tout d'abord à rappeler que la question de l'emploi et de la formation, est avant tout corrélée à l'état de l'économie régionale, à la démographie et à la réforme du marché du travail. La question du diagnostic partagé par les acteurs économiques est donc centrale.

Il doit s'agir **d'observer pour décider**.

Dans ce contexte, une politique d'orientation et de formation professionnelles efficace repose en premier lieu sur des outils performants de diagnostic et de prospective. Elle nécessite de **partager les analyses des besoins en compétences** avec les branches professionnelles, particulièrement lorsqu'elles disposent d'un observatoire dédié, et les partenaires sociaux de branches et/ou interprofessionnels.

Une observation régionale harmonisée et partagée se doit d'être **pilotée par un organisme régional à gouvernance quadripartite** afin de développer les synergies entre les différents producteurs d'études et de données. Cette organisation doit notamment permettre :

- d'exploiter au plan régional les données des observatoires de branches ;
- de mener des études en partenariat / collaboration avec les observatoires de branches et/ou leurs Commissions Paritaires Régionales pour l'Emploi et la Formation (CPREF).

A ce titre, il apparaît nécessaire de **prévoir de renforcer le partage et la prise en considération des données des différents observatoires de branches ou économiques**.

A ce titre, la mission du Groupement Relation Emploi Formation (GREF) pourrait être réorientée au service des organisations professionnelles et consulaires qui le souhaiteraient pour mieux cerner les besoins en emploi et en formation. Par ailleurs, la place des partenaires sociaux, comme acteur d'une gouvernance quadripartite du GREF au service d'orientations partagées, nous paraît une nécessité.

Je vous remercie de votre attention.



## Intervention de M. Thierry LENEVEU Comité régional CGT de Bretagne

Lors de notre intervention sur les orientations budgétaires, nous avons déclaré que les ambitions régionales s'inscrivant sur la durée de la mandature, il nous serait peut-être difficile de déterminer ce que seraient les actions concrètes que la Région entendait développer pour cette année 2017. L'examen du budget primitif étant peut-être l'occasion d'y voir plus clair.

De toute évidence, il ne saurait être question, ici, de cantonner notre analyse à la comparaison des montants attribués programme par programme, car si les ambitions affichées par la Région autour de ses six ambitions demeurent, les conditions dans lesquelles celles-ci se mettent en œuvre, connaissent une évolution très marquée.

En effet, pour la première fois, d'une manière aussi importante, le budget primitif traduit une modification importante des champs d'interventions de l'action régionale. Celle-ci détient désormais l'exclusivité de la stratégie en matière de développement économique, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, d'environnement, sans compter les compétences sur lesquelles elle entend exercer son rôle « de chef de file ».

Certes, la région voit son budget progresser de 330 millions d'euros. Les transferts de compétences qui lui ont été dévolus dans le cadre de la loi NOTRe en représentent 180 millions d'euros, dans une période marquée à nouveau par de nouvelles diminutions des dotations de l'Etat dans le cadres des politiques d'austérités mises en œuvre depuis plusieurs années.

Sans un examen approfondi, dans la durée, des conséquences de ce changement de périmètre, il semble pour le moins risqué de s'aventurer sur une évaluation objective de l'action régionale.

Dans son avis sur le budget, le CESER fait référence à une déclaration de l'ancien premier ministre au congrès de l'ARF pour affirmer que la région serait en attente d'une éventuelle substitution d'une fraction de TVA à la DGF (à compter de 2018), alors que les documents qui ont servi de base à nos avis sont pour le moins discrets.

Parce que la TVA constitue l'impôt le plus injuste, touchant toujours davantage les faibles revenus que les plus élevés, la CGT est opposée à une telle mesure.

Pour la CGT, une vraie réforme de la fiscalité nécessite de redonner du dynamisme à notre impôt sur le revenu en réhabilitant sa progressivité en déplaçant le nombre de tranches.

De la même façon, la région s'est fixée un objectif de réduction de ses dépenses de fonctionnement à concurrence de 0.75% chaque année.

La CGT considère que moins de budget de fonctionnement multiplié par plus de compétences ne se traduit pas par plus de services pour les bretonnes et les bretons.

Il est désormais urgent de reconsidérer les budgets de fonctionnement autrement qu'en « coût » qu'il conviendrait de réduire par orthodoxie libérale pour les transformer en capacité d'agir au service des ambitions régionales.

A travers ses ambitions prioritaires, la région réaffirme ses priorités en faveur de l'emploi ancré en territoire.

La CGT tient alors à interroger notre assemblée et l'exécutif régional sur un fait marquant.

Cela fait maintenant de longues années que l'outil industriel français subit un véritable dépeçage alors que les besoins sont immenses pour répondre aux défis du 21<sup>ème</sup> siècle.

L'industrie forme un tout qu'il convient de penser comme un élément structurant du tissu économique, social, environnemental et culturel au service des besoins des femmes et des hommes sur le territoire national et à l'international.

Comment dès lors comprendre, que l'armateur breton "Britanny Ferries", vient de signer une lettre d'intention avec un chantier naval allemand pour la réalisation d'un navire propulsé au gaz naturel liquéfié (GNL) alors que la France possède la technique mais ne la déploie pas ?

Pourquoi ne pas construire ce navire à Saint-Nazaire par exemple avec un soutien multi régional entre nos trois régions de l'Ouest de la France ?

Cela permettrait aussi à ce chantier de s'émanciper de la mono culture « paquebots » et surtout d'initier un navire du futur certainement prototype d'une lignée de navires à réaliser ce que les dirigeants allemands n'ignorent pas !

Qui pourrait admettre qu'une société d'économie mixte bénéficiant des deniers du contribuable participe au développement de l'industrie allemande au détriment de nos bassins d'emplois?

Pour rappel, en 2014, Brittany Ferries a bénéficié d'une aide du Programme d'investissements d'avenir de 13 M€ sur ses projets, dont un tiers de subventions et deux tiers d'avances remboursables pour la mise en place de scrubbers sur 4 navires.

Concernant la mission 3, la CGT tient s'exprimer sur certains points :

En premier lieu, sur la question de la formation des acteurs du SPRO, notamment pour la mise en œuvre du CEP qui est primordiale car la notion de bilan, pour la phase analyse/diagnostic fait appel à des qualifications de psychologues du travail, profil qui n'est pas aujourd'hui celui de l'ensemble des conseillers en charge des questions de l'emploi.

Si l'on peut être satisfait de l'ampleur de l'offre de formation proposée par la région, une question nous préoccupe, celle du prix heures/stagiaires acheté par le Conseil régional qui est le plus bas de France, mettant les organismes de formation bretons dans des situations de difficultés financières peu propices à la qualité et à la pérennité. La formation ne doit pas devenir un produit low cost !

Sur la question importante de l'apprentissage, la CGT attire l'attention sur le fait que le programme Bretagne Qualité Apprentissage ne suffit manifestement pas à garantir des conditions de formation sûres et respectueuses du droit du travail aux apprentis.

La CGT regrette que le dispositif d'accompagnement financier ne prenne pas en compte l'éloignement, ce qui handicape fortement les jeunes loin de leur employeur et de leur CFA et contribue à dégrader leurs conditions d'apprentissage.

Pour les financements des établissements scolaires, la CGT s'interroge sur la notion d'équité entre les

établissements publics et privés. Ce principe pénalise en définitive les établissements publics sur lesquels les contraintes, notamment en termes d'effectifs, et de prise en compte de l'hétérogénéité des élèves sont beaucoup plus fortes. L'équité financière régionale conduit aujourd'hui à l'iniquité de traitement des élèves.

Concernant le chèque mobilité, la CGT regrette que la Région ne précise pas plus les modalités d'évolution, dans la crainte d'un dispositif moins efficace.

Concernant la mission 4, le budget prévoit une large part à l'amélioration de l'accessibilité de la Bretagne, ce qu'a toujours soutenu la CGT.

Avec les nouvelles compétences issues de la loi NOTREe, ce BP augure des évolutions sensibles de l'offre de transports collectifs en Bretagne, comme la CGT l'a déjà relevé dans un contexte de désengagement massif de l'Etat sur la question ferroviaire avec une réforme inachevée.

Malgré les engagements pris par la France dans le cadre de la COP 21, le mode routier semble promis à une croissance de ses trafics qui, ces dernières années, ne se dément pas.

Dans un contexte de réduction des dotations de l'Etat aux collectivités, la tentation de rationaliser l'offre de transports collectifs est forte et pourrait conduire sur certaines parties du territoire breton à des substitutions de trains par des autocars voire même à termes à un véritable repli de l'offre de service public de transport, c'est notamment vrai envers la jeunesse en scolarité.

Alors même que s'élabore le SRRADDET, que la question de la qualité de l'air est en cet hiver vérifiable sur la Bretagne avec des pics réguliers de pollution.

La CGT en appelle donc à la raison afin de maintenir une offre ferroviaire, tant voyageurs que marchandises, de haut niveau en réponse aux besoins.



## Intervention de M. Dominique LECOMTE Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

La candidature du Conseil régional de Bretagne aux deux expérimentations en matière d'apprentissage prévue au titre de la loi du 8 août 2016 a été retenue en fin d'année dernière.

Vous le savez, il s'agit d'octroyer un pouvoir décisionnel et non plus consultatif à la Région en matière d'affectation des fonds libres collectés par les OCTA. En complément, il est proposé de relever à 30 ans la limite d'âge à l'entrée en formation en apprentissage.

Nous regrettons qu'un temps spécifique n'ait pas été retenu aujourd'hui pour échanger sur cette expérimentation, alors même que nous devons nous prononcer sur le budget prévisionnel du Conseil régional, et donc, bien évidemment, sur le financement de sa compétence formation.

Cette expérimentation est une responsabilité supplémentaire pour la collectivité. Mais c'est également le devoir pour la Région d'actionner l'ensemble des leviers à sa disposition pour accroître les moyens et la qualité des formations en Bretagne.

L'essentiel des produits de la taxe d'apprentissage est collecté par les OCTA nationaux. A l'évidence, c'est donc à l'extérieur de nos frontières régionales qu'il faut se mobiliser en priorité. Aussi, comme la loi l'y incite, nous demandons à la Région de faire le nécessaire pour se rapprocher des collecteurs nationaux afin de mobiliser les crédits qui reviennent légitimement à notre région.

Ensuite, la mise en œuvre de cette expérimentation passera nécessairement par un dialogue renforcé avec les OCTA et les gestionnaires de Centres de Formation d'Apprentis. Son exercice devra à nos yeux privilégier les CFA qui souhaitent se développer et proposer des formations de qualité répondant véritablement aux besoins des entreprises et non se traduire par un simple soutien financier à des formations structurellement en difficulté. Ce sont bien les nouveaux projets, l'adaptation des outils et de la pédagogie qui devront être financés en priorité.

Nous serons force de proposition auprès du Conseil régional en s'appuyant sur notre expérience de gestion des CFA et notre connaissance des besoins des entreprises.

Enfin, la limite d'âge de l'accès à l'apprentissage portée à trente ans est sans doute une opportunité pour les entreprises ayant du mal à recruter sur certains secteurs d'activité et pour les individus âgés de 26 à 30 ans en recherche de qualification.

Le soutien du Conseil régional aux CFA dans leur démarche de communication et de valorisation de cette nouvelle opportunité sera déterminant pour son succès.

Je vous remercie de votre attention.



## Intervention de Mme Catherine TANVET Union régionale CFE-CGC Bretagne


L'Union Régionale CFE CGC Bretagne prend acte des propositions et des engagements du Conseil Régional dans ce budget primitif 2017. Tout comme les différents rapporteurs, nous observons toutefois que plusieurs thématiques étant traitées dans différents programmes, il devient difficile d'en avoir une lecture précise y compris dans les financements.

C'est le cas notamment pour le l'Habitat et le Logement. Si nous approuvons les orientations politiques en faveur des Quartiers Prioritaires de la Ville (15 villes concernées en Bretagne), nous ne pouvons oublier les populations des communes de taille moyenne ni celles des communes rurales.

Il nous faut trouver désormais des solutions pour que le logement ne soit plus un poste de dépense si important pour les ménages et mieux soutenir l'effort de production de logements notamment de logements sociaux ; il nous faut répondre aux attentes liées à la modernisation/réhabilitation du parc existant. Nous devons également soutenir la mixité sociale pour rompre avec les logiques de ghettoïsation des quartiers en préservant la cohésion sociale sur tous les territoires.

La CFE CGC Bretagne se félicite de l'enveloppe venant renforcer les engagements financiers déjà actés dans le cadre des nouveaux contrats de ville pour des actions de cohésion sociale et de rénovation urbaine. Néanmoins, nous tenons à rappeler ici que le financement du NPNRU (Nouveau Plan National de Rénovation Urbaine) est solvabilisé à 93% par Action Logement, fonds provenant de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) ou «1% ». A cela s'ajoute une aide substantielle de 50 millions d'euros par an sur trois ans à la rénovation du parc privé à travers l'ANAH présidée par Nathalie Appéré.

L'Habitat est un levier de développement économique et social mais également un levier de performance pour les entreprises. Il faudra donc soutenir une production répondant aux besoins actuels et futurs, aux enjeux de développement des territoires, aux enjeux locaux d'emplois.

 <p>Cerafel</p>	<p style="text-align: center;"><b>Intervention de M. Thierry MERRET</b> <b>Comité économique agricole régional des fruits et légumes</b> <b>(CERAFEL)</b></p> <p style="text-align: center;">Par accord entre le CERAFEL, l'Union des groupements des producteurs de viande de Bretagne (UGPVB) et le Centre interprofessionnel laitier (CIL)</p>
--	---

Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques du collège 1. Mon intervention porte sur le programme 207.

L'augmentation du budget prévisionnel du Conseil régional en faveur de sa politique pour améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire est à souligner. L'agriculture constitue un secteur stratégique clé de l'économie bretonne et mérite ainsi l'effort qui lui est consacré.

Nous sommes par ailleurs satisfaits du soutien enfin affiché par le Conseil régional envers la filière légumes pour la création de retenues d'irrigation. Dans le document, il y a d'ailleurs une erreur à corriger : c'est la filière légumes dans sa totalité qui est concernée, légumes frais et légumes destinés à la transformation et non d'industrie comme inscrit dans le bordereau. Trouver des moyens efficaces pour gérer le risque climatique est un enjeu majeur pour l'agriculture. D'autres filières auront également besoin de réponses rapidement dans ce domaine, notamment pour s'assurer de la suffisance du fourrage pour nourrir les animaux.

La dynamique concernant les filières de production de qualité dont l'agriculture biologique est réelle. Cette dynamique doit s'appuyer sur la structuration de ces filières et se faire en cohérence avec la capacité du marché à absorber les volumes à venir. Sans cela, les agriculteurs qui s'engagent dans ces changements de pratiques ne pourront pas réellement obtenir la rémunération correspondant aux efforts réalisés. Nous ne voulons pas revivre la chute du début des années 2000.

Le renouvellement des générations est un autre enjeu capital pour l'agriculture. Nous contestons la suppression du PAPI (Programme d'accompagnement des projets d'installation). Il permettait à certains jeunes (hors cadre familial, bio, circuit court, diversification) et aux installés de plus de 40 ans, de bénéficier d'une aide pour réaliser un accompagnement complémentaire au parcours à l'installation, notamment pour des études de faisabilité, ressources humaines, bâtiment, étude de marché, etc., et ainsi consolider leur projet d'installation. Ce programme aurait dû être aménagé pour être plus efficace. Les outils destinés à le remplacer ne sont pas opérationnels, ce qui risque de se traduire par une année sans accompagnement pour les publics précités. Nous demandons que la Région échange avec les représentants de la profession, afin de clarifier ses objectifs dans le cadre de ce programme, ainsi que l'articulation du futur dispositif d'accompagnement (AITA) avec le Pass'avenir, destiné à des publics décrocheurs. Il est indispensable, pour éviter d'avoir des jeunes qui décrochent rapidement, de renforcer l'accompagnement, de faire du préventif et, dès lors, de maintenir un appui du Conseil régional dans ce sens.


La maîtrise de l'utilisation de produits phytosanitaires est une action essentielle, dans laquelle se sont engagés les agriculteurs et leurs organisations. Pourtant, un des moyens de soutien à cette action, la MAEC (mesure agro-environnementale et climatique) phyto n'est pas portée par la Région et l'État comme elle le devrait. La rendre accessible aux producteurs devrait être une priorité.

Les accompagnements des souscripteurs de contrats MAEC par le pass'Maec est une bonne chose, mais devraient être élargis aux agriculteurs non encore souscripteurs, afin de les aider à faire leur choix et de motiver certains d'entre eux dans leur démarche.

Enfin, concernant les fonds Ecophyto 2, ils doivent réellement cibler des actions phyto sur les exploitations conventionnelles et donc être gérés de manière indépendante, afin de pouvoir réaliser ce ciblage de manière



non contrainte par la grille de sélection du PCAEA (Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles).  
Je vous remercie de votre attention.

	<p style="text-align: center;"><b>Intervention de M. Franck PELLERIN</b> <b>Centre régional des jeunes agriculteurs (CRJA)</b></p> <p style="text-align: center;">Par accord entre la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA) et le CRJA Bretagne</p>
---	--

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

La Région Bretagne s'engage pour 2017 à maintenir deux volets d'accompagnement et d'aides à l'apprentissage : l'un en faveur des apprentis, l'autre en direction des entreprises.

L'objectif de 20 000 apprentis en 2020 ne peut être envisagé que si tous les freins périphériques à la signature de contrats d'apprentissage sont levés. La mobilité géographique et le logement sont parfois des contraintes, voire des charges, insurmontables pour les futurs apprentis et leurs familles.

Nous saluons l'aide ARGOAT du Conseil régional qui permet une participation aux frais de transport, d'hébergement et de restauration des apprentis.

L'emploi et le logement sont des sujets indissociables : à cet effet le rôle, nous rappelons que l'une des missions d'Action Logement est de mettre en œuvre des services et des outils qui fluidifient le parcours professionnel et résidentiel des jeunes. De nombreuses solutions sont déjà proposées par Action Logement aux jeunes actifs que sont les alternants, mais elles sont parfois méconnues.

Nous appelons à la mutualisation de l'information relative aux dispositifs existants, financiers ou non, en faveur de l'accès et du maintien des apprentis en contrat, et à les promouvoir dans le cadre du futur Plan Régional de l'Apprentissage.

Concernant le volet des aides aux entreprises, nous regrettons qu'elles restent relativement faibles.

Certes, les entreprises ne signent pas de contrats d'apprentissage pour obtenir des aides, mais celles-ci participent d'un environnement favorable pour encourager le recours à l'apprentissage.

Il apparaît plus que jamais nécessaire de maintenir une stabilité pour les entreprises. Les modifications juridiques et financières sont causes de perte de confiance dans les contrats en alternance, l'apprentissage au premier rang.

Je vous remercie de votre attention.



## Intervention de M. Jean-Bernard SOLLIEC Union des entreprises (UE) – MEDEF Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Le programme 316 consacré à une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales, place le dispositif Compétences Clés du Conseil régional, comme pivot d'un parcours de formation visant à acquérir un socle de connaissances et compétences professionnelles.

Il est précisé que « *les contenus de formation de Compétences Clés permettent aux stagiaires qui le souhaitent d'obtenir une certification « CléA » à l'issue de leur formation* ».

Nous vous alertons sur cette erreur d'appréciation et de compréhension du dispositif CléA. Ce dernier ne peut être considéré comme une option finale d'un parcours de formation non-reconnu par les partenaires sociaux. Les deux dispositifs ne doivent pas être confondus puisqu'ils n'ont ni la même finalité certifiante, ni les mêmes exigences pédagogiques.

Depuis la loi du 5 mars 2014, le dispositif d'accès au socle de compétences et de connaissances professionnelles, nommé CléA, est une certification à part entière contrairement à Compétences Clés avec un parcours de formation dédié (7 domaines, 28 sous-domaines et 108 critères d'évaluation à valider), associé à une évaluation initiale et une évaluation finale. Par ailleurs, CléA est accessible et finançable par le compte personnel de formation du demandeur d'emploi, contrairement à Compétences clés.

CléA permet le positionnement des ressources et compétences indispensables à l'employabilité tant du point de vue des connaissances de base que des comportements professionnels attendus en entreprise.

Dans un souci d'exigence pédagogique, des organismes évaluateurs et des organismes certificateurs ont été habilités par les partenaires sociaux pour la mise en œuvre de CléA.

Nous estimons que CléA doit être intégré par tous les acteurs, au premier rang desquels le Conseil régional, comme un élément garant d'une insertion professionnelle pérenne. Sa présentation aux acteurs du Conseil en Evolution Professionnelle et du SPRO doit faire partie de leur programme de professionnalisation.

A ce jour, la Bretagne est dernière dans le classement des régions métropolitaines à délivrer la certification CléA.

Alors que le programme 316 se réfère à la « formation qualifiante », ce mauvais classement nous interroge sur les choix de prescription de formation auprès des demandeurs d'emploi.

Je vous remercie de votre attention.



## Intervention de Mme Evelyne LUCAS Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Le cadre budgétaire relatif à la compétence « économie » du Conseil régional propose une vision claire et cohérente de la Région pour l'exercice 2017. Nous en soutenons les grandes priorités.

Capital pour notre dynamisme économique, pour le maintien des emplois, des centres de décision et des compétences sur notre territoire, l'appui à la création-transmission se devait d'être pleinement intégré dans la politique économique de la Région. Fort de leurs expertises dans ce domaine, les réseaux consulaires se félicitent de l'engagement du Conseil régional à leur côté dans l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projets.

La performance des entreprises est également au cœur du projet régional. Là aussi, par l'intermédiaire du projet de « Plan Industriel Breton », les acteurs économiques assumeront leurs responsabilités aux côtés du Conseil régional. Ce Plan industriel doit couvrir l'ensemble des problématiques de développement des entreprises, dans une logique de complémentarité avec les outils de financement et de développement de filière pilotés par la Région.

En complément, nous approuvons la volonté du Conseil régional de renforcer et de clarifier l'environnement de l'appui à l'innovation. Cela va bien évidemment dans le sens des attentes des entreprises.

Le budget prévisionnel le mentionne, le réseau CCI accompagne les entreprises dans leurs stratégies d'innovation. Cet appui est particulièrement adapté pour celles qui veulent innover sans que la technologie ou la R&D ne soient dans leur ADN.

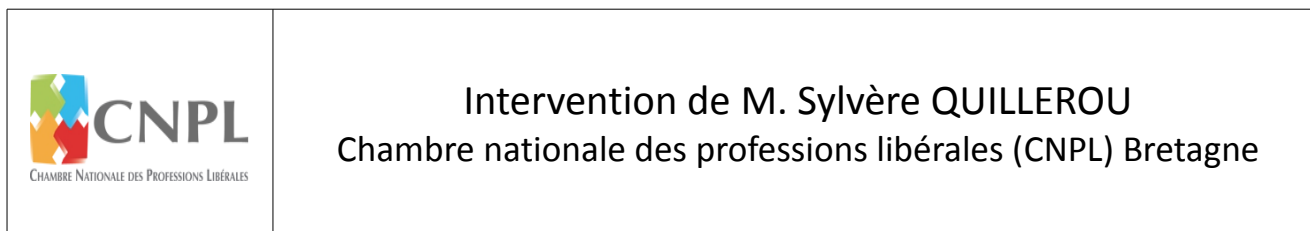
C'est pour cette raison que les CCI de Bretagne souhaitent renforcer leur rôle dans la gouvernance régionale du développement économique et plus particulièrement dans la stratégie régionale d'innovation. C'est tout l'objet du travail mené depuis 1 an, autour de deux objectifs :

- Premièrement, la structuration d'une entité spécifique « CCI Innovation », au service d'un accompagnement clair et performant à l'attention de toutes les entreprises du territoire régional,
- Deuxièmement, le souhait d'un partenariat renforcé avec la Région, dans le prolongement de cette démarche de clarification de l'éco-système. Les formes seront à définir mais pourront se traduire, par exemple, par une convention d'objectifs et de moyens.

Ce travail de structuration se fait bien sûr en bonne intelligence avec les autres acteurs soutenus par la Région, dont les centres d'innovation et de transfert ou les Pôles de compétitivité. 2017 doit être l'occasion d'affiner les complémentarités avec le réseau des technopoles et Bretagne Développement Innovation.

Enfin, nous apportons tout notre soutien au développement de l'économie maritime et notamment à la structuration de son observation, comme l'a préconisé le CESER dans son dernier rapport sur le sujet.

Je vous remercie de votre attention.



Monsieur le Président, chers collègues,

Je m'exprime au nom de la Chambre Nationale des Professions Libérales et du Collège 1.

Nous prenons acte de la volonté du Conseil Régional dans le budget 2017, « d'encourager l'engagement des jeunes et accélérer le développement du Service Civique », afin de favoriser leur insertion dans les territoires, plus généralement de les inscrire dans les politiques régionales.

Au début de 2016, l'objectif fixé par le chef de l'État était de favoriser l'accueil, dans le dispositif du Service Civique, de la moitié d'une classe d'âge – soit 350 000 jeunes en 2018 sur le territoire national.

La perspective pour 2017 de l'engagement de 150 000 volontaires en Service Civique constitue un réel défi à relever vers sa généralisation.

Ce qui suppose, pour la Bretagne, une capacité d'accueil d'environ 7 500 volontaires cette année.

En 2015, l'effectif recensé, dans notre région était de 1871 volontaires<sup>[1]</sup>.

A ce jour, nous disposons, pour l'année 2016, du chiffre de 3137 volontaires, qui ont eu accès à cette mesure.

A noter que 75 % des missions de Service Civique sont portées par le secteur associatif. L'enjeu ministériel est d'augmenter l'offre notamment dans les collectivités locales.

L'ambition de la Région sera de poursuivre son soutien au Service Civique, de réussir cette mission de manière optimale dans l'intérêt des jeunes breton.n.es, demandeurs d'emploi (catégorie 4), en césure ou encore en fin d'études universitaires, qui souhaitent s'engager.

Dans notre société du repli, c'est la culture de l'engagement qui se crée autour du Service Civique, pour lequel un seul poste est disponible pour 4 demandes<sup>[2]</sup>.

« L'étude Kantar Sofres menée en décembre 2016 montre un impact réel et positif sur les jeunes qui se sont engagés en Service Civique. Il s'avère être une expérience utile dans leur parcours professionnel : 71% des anciens volontaires sont en situation d'emploi, stage ou formation dans les 4 à 8 mois suivant leur mission. Pour 1 volontaire sur 2, le Service Civique favorise la recherche d'emploi et 90% le mettent sur leur CV»

Aujourd'hui, quelles sont les dispositions projetées par la Région pour mobiliser les jeunes de 16-25 ans ainsi que ceux en situation de handicap, jusqu'à 30 ans, pour un engagement volontaire au service de l'intérêt général et accompagner leur accès à cette mesure ?

Aujourd'hui quelles sont les modalités envisagées pour améliorer l'offre de mission de Service Civique, aujourd'hui insuffisante ?

Par ailleurs, la Région ne devra pas ignorer l'existence de l'Institut de l'Engagement, qui s'adresse à des

volontaires en Service Civique, repérés pour leur potentiel, la qualité de leur engagement et l'intérêt de leur projet d'avenir<sup>[3]</sup>.

Je vous remercie pour votre attention.

---

[1] Source ASP / Exploitation DRJSCS Bretagne

[2] Selon le Ministre de la Ville de la Jeunesse et des Sports

[3] En 2016, 681 lauréats admis sur 1997 admissibles